

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

*Logique d'implantation des investissements directs étrangers dans
les pays en voie de développement :
Etude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Turquie*

Réalisé par :

M^{elle} HADDAD Saliha
M^{elle} KHIRREDINE Houda

Encadreur :

M^{me} KHELLADI Anissa

Membres du Jury

Président : M^{me} MAHFOUD Nacira
Examineur : M^{me} OUSSALEM Alia
Rapporteur : M^{me} KHELLADI Anissa

Promotion 2012-2013



Dédicaces

Je dédie ce modeste travail fruit de mes études aux êtres les plus chers à mon cœur qui m'ont constamment encouragé et qui se sont imposés pour faire de moi ce que je suis.

à mes très chers parents , à qui je ne manifesterai jamais assez de gratitude qui, en plus de m'avoir offert le plus beau des cadeaux en me donnant la vie, ont porté en ma compagnie le fardeau d'un chemin long et tortueux. Je vous remercie de votre amour et de votre soutien inconditionnels durant toutes mes études. la première de mes motivations a été de vous rendre toujours plus fière de moi. Merci pour les valeurs et les principes que vous m'avez transmis ...

Mais aussi à mes frères et sœurs, qui ont contribué à mon édification, et fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

Egalement à mes belles sœurs et beaux frères

A mes petits neveux et petites nièces chéris. Vous faites mon bonheur à chaque fois que je vous entends ou que je vous vois.

À tous mes ami(es) avec qui j'ai grandi et étudié.

A Dania, merci pour ton amitié et tes conseils, sache que ton amitié m'est précieuse et j'espère du fond du cœur qu'elle restera à l'épreuve du temps et de la distance.

Salihah



Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail à celle qui m'a donné la vie, le symbole de tendresse,
qui s'est sacrifiée pour mon bonheur et ma réussite, à ma mère ...*

*A mon père, écolle de mon enfance, qui a été mon ombre durant
toutes les années des études, et qui a veillé tout au long de ma vie à m'encourager, à
me donner l'aide et à me protéger.
Que dieu les garde et les protège.*

A mon cher frère Massyl et à mon amour de petite sœur Lyna

Egalement à mes grands parents, Mes oncles et tantes en particulier ma tante

Naima, mes cousins et cousines

A mes amies

A tous ceux qui me sont chers

*Sans oublier ma chère binôme, pour son soutien moral, sa patience et sa
compréhension tout au long de ce projet*

*Et enfin à la seule et unique personne qui vis en moi et qui me donne le courage
de poursuivre et de réaliser mes rêves...*

Houda



Remerciement

En préambule à ce mémoire, nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette formidable année universitaire.

Nous tenons à remercier sincèrement Madame Xhelladi Anissa, qui, en tant que directrice de mémoire, s'est toujours montrée à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'elle a bien voulu nous consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Nous tenons aussi à remercier les membres du jury d'avoir consacré de leurs précieux temps pour étudier ce travail.

Nos remerciements et notre gratitude s'adressent également à nos chers parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience.

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous nos proches et amis, qui nous ont toujours soutenu et encouragé au cours de la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous et à toutes.

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Généralité sur les IDE.....	04
I. Aperçu sur les IDE et les firmes Multinationales.....	04
II. Les théories explicatives d'IDE.....	15
III. L'évolution des IDE et leur répartition géographique et sectorielle dans le monde.....	22
Chapitre II : Les IDE dans les pays en voie de développement.....	35
I. L'environnement des IDE dans les pays en voie de développement.....	35
II. Les IDE et leurs déterminants théoriques.....	43
III. impacts des IDE sur les pays en voie de développement.....	49
Chapitre III : Le climat des IDE en Algérie.....	58
I. l'environnement des IDE en Algérie	58
II. Les organes en charge de la promotion des IDE en Algérie.....	69
III. Les atouts et obstacles aux IDE	73
Chapitre IV : Aperçu des IDE au Maroc et en Turquie	83
I. Les IDE au Maroc	83
II. Les IDE en Turquie	96
Chapitre V : Essai de comparaison des déterminants des IDE entre: l'Algérie, le Maroc et la Turquie	109
I. Comparaison sur le climat des affaires	110
II. Comparaison de la situation économique	120
III. Recommandations	128
Conclusion générale	134
Bibliographie	138
Annexes	
Liste des Tableaux	
Liste des figures	

Liste des sigles et abréviations

ADSL: Asymmetric Digital Subscriber Line

ALE : Accord de libre Echange

ALENA: Accord Libre Echange Nord-Américain

AMITH : Association Marocaine du Textile et de l'Habillement

ANDI: Agence Nationale de Développement de l'Investissement

ANIMA: Plateforme de mise en relation d'acteurs économiques entre Europe et Méditerranée

ANIREF: Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière

ANRT : Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (Maroc)

APC: Assemble Populaire Communale

APSI: Agence de Promotion et de Soutien de l'Investissement

BDP : Balance Des Paiements

BEI: Banque Européenne d'Investissement

BRSA: Agence turque de Régulation et de Supervision des Banques

CEI : Communauté des Etats Indépendants

CNI: Conseil National de l'Investissement

CNRC : Centre National du Registre de Commerce

CNUCED: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CRI: Cooperative Resources International

DH: Dirham Marocain

DZD: Dinar Algérien

EPA: Etablissement Public à Caractère Administratif

F&A : Fusion-Acquisition

FMI: Fonds Monétaire International

FMN/ FTN: Firme Multinationale/ Transnationale

GATT: Accord général sur l'Union Douanière et le Commerce

GME : Gazoduc Maghreb Europe

GUD: Guichet Unique Décentralisé

IDE: Investissement Direct Etranger

IS : Impôt sur les Sociétés

ISPAT: Agence Turque Pour la Promotion et le Soutien à l'Investissement

MDS USD : Milliards de Dollars Américains

MED : Méditerranée

MRE : Marocains Résidents à l'Etranger

NPIA : Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie

NTIC: Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation du Commerce et du Développement Economique

OLI : Ownership, Localisation, Internalisation

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

ONCF: Office National des Chemins de Fer (Maroc)

ONEDP: Office National des Ports (Maroc)

ONT : Office National des Transport (Maroc)

PECO : Pays de l'Europe Centrale et Orientale

PIB: Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PSRE: Plan de Soutien à la Relance Economique

PVD/ PED: Pays en Voie de Développement

R&D : Recherche et Développement

RNB : Revenu National Brut

SAMIR : Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage

SOMACA: Société Marocaine de Construction Automobile

STN : Société Transnationale

TGV : Train à Grande Vitesse

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

TRY : Nouvelle livre Turquie

TVA: Taxe sur la valeur ajoutée

UE: Union Européenne

UMA: Union du Maghreb Arabe

WIR : World Investment Report (rapport sur l'investissement mondial)

ZIO : Zone Industrielle Organisée

ZLE: Zone de Libre Echange



INTRODUCTION

GENERALE

Introduction générale

La mondialisation, jouant beaucoup pour la libéralisation, l'ouverture et le dynamisme a donné une accélération continue au commerce international et à la circulation des facteurs de production qui englobent principalement les opérations en capital, et parmi ces dernières figurent l'investissement direct à l'étranger (IDE) qui est l'un des traits visibles de la mondialisation et qui occupe une place majeure dans la plupart des pays.

L'IDE est devenu économiquement significatif depuis le 19^{ème} siècle où les flux étaient majoritairement concentrés sur les pays fortement industrialisés tel que les USA le Royaume Uni ainsi que la Russie, et Au cours des deux dernières décennies, le volume des investissements directs étrangers (IDE) à destination des pays en voie développement (PVD) s'est accru de manière considérable pour atteindre les 32.3 milliards d'euro en 2009 selon le rapport de la CNUCED¹ de la même année.

Désormais, les gouvernements des PVD inscrivent manifestement les IDE au cœur de leurs stratégies de développement, et ce, pour plusieurs raisons : l'impact positif sur la croissance économique, l'apport des ressources financières, la création d'emplois et les effets de débordements qu'ils engendrent sur les entreprises locales ou encore pour favoriser l'acquisition des technologies avancées. Les mouvements de libéralisation économique appliqués par ces pays sont accompagnés par des efforts considérables d'attraction des investissements. Certains pays ont brillamment réussi dans leur conquête des IDE tel que les pays asiatique, principalement la Chine et l'Inde, alors que d'autres sont restés à la marge de l'économie mondiale. Ce sont principalement les pays africains.

En effet, la relance de l'activité économique et la réduction de la pauvreté dans ces pays et dans les pays en voie de développement (PVD) en général constituent le centre de la problématique des Etats, le redémarrage des activités génératrices de revenus passe incontestablement par l'accroissement de l'investissement, mais la fragilité des structures de ces pays ne leurs permet pas de puiser dans leurs ressources propres, pour effectuer ces investissements, ils se voient contraints de faire appel à des capitaux privés étrangers.

Ainsi l'IDE est devenu une source importante de financement extérieur pour les PVD, à la différence des autres grands types de flux de capitaux privés étrangers tels que l'investissement de portefeuille ou encore les prêts bancaires étrangers. Etant donné le rôle que l'IDE peut jouer pour accélérer la croissance et la transformation économique, les PVD se

¹ CNUCED : conférence des nations unies sur le commerce et le développement

livrent une concurrence rude et cherchent à l'attirer en améliorant les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs directs étrangers.

Pour ce faire, la mise en place d'un environnement attractif et favorable par la disponibilité des biens publics d'appui comme des infrastructures, du capital humain qualifié et spécialisé, d'institutions adéquates pour protéger les droits de propriétés, d'incitations financières et d'exonérations fiscales, est indispensable.

Dans ce contexte, l'Algérie a apparu dans le rapport de la CNUCED en 2002 comme étant le premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique. Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché lui a imposé dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, ainsi, la promotion de l'investissement, notamment étranger, constitue un axe principal de ce programme, pour accomplir le processus d'ouverture sur l'extérieur, car, aujourd'hui encore, l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale reste marginale par rapport aux autres pays.

Malheureusement, cette prestation reste modeste par rapport au potentiel d'investissement du pays. Certes l'Algérie a obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la pharmacie, la sidérurgie et la chimie, mais parallèlement, le ralentissement dans la mise en place des réformes structurelles est à marquer, notamment en ce qui concerne le programme de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et la mise en place des règlements sur la concurrence. Ajouté à cela le déficit d'image et de communication à l'étranger dont souffre l'Algérie, déficit caractérisé par une absence de clarté de la politique nationale d'investissement liée à l'indisponibilité d'informations sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine², à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, ou encore à une lenteur dans les procédures administratives.

Les mouvements, et les choix d'implantation dépendent certes, de plusieurs acteurs participant au phénomène : les investisseurs (qu'ils soient des firmes industrielles ou financières) et les Etats- Nations. Chacun d'entre eux a ces raisons et ces objectifs. Généralement se sont les Etats qui font la cour aux FMN vu la concurrence qui s'est établie entre les pays à la recherche de la solution pour booster leurs économies.

En se basant sur ce point il serait intéressant de se pencher sur ce qui entrave l'Algérie à atteindre les objectifs relatifs à l'attraction des IDE et de démontrer les causes susceptibles de creuser le fossé entre volonté d'agir et réalisation des résultats espérés, une étude comparative mettrait en relief les différences existantes entre l'Algérie et les pays réussissant à attirer les IDE plus aisément tel que la Turquie et le Maroc qui sont également des pays en

² CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement »-Algérie, 2004

voie de développement et ayant une certaine proximité géographique (appartenant à la zone MED), les chiffres le démontrent clairement, car une étude de 2011 mentionne une hausse de 15% au Maroc par rapport à la même période 2010 et attribue la première place du palmarès à la Turquie qui creuse encore l'écart en attirant une part record des montants annoncés. La Banque Centrale turque a confirmé une hausse de 84% des flux d'IDE sur les 10 premiers mois de l'année 2011 par rapport à la même période en 2010, avec plus de 8 milliards d'euros. L'Algérie quant à elle n'a reçu qu'un nombre d'annonces d'IDE stable à relativiser cependant. Ceci nous renvoie à se demander quelle est la logique et les facteurs clés d'implantation des IDE dans les pays en voie de développement ? D'autres questions secondaires viennent renforcer et soutenir cette question principale et qui sont :

-Pourquoi malgré ses divers avantages, l'Algérie ne réussit toujours pas à attirer suffisamment d'investisseurs étrangers comme la Turquie et le Maroc ?

-Existe-il un enseignement particulier pour tirer les IDE vers l'Algérie ?

Pour pouvoir reprendre à notre problématique, nous allons tester les hypothèses suivantes :

- H1 : Un cadre macroéconomique sain favorise l'accroissement d'implantation des capitaux étrangers ;
- H2. La stabilité politique exerce un effet positif sur l'attractivité des capitaux Etrangers ;
- H3 :le climat des affaires.

Pour répondre à notre problématique de base, nous avons opté pour une démarche basée sur une recherche documentaire (consultation d'ouvrages, revues et textes réglementaires, relatifs à l'investissement). Ainsi qu'en analysant les différents rapports annuels des différents organismes internationaux spécialisés. Ceci pour cerner d'une part, l'évolution des IDE, leurs facteurs et déterminants dans les pays en voie de développement. Et d'autre part, en mettant l'accent sur le contexte Algérien en le comparant aux contextes Marocain et Turc.

Et de même, nous avons opté pour un plan de travail scindé en cinq chapitres : Le premier chapitre sera consacré à un rappel théorique sur l'Investissement Direct Etranger, qui traitera les différentes définitions et théories relatives aux investissements ainsi que leur évolution dans le monde. Dans le deuxième chapitre, nous présenterons l'évolution des IDE dans les pays en voie de développement et leurs principaux déterminants ainsi que leurs effets et leurs retombés sur ces pays. Quant au troisième chapitre, il traitera l'environnement des investissements directs étrangers en Algérie et les organismes en charge de leur promotion et enfin les opportunités et obstacles aux IDE en Algérie. Ensuite dans le quatrième chapitre, nous allons présenter la situation des investissements directs étrangers au Maroc et en Turquie. Et enfin le dernier chapitre sera consacré à l'étude comparative des trois pays en question.



CHAPITRE I

Chapitre I : Généralité sur les IDE

Introduction

Les firmes multinationales (FMN) et les investissements directs étrangers (IDE) représentent deux phénomènes économiques très vagues et extrêmement liés. Plus souvent, se sont les FMN qui sont à l'origine de l'expansion des investissements directs étrangers. Afin d'éclairer et d'apporter plus de précisions sur ces deux concepts clés de notre travail. Ce premier chapitre sera consacré à l'analyse des concepts et approches qui entourent les IDE.

Il sera constitué de trois sections, dont la première qui servira à définir l'IDE et les concepts en relation avec ce dernier. Quant à la deuxième, elle aura pour but d'aborder les différentes théories qui ont traité les investissements directs étrangers.

Nous terminerons ce chapitre, avec la troisième section qui sera destinée à analyser l'évolution des investissements directs étrangers, phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur dans le monde, depuis la période coloniale du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours, en passant par la distribution géographique et sectorielle des flux mondiaux d'IDE.

I. Aperçu sur les IDE et les firmes Multinationales

Depuis des décennies, l'investissement occupe une place importante dans la stratégie de l'économie dans différents pays du monde.

L'accélération de la globalisation a contribué de façon significative au renforcement du rôle des firmes multinationales à travers l'essor des flux des investissements directs étrangers. Dans cette section nous aborderons ; d'une part quelques définitions des IDE, d'autre part les différentes formes d'IDE et enfin leur stratégies.

1. Définitions de l'IDE et concepts en relation

Le concept « investissement direct étranger » a été plusieurs fois cité précédemment dans l'introduction. Pour cela, traiter ce sujet sans avoir défini ce type d'investissements et chacun des concepts qui vont structurer notre travail est plus que nécessaire.

1.1. L'investissement direct étranger (IDE)

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. Selon P. Jaquemot « *L'investissement direct, par opposition au prêt et à l'investissement de placement, implique le dessin de contrôler une entreprise localisée en dehors du pays d'origine. La notion de l'investissement direct, en tant que catégorie de flux financiers, correspond au souci de tenir compte dans la mesure de possible, du mobile de l'investissement* »¹.

¹ JAQUEMOT. P : « *Les firmes multinationales : une introduction économique* ». Dunod, Paris, 1998, p. 10.

La commission européenne définit l'IDE comme « *la mise en place ou l'acquisition d'actifs générateurs de revenus dans un pays étranger et, sur lesquels, l'entreprise qui investit a un contrôle* »¹. Cependant il existe d'autres définitions, nous prendrons en compte celles données par le Fonds Monétaire International(FMI), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement(CNUCED) et l'organisation mondiale du commerce(OMC) et celle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique(OCDE).

Selon le FMI, l'IDE est définie comme étant toutes activités effectuées dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise»².

Par contre, la définition retenue par la CNUCED et l'OMC est « *l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil), avec l'intention de les gérer* »³.

L'OCDE a donné en 1983 aux IDE la définition suivante : « *Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un Investisseur Direct Etranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs* »⁴.

L'OCDE définit aussi les opérations d'investissements directs étrangers comme suit : « *L'investissement direct étranger (IDE) se définit comme un investissement réalisé par une entité résidente d'une économie dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie. La notion d'intérêt durable sous-entend l'existence d'une relation a long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et le fait que l'investisseur peut exercer une influence marquée sur la gestion de l'entreprise bénéficiant de l'investissement direct. Il n'est pas nécessaire que l'investisseur étranger ait un contrôle absolu : le critère appliqué est une participation égale a 10 % des droits de vote* »⁵.

L'investissement est l'opération qui vise à maintenir, ou à accroître le stock de capital d'un agent économique. Selon leur importance et leur nature, les investissements ne sont pas vus de la même façon au sein de l'entreprise qui accueille ces derniers. Ainsi, les flux de capitaux entrant dans une entreprise ou dans un Etat peuvent être classés en trois grandes catégories à savoir :

- ✓ Les flux financiers (principalement les prêts bancaires) ;
- ✓ Les placements de portefeuille (Investissement Indirect) ;

¹ Panorama of European Industry, Commission Européenne, 1991. Dans Andrew Harrison, Ertergrul Dalkiran et Ena Elsey : « *Business international et mondialisation* ». Boeck, Bruxelles, 2004 traduction de la 1^{er} édition anglaise par Siméon Fongang Préface de christian Aubin, p. 316.

² FMI, « *Manuel de la balance de paiement* », 1997.

³ BELLON.B ET GOUIA.R : « *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen* ».Economica, paris, 1998

⁴ OCDE, « *Définition et référence de l'OCDE des investissements directs étrangers* », l'observateur de l'OCDE, Paris, 1997, p.31.

⁵http://stats.oecd.org/OECDStat_Metadata/ShowMetadata.aspx?Dataset=CSP2007&Coords=%5BVVAR%5D.%5BFDIFLSTK%5D&ShowOnWeb=true&Lang=fr

✓ Les Investissements direct.

➤ **Les prêts bancaires** : ils désignent un ensemble de capitaux prêtés à des conditions commerciales, ils sont généralement instables et imprévisibles d'une année à une autre aux grés de la préférence ou de la défaveur manifestées par les banques d'affaires pour un pays ou une région donnée.

➤ **Les investissements de portefeuille** : consistent entre autre à investir dans les actions ou les obligations d'une entreprise donnée. Ils n'ont pas pour but de prendre le contrôle de la firme en question. Il s'agit souvent d'investir à court terme en quête de rendement plus élevés.

Les deux formes d'investissements précédentes (les prêt bancaires et les investissements de portefeuille) sont assez instables car elles ne possèdent pas un caractère d'implantation leur permettant d'agir forcément dans la firme d'accueil. il est avancé que :

Les prêts à court terme de l'étranger sont motivés par des considérations spéculatives fondées sur les différentiels de taux d'intérêt et les anticipations en matière de taux de change, et non par des considérations à long terme. Leurs mouvements résultent souvent des distorsions relevant de l'aléa moral comme les garanties implicite du taux de change ou le fait que les gouvernements sont prêts à renflouer le système bancaire¹.

Lorsqu'un investisseur étranger effectue une opération d'investissement réel (exemple construction d'une usine), celle-ci est classée dans la catégorie d'IDE. Mais lorsqu'il réalise un investissement financier (exemple achat d'actions), on parlera alors d'un investissement de portefeuille.

Il est parfois difficile de faire une distinction entre les deux types d'investissement pour des raisons comptables, juridique ou statistique. La distinction entre l'investissement direct et l'investissement de portefeuille se trouve au niveau du seuil de participation. Si la société possède plus de 10% du capital investi, on parlera d'un investissement direct. Par contre, si le pourcentage est inférieur à 10%, on parlera plutôt d'un investissement de portefeuille².

Il arrive souvent qu'une confusion entre IDE et investissement de portefeuille ait lieu, le tableau suivant fait ressortir les principales différences :

¹HAUSMANN.R ET FERNANDEZ-ARIAS.E, « *Foreign Direct Investment : Good cholesterol ?* », Inter-American Development Bank, working paper n° 417, New Orleans, March 2000, p.3.

² TERSEN D, BRICOUT J-L. : « *l'investissement international, Armand Colin/Masson* », Paris, 1996, p. 5.

Tableau n° 1 : Les principales différences entre l'IDE et l'investissement de portefeuille.

Critères	Investissement direct étranger	Investissement de portefeuille
Définition	Constitution ou la création d'un site de production ex nihilo ou le rachat d'un site de production existant. Parts acquises > a 10%	Achat de parts ou titres financiers d'une société étrangère dans le but de percevoir des revenus (sous formes de dividendes ou intérêts). Parts acquises < a 10%
Durée	Investissement à long terme	Investissement à court terme
Logique	Industrielle (produire, créer de l'emploi,..)	Financière, spéculative

Source : D. Tersen, J-L Bricout : l'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris ,1996.

Mais en réalité les critères sont très variables selon les pays en ce qui concerne la notion de contrôle ou de pouvoir effectif, 10% pour de nombreux pays et 25% pour d'autres¹.

1.2. La firme multinationale

Multinationale, transnationale, ..., de multiples noms ou qualificatifs ont été donnés à ce type d'entreprise. D'une façon mais non dépourvue d'ambiguïté, Mucchielli a donné une définition simple de la firme multinationale en considérant comme « *multinationale toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger ; cette unité de production sera alors sa filiale* »². La logique de la production domine. Une entreprise peut avoir des représentations commerciales à l'étranger, mais elle ne sera vraiment multinationale que si elle produit tout (*on parle ainsi d'IDE horizontal*) ou une partie (*on parle d'IDE vertical*) de ses produits à l'extérieur de son territoire national.

Généralement, lorsqu'on parle d'une organisation à caractère commercial qui produit des biens ou des services en vue de générer un profit -ou fonctionnant selon la logique de l'économie de marché- on utilise le terme générique entreprise. Une firme multinationale est donc une entreprise dont les actions dépassent les frontières d'un seul pays³. L'objectif des sociétés transnationales à atteindre de l'investissement et de réaliser des profits économiques et financiers⁴.

¹ MUCCHIELLI.J, MAYER.T, « *économie internationale* », édition Dalloz, 2005.

² MUCCHIELLI.J (1998), « *Multinationales et mondialisation* », édition du Seuil (inédit économie), pp.18-19.

³ Revue économique. « *Développements récents de l'analyse économique* » .XLVI congrès annuel de l'association de science économique. Presses de la fondation nationale des sciences politiques volume49.numéro3.mai 1998

⁴BEKENNICHE.O « *la coopération entre l'union européenne et l'Algérie, l'accord d'association* ». Office des publications universitaires. Alger.2006.p169

Tableau n° 2 : les dix plus grandes firmes multinationales par capitalisation boursière, au 31 mars 2013

Rang	Société	Pays d'origine	Activité	Capitalisation boursière* (Milliards \$)
1	Apple	Etats unis	technologie	416
2	Exxon mobil	Etats unis	Pétrole et gaz	404
3	Google	Etats unis	technologie	263
4	Berkshire Hathaway	Etats unis	finance	257
5	Petrochina	Chine	Pétrole et gaz	255
6	Wal-Mart Stores	Etats unis	service	246
7	General Electric	Etats unis	industrie	240
8	Microsoft	Etats unis	technologie	240
9	IBM	Etats unis	technologie	238
10	Nestlé	Suisse	Biens de consommation	233

Source : <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/classement-entreprises.shtml> . mis à jour le 19.06.2013

* : La capitalisation boursière d'une société cotée en bourse est le produit du nombre de ses actions par le cours de celle-ci. Elle indique donc la valeur d'une entreprise cotée en bourse à une date donnée.

2. Les formes d'IDE

Le principe d'établir des liens économiques durables avec une entreprise, et l'influence réelle d'une firme étrangère sur la gestion de son partenaire a donné naissance à certaines formes d'investissements directs étrangers couramment utilisées. Donc Il peut prendre la forme de création de filiales, de l'achat d'entreprise, ou de constitution de coentreprise (joint-venture), c'est-à-dire de filiales communes de groupes distincts, ou de sociétés indépendantes financées par plusieurs firmes qui en sont actionnaires.

2.1. La filiale

La filiale est une société dont 50% du capital est détenu par une société mère, mais elle est autonome et dispose d'une personnalité morale propre du pays d'accueil, on distingue quatre types de filiales :

A- Les filiales commerciales

Ce sont des filiales de vente qui jouent un rôle d'importateurs des produits fabriqués par la maison mère ; et assurent une aide technique. L'implantation d'une filiale de vente dans le pays permet de mieux connaître le produit et de l'adapter aux normes locales.

B- Les filiales de production

Ce sont des sociétés industrielles qui ne dépendent pas de la société mère qu'étroitement (brevet, marque, achat des produits semi-finis, technologie), certaines filiales de vente sont transformées en filiales de produits lorsque les licences d'importation sont limitées.

L'acquisition de société existante constitue un moyen rapide des implantations sur le marché et de bénéficier de réseaux de distribution.

C- Les filiales financières

C'est une société intermédiaire entre la société mère et les filiales étrangères, on l'appelle aussi holding ou société financière, on distingue plusieurs catégories :

- Les holdings qui gèrent les participations détenues dans les filiales d'un même pays ou d'une zone géographique.

- Les holdings de brevet : qui détiennent les brevets, les licences, et les marques et qui touchent une taxe pour l'utilisation de ces derniers, ces avantages sont nombreux à savoir :

- une plus grande autonomie
- une plus grande souplesse financières par les transfères de revenus ou d'actifs d'un pays à l'autre.

D- Les filiales de services

Elles gèrent le contrat à l'étranger, elles jouent un rôle important dans le contrat d'assistance technique d'ingénierie en savoir faire.

2.2. La joint-venture ou co-entreprise

La joint-venture ou entreprise conjointe est une entreprise international sous ses divers formes par la réalisation d'un projet on s'associe avec un partenaire du pays d'accueil qui connaît généralement l'environnement locales du marchés et les habitudes du consommateur ; dont l'investisseur étranger s'implique par un apport en capital, capacité de gestion, transfert en technologies et expérience.

En d'autres termes, c'est le fait qu'une entreprise créée en commun avec une entreprise étrangère ou une société mixte situé à l'étranger détient le capital dans des proportions voisines (de 50/50 à 60/40)¹.

Les motivations à l'origine des créations de co-entreprise différent selon leur localisation, ainsi :

- **Dans les pays industrialisés** : la création d'une joint-venture dans ces pays est essentiellement guidée par des motivations stratégiques de la part des firmes, soit pour accélérer un processus d'internationalisation, de partager des coûts de développement de plus en plus élevés dans les secteurs de haute technologie, ou de réaliser des économies d'échelle ;
- **Dans les pays en développement** : dans ces pays, lorsqu'une multinationale réalise une joint-venture, il est souvent question d'une contrainte subie par la firme étrangère et imposée par les autorités du pays d'accueil plutôt qu'une stratégie décidée, en effet, cette contrainte peut être soit directe (réglementaire)

¹ TERSEN D, BRICOUT J-C. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.10.

ou indirecte (dans le cas par exemple où les contrats publics sont accordés en priorité à des firmes étrangères qui se sont associées avec un partenaire local).

2.3. Les fusion-acquisitions

Les fusions-acquisitions indiquent les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise, en acquérant au moins 50% de capital.

Une opération de fusion-acquisition offre pour l'investisseur un certain nombre d'avantages, car¹ :

- Elle est un moyen très rapide pour pénétrer dans un marché et pour saisir des opportunités d'implantation ;
- Elle accroît le pouvoir de marché de l'entreprise vis-à-vis des fournisseurs, des prêteurs et des consommateurs ;
- Elle réduit les coûts de l'entreprise en raison de l'accroissement de sa taille ;
- Elle facilite l'accès à de nouveaux marchés et aux commandes publiques dans des secteurs tels que : télécommunication, électronique.

En parallèle, la fusion-acquisition peut présenter des effets négatifs, par le fait que² :

- L'entreprise acquéreuse peut trouver des obstacles pour s'intégrer avec l'entreprise ciblée à cause de la diversité culturelle, ex : la langue ;
- Le gouvernement du pays hôte peut s'opposer à la réalisation de l'opération fusion-acquisition.

2.4. Les sous-traitances

Ce type d'investissement a pour principal mérite de permettre à l'entreprise étrangère de bénéficier d'avantage de faibles coûts locaux de production sans prendre elle-même le risque financier de l'investissement, en effet dans ce mode d'implantation, un groupe peut répartir entre 10% entre les fournisseurs et leurs usines en s'implantant dans différents pays et lorsque les coûts de production deviennent trop élevés dans un pays la firme cherche d'autres sous-traitants³.

2.5. La succursale

Une succursale d'investissement direct est une entreprise non dotée de la personnalité morale dans le pays d'accueil, qui⁴ :

- est un établissement stable ou un bureau d'un investisseur direct étranger ; ou
- est une société de personnes ou une co-entreprise n'ayant pas la personnalité morale, constituée entre un investisseur direct étranger et des tiers ; ou

¹ TERSEN D, BRICOUT J-C. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.7.

² Idem.

³ HATEM. F. : « *La firme multinationale en l'an 2000* », Economica, Paris, 1995, P.27.

⁴ OCDE, Définition de références de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, 3^{ème} édition, P.8-9.

- est un terrain, des bâtiments (sauf ceux appartenant à un organisme public étranger) et du matériel et des objets immeubles situés dans le pays d'accueil et appartenant directement à un résident étranger. Les résidences secondaires et de vacances appartenant à des non-résidents sont donc considérées comme faisant partie des investissements directs, même si, en réalité, il n'y a guère de pays qui fassent figurer ces investissements dans leurs statistiques d'investissement direct ; ou
- est un équipement mobile (tel que navires, avions, derricks et plates-formes pétrolières), exploité sur le territoire d'un pays pendant un an au moins s'il est comptabilisé séparément par l'opérateur et admis comme tel par les autorités fiscales. Ce matériel est considéré comme un investissement direct pratiqué dans une entreprise notionnelle dans le pays d'accueil.

2.6. La licence et le franchisage

Par un accord de licence, un industriel accorde un droit de fabrication ou de commercialisation à une firme étrangère et ceci pour une durée de temps limitée et contrepartie d'un paiement. Le plus souvent le paiement résulte d'un pourcentage par rapport au chiffre d'affaires (royalties) ou bien par rapport aux bénéfices.

Les principaux avantages de celui qui concède la licence peuvent être résumés comme suit¹ :

- La facilité d'accès aux marchés dont l'entrée est rendue difficile et risquée par des barrières protectionnistes tels que les droits de douanes, les quotas et les barrières culturelles ;
- Le faible coût de la licence car les principaux coûts de développement du nouveau marché et les risques associés sont pris en charge par le bénéficiaire ;
- La licence peut être intéressante dans le cas où celui qui accorde la licence n'a pas de connaissance approfondie du marché ou bien quand l'entrée enlève un certain risque dû par exemple à l'instabilité politique ;
- La licence peut constituer un moyen pour réactiver la propriété intellectuelle ou de diversifier ses applications sans pour autant négliger ses premières activités ;

Néanmoins, la concession de licence peut présenter les inconvénients pour celui qui la délivre à savoir² :

- L'entreprise qui accorde la licence peut avoir des droits limités dans le contrôle de l'utilisation de la propriété intellectuelle ;
- Il est possible que le bénéficiaire utilise les droits de la propriété intellectuelle à ses propres intérêts ;
- La part des bénéfices de celui qui délivre la licence est limitée à un niveau de royalties défini, sauf si une condition spéciale d'ajustement est citée dans l'accord dans le cas de bénéfices excédentaires ;
- L'accord de licence entraîne des coûts d'opportunité liés au développement du marché lui-même. Celui qui délivre la licence n'est pas autorisé à entrer sur le marché sur

¹ HARRISON A, DALKIRAN E ET ELSEY E. : « *Business international et mondailisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P. 44.

² Idem, P.45.

lequel le bénéficiaire opère et ne pourra pas donc exploiter les opportunités ultérieures de développement.

Pour ce qui est de franchisage, c'est une forme de licence plus rallongée, en effet (qu'elle soit nationale ou internationale) c'est un système de commercialisation qui se fonde sur une collaboration interentreprises. Cette collaboration est précise et codifiée dans un contrat puisque les entreprises sont juridiquement distinctes et financièrement indépendantes. Mais d'un point de vue économique, le franchiseur et le franchisé sont fortement liés. L'une des particularités de la franchise est de permettre la « réplique à l'identique » d'une formule ayant fait ses preuves et dont la réputation augmente avec le nombre de répliques.

- Le **franchiseur** donne à une autre entité le droit d'exploiter une activité en conformité avec un « concept ». Ce concept (généralement une enseigne ou une marque) est défini par un savoir-faire ou en tout cas « une manière de faire ».

- Le **franchisé** est l'entité qui exploite le savoir faire, la marque ou l'enseigne du franchiseur.

Il doit respecter des méthodes commerciales, des normes, des procédés, etc., détaillé dans le contrat de franchise. Le franchiseur met à la disposition du franchisé un concept, un processus de commercialisation etc. en exerçant un contrôle proche de celui d'une firme sur la filiale, elle permet une internationalisation rapide, moins coûteuse et moins risqué ; le meilleur exemple est celui des fast foods MC DONALDS.

2.7. Les nouvelles formes d'IDE

La décennie 90 est marquée par de nouvelles formes d'investissement favorisées par la libération des services financiers au niveau mondial. La stratégie des multinationales apparaît plus globale. Elles privilégient des alliances entre elles portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur : **recherche –développement** (programme de R&D mondiaux) **production** (« joint-ventures » de production, accords de licence de coopération industrielle), **commercialisation** (réseaux internationaux d'information). Ces alliances modifient les modes de multinationalisations, qui se développent, éventuellement, sans nouveaux IDE.

3. Les stratégies des IDE

Les investissements directs étrangers ont des stratégies d'implantation qui dirigent les investisseurs dans la prise de leur décision d'effectuer l'implantation ou pas. Ainsi, on peut distinguer trois stratégies d'investissement:

- Une stratégie d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol ;
- Une stratégie de marché dite ; Horizontale ;
- Une stratégie de minimisation des coûts ou ; Verticale.

3.1. Une stratégie d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol

De manière générale, la stratégie d'accès aux ressources naturelles est le premier facteur qui attire les IDE. L'histoire montre que de nombreuses industries se sont implantées à proximité de réserves de matières premières ou de sources d'énergie comme le fer ou le

charbon¹. L'importance relative des ressources s'est considérablement modifiée au cours de l'histoire. Aujourd'hui les métaux précieux ont été supplantés par le pétrole ou les minerais servant aux alliages, mais fondamentalement il s'agit toujours d'exploiter des ressources naturelles afin de les transformer et de les exporter vers le pays d'origine ou vers le reste du monde, et en faire ainsi une « vache à lait ». Cet aspect des IDE est le plus simple à comprendre et le plus évident à expliquer. Son déterminant principal est en fait l'existence des ressources naturelles dans le pays hôte. Cependant, ce dernier doit avoir un minimum de caractéristiques économiques et politiques qui lui permettront d'accueillir convenablement les IDE. Dans plusieurs études économétriques portant sur les déterminants des IDE ; des variables comme l'infrastructure, la corruption et la stabilité politiques paraissent toujours significatifs et ayant une influence sur les flux d'IDE et ce, quelle que soit la stratégie adoptée par les FMN. Au delà de cet état de fait, et en absence de variables macro-économiques, politiques ou de bonne infrastructure, encourageantes dans le pays hôte, on peut dire que c'est une sorte de phénomène d'arbitrage qui s'installe pour les décideurs des firmes multinationales intéressées par l'exploitation des ressources naturelles existantes. En effet, si le risque d'instabilité touche directement l'activité de l'entreprise et que le gain potentiel de l'exploitation n'arrive pas à couvrir ce risque, il est évident qu'il y aura moins d'IDE et inversement.

3.2. Stratégie horizontale ; dite du marché

Cette stratégie est dite « stratégie du marché », du fait que lorsqu'une entreprise réalise un IDE horizontal, cela signifie qu'elle réalise la même activité (que dans le pays domestique) dans les zones géographiques où elle réalise cet IDE. Il existe plusieurs facteurs qui peuvent conduire une multinationale à opter pour un tel investissement à savoir ²:

- Les coûts de transport ;
- Les imperfections existantes sur les marchés locaux, conduisent à l'internationalisation par les firmes multinationales (FMN) des procédés et des modes d'organisation qu'ils maîtrisent ;
- Lorsqu'une firme suit ses concurrents
- Lorsqu'un produit atteint sa maturité dans son pays d'origine ;
- Les avantages spécifiques à un lieu donné.

La stratégie peut donc être qualifiée d'horizontale car elle concerne les flux d'investissements croisés Nord-Nord qui se développent entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, c'est-à-dire au sein de la Triade. Ces flux constituent les deux tiers du montant total des investissements directs³. Ces investissements horizontaux sont donc basés essentiellement sur l'investissement intra-branches⁴. Cette stratégie est aussi caractérisée par la nature intra-

¹ HARRISSON A, DALKIRAN E ET ELSEY E. : « *Business international et mondialisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P.325-326.

² BELLON B ET GOUIA R. : « *Investissements direct étrangers et développement industriel méditerranéen* », Economica, Paris, 1998, P.8.

³ BENNACER A. « Attractivité aux IDE : quel rôle pour les villes en Algérie ?, cas de la ville de Bejaïa », Mémoire de Magistère, Université de Bejaïa, Mars 2011, P. 59.

⁴ KRUGMAN.P ET OBSTFELD.M, « *Economie internationale* » 2^{ème} édition française ; de Boeck et Larcier, 1998.

industrielle des flux, de ce fait, les produits et techniques de production ne diffèrent guère d'un pays à un autre et les investissements croisés sont réalisés dans les mêmes secteurs d'activité.

Donc, on peut comprendre que les IDE horizontaux sont très spécifiques et leur déterminant principal est l'existence d'un marché intérieur porteur. Il implique un engagement durable vis à vis du pays hôte. Par ailleurs, l'investisseur est intéressé non seulement par le développement du marché pour son produit particulier, mais aussi par le développement de l'économie du pays hôte en général. Le facteur prépondérant pour la réalisation de ce type d'investissement est l'existence de main d'œuvre qualifiée et d'infrastructure adéquate. Les pays en voie de développement se trouvent, bien évidemment, à la marge de ce type d'investissement. La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue.

3.3. Stratégie verticale ; ou de minimisation des coûts

La stratégie « verticale », elle apparaît entre pays qui possèdent des dotations factorielles différentes, notamment entre les pays développés et les pays en développement.

Cette stratégie de minimisation des coûts est qualifiée de verticale car, en opposition avec la stratégie précédente, les flux d'investissement sont orientés dans le sens Nord-Sud exclusivement. L'inégalité de développement est le fondement de cette stratégie et donne aux flux un caractère unilatéral et non plus croisé. En effet, cette inégalité de développement entre les partenaires, a une conséquence sur les investissements qui seront ainsi, déterminés par la différenciation des dotations factorielles.

De la, le choix de localisation des firmes visera à coïncider leur fonction de production avec les dotations factorielles des pays d'accueil.

De ce fait, la firme sera segmentée entre une série de « filiale-atelier » qui utilisent le facteur de production le plus abondant dans le pays d'implantation pour produire pour le marché d'implantation¹.

Ainsi, la stratégie verticale conduit à un processus d'intégration verticale entre les économies du Nord et celles du Sud en permettant une minimisation des coûts. Celle-ci repose sur deux bases. D'une part, l'utilisation des facteurs de production, les meilleurs prix sur le marché mondial, d'autre part, les économies d'échelles engendrées par la spécialisation des filiales-ateliers dont la production est incorporée dans des produits finis destinés au marché mondial.

D'une manière générale, lorsque les firmes disposent de filiales dans plusieurs pays, elles peuvent exploiter les différences entre ces derniers en choisissant, par exemple, de produire un bien intermédiaire et un bien final dans des pays différents afin de profiter des avantages comparatifs des différents pays pour ces différents biens. Par exemple, dans la fabrication de chaussures, le dessin et la conception d'une chaussure de sport faits dans un pays riche, et son assemblage dans une filiale d'un pays en développement, ce qui correspond à une division du

¹MICHALET.C.A « *La séduction des nations ou comment attirer les investissements* ». Ed. Economica, Paris, 1999, P.48-49. Dans Kaci chaouch T « Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Etrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb ». Université de Tizi-Ouzou, Année 2012, P. 57.

travail à l'intérieur de la FMN correspondant aux avantages comparatifs du pays partenaire à l'échange au travers du commerce intra-firme¹.

II. Les théories explicatives d'IDE

Plusieurs théories ont traité les IDE, les plus récentes sont celle de Dunning et de Caves. Par ailleurs, on peut remarquer que les théories les plus importantes sont basées sur l'économie industrielle. Les auteurs ayant traité de l'IDE ont tenté de formaliser ses causes en développant ou en appliquant des approches théoriques. Certains des arguments avancés s'inspirent des théories du commerce, de l'investissement ou du marketing². Chacune des théories contribue à notre compréhension des raisons sous-jacentes à l'IDE ou offre une explication relative à un IDE particulier. Il n'existe cependant pas de théorie complète de l'IDE. Dans cette section on va essayer de présenter : les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement, la théorie de l'arbitrage financier, la théorie du cycle de vie du produit, la théorie des marchés et la théorie éclectique. (voir annexe 1).

1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement

Selon ces théories, les pays se spécialisent dans des produits pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif. Cela leur permet d'utiliser les ressources de leur territoire ou de leur main d'œuvre de la manière la plus productive et d'exporter leur surplus de production.

La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut plus tard adaptée dans le modèle de Heckscher-Ohlin³. Heckscher et Ohlin estiment que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire et la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est généralement plus bas. Un pays ayant des ressources abondantes ou productives ne développera pas seulement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera également des entreprises étrangères.

Ces théories offrent donc une analyse de l'IDE aussi bien que du commerce international. Sous sa forme principale, la théorie traditionnelle permet d'expliquer pourquoi les activités nécessitant une utilisation intensive des ressources comme les industries extractives, l'agriculture et même le tourisme sont attirées par des pays ou des régions en particulier. Si l'avantage comparatif provient autant des actifs acquis ou créés par des ressources naturelles, ces théories peuvent également s'appliquer aux entreprises issues d'autres industries et qui sont à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée, de la technologie ainsi que d'autres actifs spécifiques. Au sens large, la théorie traditionnelle fournit une

¹ MUCCHIELLI.J.L, « *Economie internationale* », Ed. Seuil, Paris, 1998, P.379.

² AOUMARI.Z « *Attractivité de canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance* » université de Québec a Montréal. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économique. MARS 2009.P.15.

³ OHLIN, B. « *Interregional and International Trade* », Harvard University Press : Cambridge, Mass dans Harisson A, Dalkiran E et Elsey E. : *Business international et mondialisation*, Boeck, Bruxelles, 2004, P.329.

explication sous-jacente à l'IDE mais elle ne rend pas compte de la diversité de facteurs qui affectent les décisions relatives à l'IDE dans la pratique¹.

2. La théorie de l'arbitrage financier

L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations permettant de réaliser un bénéfice sans risque, en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficacité des marchés.

L'arbitrage sur les marchés de capitaux est le processus par lequel les actifs financiers sont achetés à un prix plus bas sur un marché et vendus à un prix plus élevé sur un autre. Les fonds peuvent alternativement être empruntés à un taux plus bas et prêtés à un tiers à un niveau plus élevé. L'arbitragiste agit bien sur ainsi pour dégager un profit mais l'arbitrage a pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont totalement libres. Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, le capital sera attiré vers les marchés sur lesquels il peut obtenir la rémunération la plus élevée.

Cette théorie a été appliquée aux flux d'investissement étranger. La manière dont elle peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est souvent très sensible aux mouvements internationaux des taux d'intérêt, entre autres. Elle est moins facilement applicable à l'IDE, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. Cependant, d'un point de vue général, tout investissement sera attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Dans le cas de l'IDE, la rentabilité d'un investissement est souvent influencée par une combinaison de facteurs, et l'arbitrage du capital dès lors qu'une analyse plutôt générale.

3. La théorie du cycle de vie du produit

La théorie du cycle de vie du produit de Vernon est parfois appliquée à l'IDE². Cette théorie permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindre coût dans les pays en développement, et ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine. De manière plus limitée, les entreprises rallongent parfois la durée de vie d'un produit en concédant des licences de production à des pays moins développés.

D'après Vernon R., la vie d'un produit passe par quatre grandes phases : l'introduction, l'innovation, la maturité et la standardisation. A chacun de ces stades, la firme

¹ HARRISSON A, DALKIRAN E ET ELSEY E. : « *Business international et mondialisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P.329-330.

² VERNON, R. 1966, « *International Investments and International Trade in the Product Life-Style* », *Quarterly Journal of Economics*, mai 1966, 190-207 dans Harisson A, Dalkiran E et Elsey E. : *Business international et mondialisation*, Boeck, Bruxelles, 2004, P.330.

sera amenée à choisir entre exporter ou délocaliser sa production, en fonction des caractéristiques du produit et du marché¹.

Etape 1. Introduction : Grâce à un apport important de travail, de compétences et d'investissement en terme de recherche et de développement, un nouveau produit sera introduit sur le marché. Suite à la création de ce nouveau produit, sa production sera lancée grâce à des méthodes nécessitant beaucoup de capitaux reflétant une dotation de capital relativement élevée du pays innovant. Ce produit sera créée en fonction des besoins observés chez les consommateurs du marchés national dans lequel il été initié.

Etape 2. La croissance : A ce niveau les exportations accroissent en même temps que la demande étrangère. La réussite et le succès de ce nouveau produit stimulent la concurrence entre les entreprises locales et internationales, cela par la proposition des produits similaires pour soutenir leurs parts de marché. En conséquent, cette concurrence force l'entreprise innovante afin de maintenir le niveau de son avantage comparatif à accroître le volume de capitaux nécessaire à sa production. Dans cette étape, l'entreprise commence sa recherche de site de production dans des pays disposant des faibles coûts en termes de facteurs. C'est le début des activités d'investissements directs à l'étranger de l'entreprise.

Etape 3. La maturité : Dans ce cas, les exportations du pays innovant commencent à décroître dans la mesure où les entreprises commencent à rattraper leur retard sur l'entreprise innovante. Le produit est standardisé pour que sa production soit flexible et moins coûteuse, et ce, en utilisant une main d'œuvre peu qualifiée dans des pays riches en main d'œuvre.

Etape 4. Le déclin : Le produit devient standardisé entièrement dans son usine. La production est concentrée dans les pays qui pratiquent les salaires les plus bas et une force de travail non qualifiée. Dans ce cas, la production nationale prendra fin, il y a une certaine éventualité que les produits qui étaient habituellement exportés par le pays créateur y soient dorénavant importés et les prix des entreprises étrangères continueront à diminuer et à réduire plus la rentabilité du produit.

Vernon estime qu'un nouveau produit devrait initialement être produit aux Etats-Unis, qui du fait de ses dotations relativement abondantes en capital et d'un revenu par habitant élevé, constitue un marché très favorable à l'innovation. Alors que le marché américain se développe, les opportunités et les occasions d'exporter vers d'autres pays développés apparaîtraient.

Lorsque le marché américain atteindra sa maturité, de nouveaux marchés auront suffisamment grossis. Pendant la maturation de ces marchés, la production se standardisera et la concurrence en termes de prix deviendra plus forte, ce qui poussera donc les producteurs à chercher des sites de production moins onéreux et moins coûteux dans les pays en développement.

Bien que la théorie du cycle de vie de produit permet d'expliquer pourquoi les biens une fois produits dans les pays developpes, ils seront enfin fabriques dans les pays en développement a moindre coût, et ils seront ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine, mais elle n'explique pas pourquoi certains produits sont d'abord produits dans des

¹ JACQUEMOT P. : « *La firme multinationale : une introduction économique* », Economica, Paris, 1990, P.60.

pays en développement ou pourquoi des produits similaires apparaissent parfois simultanément dans des pays différents¹.

Ultérieurement, Vernon lui-même reconnaît que depuis 1970, la portée de son modèle appliqué aux firmes américaines était considérablement réduite. Malgré cela il estime que le cycle de vie peut toujours expliquer les comportements de certaines entreprises².

Tableau n° 3 : Les caractéristiques du cycle du produit

	1. Lancement	2. Maturité	3. Standardisation	4. Déclin
Evolution de la demande	-Parts de marché faible mais en croissance -Importance de la publicité et du marketing. -Faible élasticité-prix.	-Croissance rapide du marché. -Elasticité-prix croissante. -Concurrence par les prix.	-Parts de marché stabilisées. -Importance de la concurrence par les coûts et la différenciation des produits et des services.	-Décroissance des parts de marchés. -Apparition d'un « nouveau » produit.
Technologie	-Petites séries changeantes. -Riche en R-D. -Faibles intensité en capital.	-Début de la grande série. -Intensif en capital et en travail très qualifié.	-Production de masse. -Technologie stable. -Intensif en travail non qualifié. -Alourdissement du capital fixe.	
Structure de l'industrie	-Petit nombre de firme -Marchés dominés par les vendeurs.	-Nombre croissant de firmes, mais nombreuses fusions et filiales.	-Nombre de firme diminuant. -Marchés d'acheteurs.	-Reconversion et fermeture d'usines.

Source : JACQUEMOT. P ; « La firme multinationale : une introduction économique, Economica, Paris, 1990, P.61.

4. La théorie de marché³

Elle repose sur l'hypothèse de l'imperfection des conditions de la concurrence pour expliquer les mobiles de l'investissement étranger et permet de mieux prendre en considération les situations réelles rencontrées par les firmes ; l'idée de l'oligopole imparfait constitue le cas de figure le plus riche de l'analyse de la multinationalisation.

¹ HARISSON A, DALKIRAN E ET ELSEY E. : « *Business international et mondialisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P.329-330.

² TERSEN D, BRICOUT J-L. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.62.

³ AOUMARI.Z « *Attractivité de canada: l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance* » université de Québec a Montréal. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie. MARS 2009.P.18.

En effet, l'oligopole favorise l'internationalisation du capital ; permet à la firme grâce à la transnationalisation d'éliminer les obstacles qui s'opposent à son profit et sa croissance; la firme se délocalise vers les nouveaux marchés pour exploiter les avantages technologiques et les produits différenciés dont elle dispose, ainsi que pour maximiser son profit, en ce sens « la multinationalisation » apparaît comme le moyen de surmonter les limitations qu'une firme rencontre dans l'oligopole national ; elle confère à la firme qui s'implante à l'étranger un atout décisif ces concurrents, et l'exploitation directe de cet atout, qu'il soit technologique ou commercial, lui permet d'en retirer une quasi rente économique .

« La multinationalisation » correspond par conséquent à une situation économique négative, et ce, dans la mesure où elle est le seul refuge pour les FTN pour écouler leurs produits, trouver des débouchés et sortir du marasme interne, mais aussi à une situation économique positive, et ce, dans la mesure où la FTN exploite ses atouts et avantages comparatifs dont elle dispose pour résorber ses déficits internes et réaliser plus de profit.

5. La théorie éclectique de Dunning

Dans la littérature relative à l'IDE, la théorie la plus fréquemment citée est sans doute la théorie éclectique proposée par Dunning. C'est l'approche la plus complète sur la stratégie des FMN en matière d'investissement étranger. Partant du concept de marché imparfait développé par plusieurs théoriciens (Hymer, Kindleberger et Coase), son approche globale sur les facteurs explicatifs de l'investissement direct fait de lui le pionnier du paradigme OLI (propriété, localisation, internationalisation) dans laquelle il réunit trois avantages essentiels qui, selon lui, poussent les multinationales à s'implanter à l'étranger¹. Le premier avantage est un avantage spécifique de l'entreprise transnationale dans le pays d'accueil, il peut s'agir de l'avantage que l'entreprise a sur ses rivales en termes d'actifs tangibles ou intangibles, de technologie avancées ou de marketing qui lui permet de réduire ses coûts et de faire face à ses concurrents, ensuite l'exploitation effective de ces actifs oblige souvent la firme à internationaliser ses opérations internationales en établissant des filiales à l'étranger (intégration verticale) au lieu de céder des licences aux firmes locales car cela augmenterait relativement ses coût de transaction. Enfin, une fois ses avantages réunis, se pose alors le choix de la localisation permettant aux FMN d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les pays d'accueil (prix des inputs, marchés, coûts de transport...). D'après Dunning, une firme investira à l'étranger si trois avantages sont réunis² :

- **Avantage spécifiques (Ownership advantage)**

La firme doit détenir un avantage spécifique par rapport aux autres firmes sous forme d'un actif intangible qui lui permet de disposer d'un certain pouvoir de marché. Ces avantages sont liés à des facilités d'accès aux ressources financières, à l'acquisition d'une technologie plus avancée, à l'existence d'économie d'échelle sur le plan logistique, de la commercialisation ou de l'approvisionnement ou encore une expérience plus ancienne que celle de ses concurrents. Ces facteurs permettent à la firme de conserver la propriété de ses filiales à l'étranger.

¹ JACQUEMOT. P. : « *La firme multinationale : une introduction économique* », Economica, Paris, 1990, P.214.

² Idem.

- **Avantage de la localisation (Location advantage)**

Le choix d'implantation dépend des caractéristiques propres du pays d'accueil.

Les motivations des firmes internationales sont liées à la recherche des gains avec des coûts minimaux : accès aux matières premières, faibles coût salariaux, qualité des infrastructures, qualification de la main d'œuvre, incitation à l'investissement, barrières douanières...Etc.

- **Avantage de l'internalisation (Internalization specific advantage)**

La firme doit avoir intérêt à exploiter elle-même son avantage spécifique au lieu de le céder à une autre firme étrangère. La firme choisira l'investissement direct et donc la création d'un espace mieux intégré si elle peut tirer un avantage d'une exploitation directe, associée à un mode d'organisation internalisé, elle aura un profit plus grand que si elle décidait simplement de vendre ses produits. Enfin , la détention combinée de ces trois types avantages confèrent à une firme à un moment donné et sur des marchés déterminés d'avantages globaux à la multinationalisation.

Tableau n° 4 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises

Avantage spécifique que détient la firme elle-même. (O)	Avantage du pays d'accueil (L)	Avantage lié à l'internalisation (I)
Avance technologique, savoir faire ou compétence managériale. Economies d'échelle. Capacité à différencier ces produits (contrôle des marques). Accès plus facile aux marchés des facteurs de production et des produits intermédiaires	Prix et qualité des inputs. Coût du transport et des communications. Qualité des infrastructures. Barrières douanières. Incitations à l'investissement. Proximité culturelle.	Diminution du coût de l'échange. Protection du savoir-faire. Contrôle de la production et des débouchés .

Source : Tersen D, Bricout J-L. : L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.69.

La théorie éclectique de Dunning est une vision synthétique des déterminants de l'investissement direct à l'étranger qui fait référence à la théorie de l'économie industrielle à la théorie de l'internationalisation et à la théorie de l'échange international. L'approche est dite éclectique car elle recouvre toutes les formes d'exploitation des marchés étrangers selon la nature des avantages en présence¹.

Ainsi, lorsque l'entreprise réunit simultanément l'avantage spécifique et l'avantage à l'internationalisation et si l'avantage à la localisation est situé hors de son pays d'origine, elle investira à l'étranger. Si elle ne dispose que de l'avantage spécifique et de l'avantage à

¹ GANNAGE E. : « Théorie de l'investissement direct étranger », *Economica*, 1995, P. 119.

l'internationalisation, elle pénétrera le marché extérieur par une exportation. Enfin, si la firme ne dispose que d'un actif intangible, elle vendra une licence¹.

La théorie éclectique de l'IDE offre plusieurs justifications possibles à l'investissement direct étranger et détermine que les investisseurs internationaux trouvent leur motivation dans une réunion de ces avantages. Cette théorie est probablement réaliste mais elle ne permet pas de déterminer quels sont les facteurs qui peuvent se révéler déterminants selon des circonstances².

Le modèle éclectique a toutefois quelques limites à savoir³ :

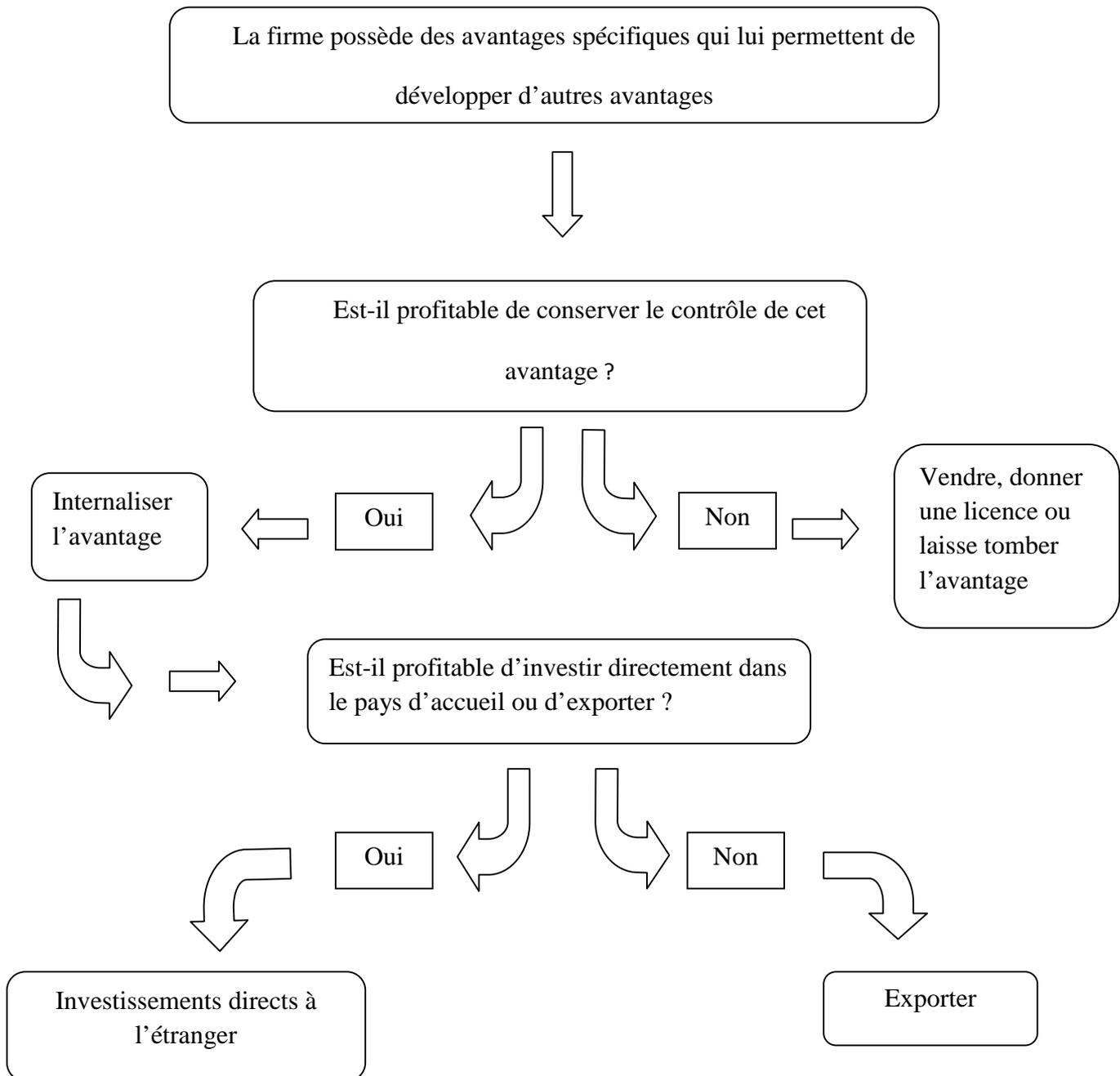
- Il suppose que toutes les entreprises adoptent les mêmes stratégies dans leurs activités internationales ;
- Il suppose également que les entreprises géreront de la même façon les avantages et les caractéristiques spécifiques du pays dans lequel elles choisiront de s'implanter ;
- Il omet de considérer les questions politiques découlant de leur localisation géographique. Les gouvernements appliquent des politiques visant à favoriser les IDE sur leurs territoires mais ils adoptent aussi des mesures protectionnistes qui peuvent décourager l'entrée d'IDE. En effet, dans les deux cas, les décisions de l'entreprise quant à l'IDE devront prendre en compte les conséquences éventuelles de telles mesures ;
- Le modèle met l'accent sur la nécessité pour l'entreprise de posséder des avantages spécifiques. Néanmoins, la nouvelle série d'alliances stratégiques parmi les compagnies aériennes mondiales suggère que les entreprises peuvent tirer parti conjointement des avantages liés à leur formes juridiques, à leur internationalisation et à leur situation géographiques opérationnelles ;
- L'expérience récente de fluctuations irrégulières des taux de change et des essais des gouvernements de stabiliser la valeur externe de leurs devises conduit à la nécessité de prendre en considération dans la décision d'implantation les taux de changes et toutes conséquences financières au plan international ;
- Enfin, le paradigme de l'éclectisme fournit une explication plus pertinente sur les projets créateurs que sur les fusions-acquisitions. Alors que, ces dernières années, les fusions-acquisitions ont acquis les préférences des multinationales qui permettent d'exercer un contrôle interne sur les activités et d'accéder à des technologies déjà disponibles.

La combinaison des trois avantages qu'on appelle le paradigme OLI peut être schématisé ainsi :

¹ TERSEN D, BRICOUT J-L. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.68.

² HARISSON A, DALKIRAN E ET ELSEY E. : « *Business international et mondialisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P.332.

³ Idem, P. 82.

Figure n° 01 : La combinaison des trois avantages qu'on appelle le paradigme OLI

Source : Jasmin E. Nouvelle économie et firmes multinationales, les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme éclectique, Cahier de recherche, Centres Etudes Internationales et mondialisation CEIM, avril 2003.

En résumé, chaque théorie contribue ou offre une explication relative à un IDE particulier, mais il n'existe pas jusqu'à présent une théorie complète de l'IDE.

III. L'évolution des IDE et leur répartition géographique et sectorielle dans le monde

Au cours de cette section, nous essaierons de présenter l'évolution de l'IDE depuis les époques coloniales jusqu'à nos jours, et la distribution géographique et sectorielle des flux mondiaux d'IDE.

1. L'évolution des flux d'IDE dans le monde

La littérature propose divers éléments pour justifier des flux d'IDE dans un pays Industriels (coûts de transport, coûts d'implantation, de production, avantages technologiques, agglomérations d'activités...) ; Commerciaux (taille du marché, proximité de la demande, barrières à l'échange...) ; Institutionnels (la politique fiscale ou commerciale, les dispositions législatives en matière de rapatriement des capitaux ou de mouvement de capitaux, le risque pays, l'appartenance à une zone d'intégration...)¹.

1.1. Aperçu historique

Contrairement à une idée couramment admise, l'investissement direct étranger n'est pas apparu dans les années 1980. C'est un phénomène ancien, lié aux époques coloniales du 19^{ème} siècle, lorsque les entreprises britanniques et françaises exploitaient les ressources agricoles et minières des colonies. En effet, il est devenu économiquement significatif depuis le 19^{ème} siècle. Plusieurs exemples en témoignent : en 1852, Samuel Colt a réalisé le 1^{er} investissement américain au Royaume-Uni, Bayer s'est installé aux USA en 1865 et Singer s'est implantée en Russie, en 1867. D'où l'estimation, par la CNUCED de 14 milliards de dollars de stock d'IDE mondial en 1914.

L'analyse de l'évolution historique de l'IDE fait apparaître trois moments importants :

- le premier moment situé entre le premier conflit mondial et la veille du second ;
- le deuxième moment se situant après la deuxième guerre mondiale jusqu'au années 70;
- le troisième, se situe entre 1973 et 1984.

- De 1914 à 1945 : Suprématie du Royaume-Uni

Au cours de cette période, les pays investissant hors de leur pays d'origine étaient des puissances coloniales : le Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis et l'Allemagne. Pendant toute la première partie du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne est pratiquement le seul pays à investir à l'étranger et le capital anglais restera très largement dominant jusqu'en 1914. Le Royaume-Uni détenait la plus grande part du stock mondial d'IDE, 45% en 1914 et 39,8% en 1938. La part des Etats-Unis s'est accrue en 1938 pour atteindre 27,7% contre 18,5% en 1914. Par contre les pays qui ont bénéficié des stocks mondiaux d'IDE sont les pays en développement, leur part est à 65,7% en 1938, alors que celle des pays développés était de 34,3%². (Voir tableau n°5, 6).

¹ BOUALAM.F, « *Les Institutions et Attractivité des IDE* » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée », 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P.4.

²BELLON B ET GOUIA R. : « *Investissements direct étrangers et développemnt industriel méditerranéen* », Economica. Paris, 1998.

Tableau n° 5 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (en %).

Pays	1914	1938	1960
Pays du G5	86.9	81.2	72.8
Etats unis	18.5	27.7	48.3
Japon	0.1	2.9	0.8
Royaume uni	45.5	39.8	16.3
Allemagne	10.6	1.3	1.2
France	12.2	9.5	6.2
Europe hors G5	10.8	15	18.4
Stock mondial d'IDE	100	100	100

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, 1995, CNUCED.

- De 1945 à 1973 : Hégémonie des Etats-Unis

De 1945 au premier choc pétrolier de 1973, commençait une phase d'expansion de l'investissement international. En effet, les Etats-Unis sont la source unique d'investissement suite aux aides massives distribuées par le canal de l'aide Marshall aux pays européens pour leurs reconstructions après la seconde guerre mondiale¹.

Au cours des années 1950 et 1960, l'investissement étranger a progressé à un rythme deux fois plus élevé que la croissance mondiale².

- De 1973 à 1984 : Emergence du Japon et de l'Allemagne

La période 1973-1984 a enregistré un ralentissement des investissements étrangers à la suite des deux chocs pétroliers, ce qui a entraîné une baisse de la croissance, de la productivité, de l'investissement des pays industrialisés et la diminution des profits des entreprises³.

La part des Etats-Unis dans le stock mondial sortant s'est réduite tandis que celle de l'Allemagne et du Japon a augmenté. L'appréciation du yen et du mark a engendré l'essor des investissements allemands et japonais.

Le recul des investissements américains s'explique essentiellement par la dévaluation du dollar en 1971, l'abandon du système de Bretton Woods et l'adoption du système de changes flottants. Ces changements ont fait perdre aux Etats-Unis l'avantage d'une monnaie surévaluée.

¹ JACQUEMOT P. : « *La firme multinationale : une introduction économique* », Economica, Paris, 1990, P.28.

² TERSEN D, BRICOUT J-L. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.31.

³ Idem.

Tableau n° 6 : Répartition du stock d'IDE par pays destinataires (en %)

Régions destinataires	1913	1938	1960
Pays développés	27.3	32.6	67.3
Etats unis	103.3	7.4	13.9
Europe de l'ouest	7.8	7.4	22.9
Autres pays développés	9.2	17.8	30.5
Pays en développement	72.7	67.4	32.7
Amérique latine	32.7	30.8	15.6
Afrique	6.4	7.4	5.5
Moyen et Proche-Orient	2.8	2.6	2.8
Asie	20.9	25	7.9
Europe de l'est	9.9	1.6	0.9
Stock mondial	100	100	100

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, 1995, CNUCED.

A l'inverse, l'appréciation du yen et du mark a engendré l'essor des investissements japonais et allemands.

Depuis la fin des années 80, les investissements directs étrangers connaissent une dynamique particulière et un développement sans précédent tant par son ampleur que par sa diffusion. La croissance de l'IDE a dépassé celle des échanges ou de la production mondiale. Cette croissance a contribué à la mondialisation des affaires et à l'interdépendance des économies mondiale. Cette augmentation des flux mondiaux d'IDE correspondant notamment aux ¹:

- Processus de libéralisation et d'innovation des marchés financiers dans les pays développés à partir 1985-1986, ce qui a permis aux entreprises étrangères de bénéficier des financements nouveaux ;
- Progrès techniques en particulier dans le secteur de la télécommunication et de la technologie de l'information permettent de stimuler les flux de capitaux étrangers et par conséquent augmentent le degré de liberté des entreprises en termes de choix de lieu d'implantation ;
 - Processus de déréglementation de l'IDE qui conduit à une diminution des obstacles envers les investisseurs internationaux tels que, le relevé des plafonds autorisés de participation étrangers, la simplification des déclarations, etc.

1.2. L'évolution récente des IDE

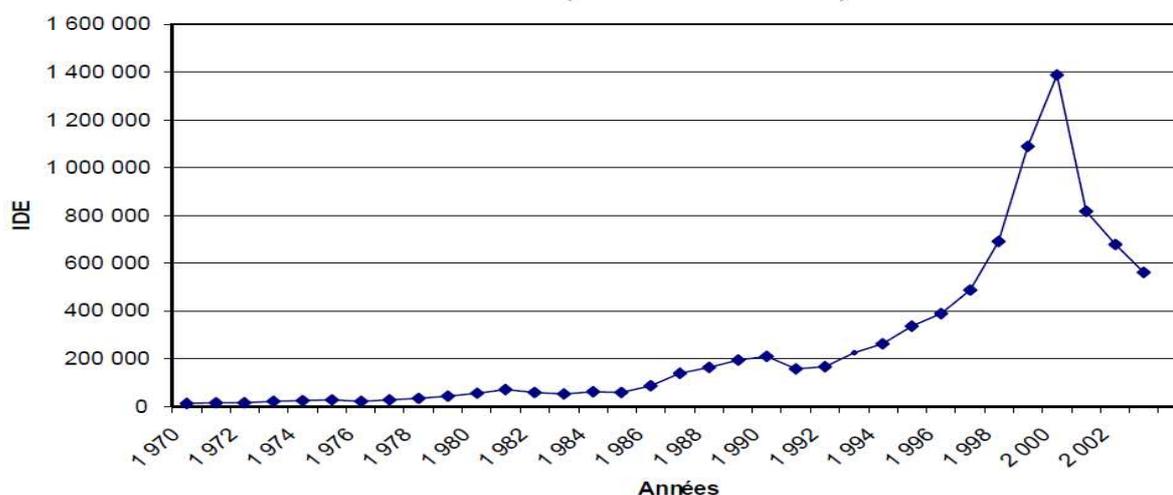
Comme l'illustre la figure n°1, après une légère baisse au début des années 80, les flux d'IDE ont recommencé à augmenter à partir de 1986. Selon les estimations de la CNUCED,

¹ TERSEN D, BRICOUT J-L. : « L'investissement international », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.37.

de 1986 à 1990, les flux d'IDE ont progressé à un rythme phénoménal. Avec un taux de croissance de l'ordre de 24% l'an, les flux d'IDE ont atteint 209 milliards de dollars en 1990. Cette expansion s'est ralentie en 1991, la valeur des flux d'IDE dans le monde est tombée à 158 milliards de dollars, l'équivalent d'une régression de 25 %. Ce repli a été particulièrement ressenti par les pays développés où les entrées d'IDE ont chuté de 34% (passant de 171 à 113 milliards de dollars). De tous les pays industrialisés, les Etats-Unis et le Royaume-Uni étaient les pays les plus affectés par cette baisse (respectivement -53 % et -51% en une année) (CNUCED 1995). Les pays en développement qui n'ont pas été affectés par cette baisse constituent l'exception de ce ralentissement. En effet, ces pays ont vu leur part passer de 37 à 43 milliards de dollars, soit une progression de 17 %. Ce déclin est dû à une combinaison de facteurs : les anticipations défavorables de profitabilité de capitaux investis, les perspectives de demande réduite et l'environnement macroéconomique défavorable aux USA sont autant d'éléments qui ont incité les entreprises à ralentir leurs investissements à l'étranger.

La baisse de l'IDE enregistrée au cours de cette période pourrait être qualifiée de pause du fait qu'elle n'a duré que deux années. En effet, l'IDE a repris sa croissance dès 1992, l'année qui correspond au début d'une explosion des IDE. Cette période se caractérise par une forte croissance de l'IDE. Avec un taux de croissance annuel moyen de 82 %, les flux sortants d'IDE ont atteint le pic de 1.388 milliards de dollars en 2000 (CNUCED 2003).

Figure n°02 : Evolution des IDE dans le monde de 1970 à 2003.(En millions de dollars)



Source : CNUCED, base de données sur l'investissement international et les firmes Multinationales.

Entre 2001-2003, les flux de capitaux étrangers ont diminué d'une manière remarquable pour atteindre 832,2 milliards de dollars en 2001, 557,9 milliards de dollars en 2003¹. Cette diminution peut s'expliquer par une faible croissance enregistrée dans les principales régions du monde, l'effondrement des marchés boursiers et l'achèvement du processus de privatisations dans certains pays².

Après trois années consécutives de baisse, les flux mondiaux d'IDE en 2004 ont sensiblement augmenté pour atteindre 710,8 milliards de dollars, en hausse de 2% par rapport

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2003, dans www.cnuCED.org.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2003, dans www.cnuCED.org.

à 2003 (CNUCED 2005). La reprise des IDE en 2004 s'expliquent notamment par : l'accélération de la croissance mondiale, l'accroissement des bénéfiques, la hausse des valeurs mobilières, la multiplication des fusions-acquisitions internationales, et la poursuite de la libéralisation et de l'amélioration du climat des affaires¹.

En 2005, l'investissement direct étranger a progressé dans toutes les principales sous-régions. Les entrées d'IDE ont atteint 916,3 milliards de dollars et les sorties ont augmenté à 778,7 milliards de dollars².

Après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 30 % pour s'élever à 1 833 milliards de dollars en 2007, dépassant ainsi largement le record historique atteint en 2000³. Malgré la crise financière et la crise du crédit qui sévissent depuis le deuxième semestre de 2007, les entrées d'IDE ont continué de progresser dans les trois grands groupements économiques que sont les pays développés, les pays en développement et les pays en transition de l'Europe du Sud-est et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Cette hausse s'explique dans une large mesure par la croissance économique relativement élevée et les bons résultats des sociétés enregistrés dans de nombreuses parties du monde⁴.

Avec l'aggravation de la crise économique et financière, les flux mondiaux d'IDE sont tombés d'un niveau historique à 1 milliard 697 millions de dollars en 2008 – en baisse de 14%⁵.

En 2009, le mouvement s'est accentué: selon des données préliminaires portant sur 96 pays, les entrées d'IDE afficheraient un recul de 44 % au premier trimestre de 2009 par rapport à la même période de 2008⁶. C'est Le repli des fusions-acquisitions internationales qui a été la principale raison du recul de l'IDE en 2009⁷.

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IDE) ont commencé à se redresser dans la seconde moitié de 2009⁸. Pour s'établir à 1 240 milliards de dollars en 2010, Ces flux d'IDE ont légèrement augmenté– de 5 % – mais sont restés d'environ 15 % inférieurs à leur moyenne d'avant la crise, l'écart étant de près de 37 % par rapport au niveau record de 2007⁹.

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IDE) ont augmenté de 16 % en 2011, dépassant, pour la première fois, le niveau atteint avant la crise sur la période 2005-2007, en dépit des effets persistants de la crise financière et économique mondiale (2008-2009) et de l'actuelle crise des dettes souveraines atteignant 1 500 milliards de dollars¹⁰. Cette progression est intervenue sur fond d'une hausse des profits des sociétés transnationales (STN) et d'une croissance économique relativement élevée dans les pays en développement au cours de l'année¹¹.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2005.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006.

³ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008.

⁴ Idem.

⁵ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2009.

⁶ Idem.

⁷ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2010.

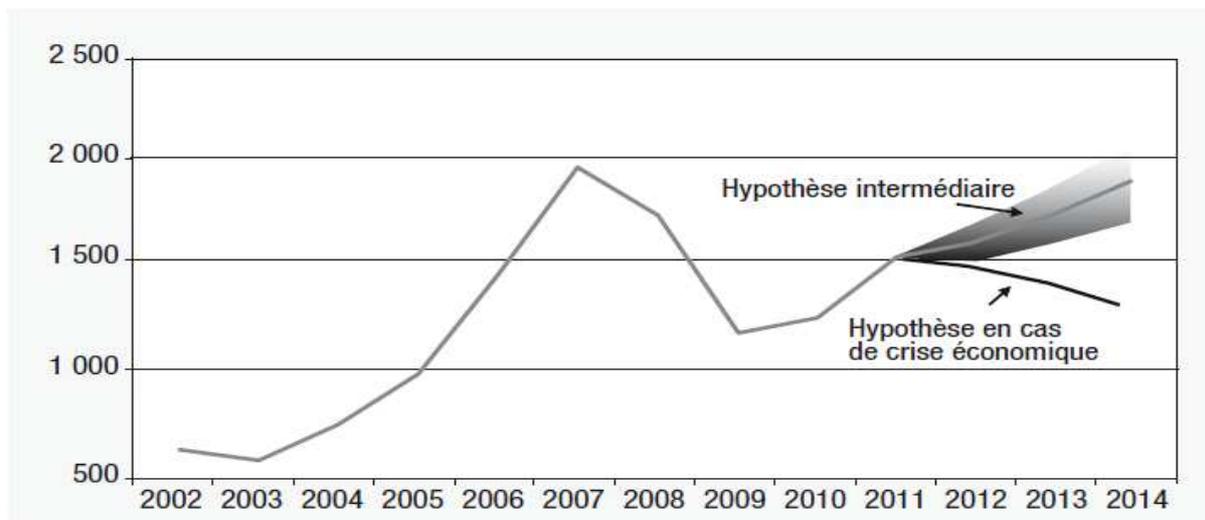
⁸ Idem.

⁹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2011.

¹⁰ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2012.

¹¹ Idem.

Figure n° 03 : Flux mondiaux d'IDE pour 2002-2011, et projections pour 2012-2014.
(En milliards de dollars)



Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2012.

2. La distribution géographique et sectorielle des IDE dans le monde

Les IDE sont répartis d'une manière inégale entre les différentes régions du monde. La on va essayer de montrer les régions les plus bénéficiaires des IDE dans le monde. Ensuite, on essaiera de ventiler les IDE par secteur d'activité pour préciser le secteur qui attire le plus d'investisseurs étrangers.

2.1. Géographie des IDE dans le monde

Réparti par groupe économique de destination, ce sont les pays développés qui concentrent la majeure partie de l'augmentation des flux d'IDE du fait des montants record de F&A. Selon le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde de 2008, ont atteint 1 248 milliards de dollars.

La croissance en volume des flux d'IDE s'est accompagnée d'une diversification des pays d'origine et des pays d'accueil. En effet, la dynamique actuelle des IDE intègre toutes les économies du globe.

- En Europe

D'après la CNUCED, les entrées d'IDE à destination de l'Europe ont atteint 566 milliards de dollars dont la plus grande part a profité aux pays de l'Union Européenne avec 531 milliards de dollars, le reste étant réparti entre l'Europe de l'Est et la Communauté des États Indépendants.

Les entrées d'IDE dans l'Union Européenne ont progressé de 9% en 2005. Ce flux est dû essentiellement aux restructurations des entreprises. En effet, huit des dix grandes opérations de F&A réalisées en 2006, ont eu lieu dans l'UE (acquisition d'*Arcelor* par *Mittal Steel*). Toutefois, bien que le flux d'IDE à destination du Royaume Uni a régressé de 28% par rapport à 2005, il demeure le premier pays destinataire d'IDE pour la deuxième année consécutive avec 139,5 milliards de dollars suivi de la France (81 milliards de dollars) et de la Belgique (71,9 milliards de dollars).

Tableau n°7 : Entrées d'IDE en Europe (en milliards de dollars)

Pays	2004	2005	2006
Royaume uni	56	194	140
France	32	81	81
Belgique	43	34	72
Allemagne	-9	36	43
Italie	17	20	39

Source : rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde (2007)

Les sorties d'IDE : L'UE reste parmi les premières sources d'IDE bien qu'ils aient enregistré un léger infléchissement en 2006 avec 668,6 milliards de dollars par rapport à 2005 (691,2 milliards de dollars). Près de la moitié des flux totaux sont originaires de trois pays européens, à savoir: la France avec 115 milliards de dollars suivie de l'Espagne avec 89,6 milliards de dollars et de la Suisse avec 81,5 milliards de dollars)¹.

Après avoir augmenté pendant huit ans, l'IDE dans l'Europe du Sud-est (ESE) et la Communauté d'États indépendants (CEI) est tombé à 69,9 milliards de dollars, en recul de 43% par rapport à 2008². Les investissements étrangers dans les deux sous-régions ont fléchi en 2009, même si le repli a été moindre dans l'Europe du Sud-est que dans la CEI³.

Dans les pays en transition de l'Europe du Sud-est, de la Communauté d'États indépendants (CEI) et en Géorgie, l'IDE a regagné une partie du terrain perdu après deux années de stagnation des flux, atteignant 92 milliards de dollars, en grande partie à la suite de fusions-acquisitions internationales⁴.

- En Amérique du nord

La région Nord Américaine a vu les entrées d'IDE massivement augmenter de 88% atteignant 244 milliards de dollars, dont plus de la moitié a bénéficié aux États-Unis d'Amérique classé premier à l'échelon international, aussi bien au niveau des entrées d'IDE (175 milliards de dollars) que des sorties (216,6 milliards de dollars)⁵.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2007.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2010.

³ Idem.

⁴ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2012.

⁵ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2007.

Tableau n° 8 : IDE en Amérique du Nord 2004-2006 (en milliards de dollars)

Pays	2004		2005		2006	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Etats unis	136	258	101	-28	175	217
Canada	-364	44	29	34	69	45

Source : rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde ,2007

- En Amérique latine et caraïbes

Les flux d'IDE dans cette région a atteint en 2006, 84 milliards de dollars contre 76 milliards de dollars en 2005, soit une progression de 11%¹.

Tableau n° 9 : IDE dans l'Amérique latine 2004-2006 (en milliards de dollars)

Pays	2004		2005		2006	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Brésil	18	10	15	2.5	18	28
Mexique	22	4	18	6	19	6
Chili	7	2	7	2.2	6	3

Source : rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, 2007

Et en 2010, Les flux d'IDE vers l'Amérique latine et les Caraïbes ont augmenté de 13%². La plus forte hausse a été enregistrée en Amérique du Sud (56 %), le Brésil occupant une place privilégiée. Les investissements directs à l'étranger des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont augmenté de 67 % en 2010, principalement en raison d'importantes fusions-acquisitions réalisées par des STN brésiliennes et mexicaines³.

Selon la CNUCED (WIR 2012), Les flux d'IDE vers l'Amérique latine et les Caraïbes ont atteint 217 milliards de dollars, en hausse de 16 %, principalement sous l'effet des flux plus importants vers l'Amérique du Sud (+34 %).

- En Asie

Les entrées d'IDE en direction de l'Asie et de l'Océanie se sont chiffrées en 2006 à 260 milliards de dollars représentant l'équivalent des 2/3 des IDE reçus par les PED. Cet essor de l'Asie est dopé par la Chine, première destination de la région depuis 2000, avec 69 milliards de dollars en 2006 suivie de Hong-Kong⁴

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2007.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2011.

³ Idem.

⁴ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2007.

Tableau n° 10 : Entrée d'IDE en Asie 2004-2006 (en milliards de dollars).

Pays	2004	2005	2006
Chine	61	72	69
Hong-Kong	34	33	43
Singapour	20	18	24
Inde	6	7	17

Source : rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, 2007

- En Afrique

En Afrique, selon la CNUCED¹ les entrées d'IDE ont augmenté pour atteindre 53 milliards de dollars en 2007, ce qui constitue un nouveau record. Elles ont été stimulées par l'envolée des marchés de produits de base, par la rentabilité croissante des investissements (la plus élevée des régions en développement en 2006-2007) et par l'amélioration du cadre directif.

Tableau n°11 : Entrées des IDE en Afrique 2004-2006 (en milliards de dollars)

Pays	2004	2005	2006
Egypte	2.1	5.4	10
Nigeria	2.1	3.4	5.4
Soudan	1.5	2.3	3.5
Tunisie	0.6	0.7	3.3
Maroc	1.07	2.94	2.89
Guinée équatoriale	1.6	1.8	1.6

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2007.

En 2010, Les flux d'IDE vers l'Afrique ont diminué de 9 %. Avec 55 milliards de dollars, la part de l'Afrique dans le total mondial s'est établie à 4,4 % en 2010, contre 5,1 % en 2009².

Les flux d'IDE vers l'ensemble de l'Afrique, d'un montant de 42,7 milliards de dollars, sont en recul pour la troisième année consécutive³. Ce repli des flux d'IDE vers le continent en 2011 doit beaucoup cependant à la baisse constatée en Afrique du Nord; en particulier, les flux vers l'Égypte et la Libye, qui étaient des bénéficiaires importants de l'IDE, se sont arrêtés en raison de leur situation prolongée d'instabilité politique. À l'inverse, les flux vers l'Afrique subsaharienne se sont redressés, passant de 29 milliards de dollars en 2010 à 37 milliards de dollars en 2011, soit un niveau comparable au pic atteint en 2008⁴.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2008.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2011.

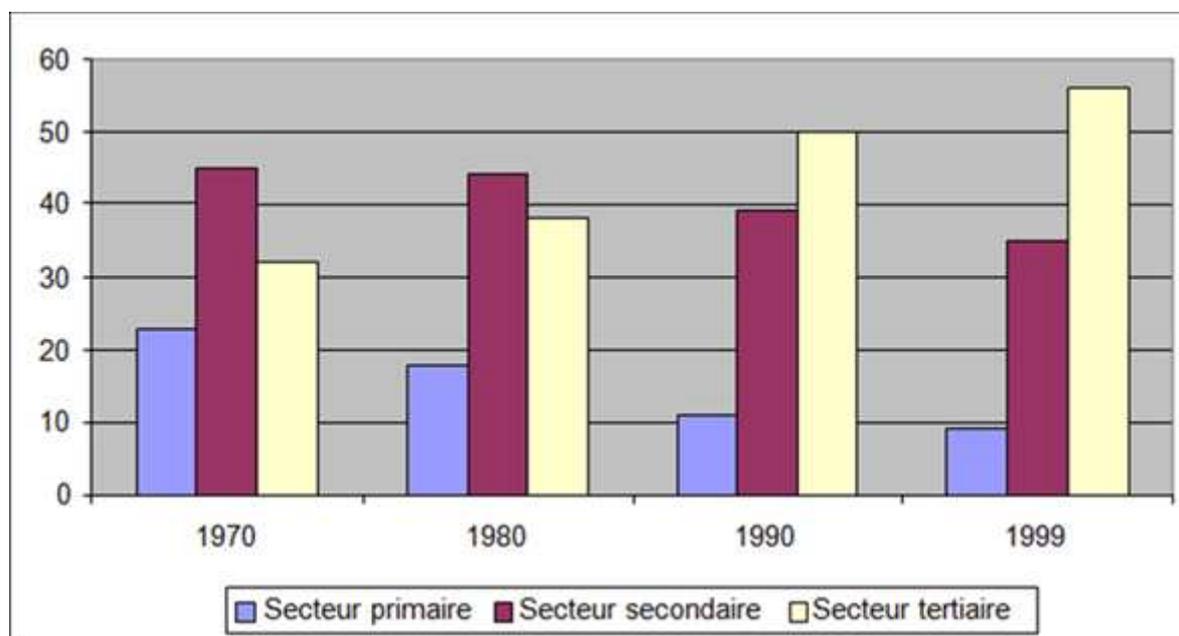
³ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2012.

⁴ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2012.

2.2. La répartition sectorielle des IDE dans le monde

L'expansion des IDE dans les années 80 s'est traduite par son redéploiement sectoriel du secteur primaire et de l'industrie vers le tertiaire (Figure n°3). Selon la CNUCED, la composition de l'IDE s'est infléchi en direction des services dans toutes les régions du monde. Au cours des années 70, ce secteur absorbait un quart seulement du stock mondial d'IDE ; en 1990 le secteur des services devient le secteur de prédilection des investisseurs étrangers, D'après la CNUCED, entre 1970 et 2002, la part des services dans le stock mondial d'IDE est passée de 29 % à 90 %. Cette évolution reflète sans doute en partie l'importance croissante des services dans les économies nationales, mais elle tient probablement aussi à l'internationalisation de plus en plus poussée du secteur des services sous l'effet de l'évolution des TIC et de la libéralisation des services.

**Figure n°04 : Répartition sectorielle du stock mondial d'IDE, 1970-1999
(En pourcentage)**



Source : CNUCED, base de données sur l'investissement direct étranger

Un regain d'intérêt pour les matières premières est apparu ces dernières années, et s'explique essentiellement par l'augmentation de la demande et des prix. Ces investissements sont alors le fait d'entreprise (des pays industrialisés mais aussi des pays émergents) souhaitant mieux contrôler les ressources. Ce qu'elles ne peuvent faire en important.

Les flux d'IDE ont augmenté dans les trois grands secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire), d'après les données concernant les projets d'IDE (qui comprennent les fusions-acquisitions internationales et les investissements de création) (tableau n°11). L'IDE dans le secteur des services a rebondi en 2011 après une forte chute en 2009 et 2010 pour s'établir à environ 570 milliards de dollars¹. L'investissement dans le secteur primaire a aussi

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2012.

inversé la tendance négative des deux années précédentes en atteignant 200 milliards de dollars¹. La part des deux secteurs a légèrement augmenté au détriment du secteur secondaire. Les cinq branches d'activité principales qui ont contribué à l'augmentation des projets d'IDE sont les industries extractives (secteur minier et pétrole), les produits chimiques, les services de distribution (électricité, gaz et eau), les transports et les communications, et divers services (en grande partie les services liés à l'exploitation pétrolière et gazière).

Selon la CNUCED (WIR 2012), la part des industries extractives dans l'IDE total, qui a augmenté depuis 2000, témoigne d'un regain relatif mais probablement durable d'intérêt après une longue période de déclin depuis la seconde Guerre mondiale.

Dans ce secteur, les FMN originaire des pays développés (USA, UE) se localisent dans des pays en développement, qui sont riches en pétrole (Arabie Saoudite, Venezuela, L'Algérie), en gaz et autres richesses minières.

Tableau n°12 : Répartition sectorielle des projets d'IDE

Année	Valeur			part		
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Moyenne 2005-2007	130	670	820	8	41	50
2008	230	980	1130	10	42	48
2009	170	510	630	13	39	49
2010	140	620	490	11	50	39
2011	200	660	570	14	46	40

Source: CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2012

Il existe d'autres secteurs qui enregistrent une croissance importante en matière d'IDE :

- **Tourisme** : ce secteur marqué par une forte concurrence tend d'avantage à cause des stratégies mises en place pour encourager l'investissement dans ce secteur, notamment ceux en provenance de l'étranger. Parmi les touristes qui foulent la sol des pays méditerranéen deux sur trois (2/3) sont des européens ce qui explique l'investissement touristique européen dans la région en particulier au Maghreb au moment où les investissements américains se concentrent principalement sur l'Israël, la Turquie et l'Egypte.

Cette réorientation vers les pays en développement n'est qu'une preuve de la quasi-saturation des marchés européens et américains qui ont atteint un niveau très important en matière des infrastructures et même dans la qualité des services .

- **Télécommunication et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)** : dans le secteur des télécommunications, les entreprises transnationales recherchent des marchés larges, inexploités et où règne peu de compétition. Les pays en développement et l'Asie du Sud- Est sont des marchés très propices étant donné le monopole de l'Etat dans quelque pays.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2012.

- **Santé et pharmacie** : le secteur de médical, dans son ensemble reste dominé très largement par quelques grands acteurs de taille mondiale. Parmi ces entreprises leader on trouve notamment : Zimmer, Stryker, Depuy et Nephew, etc. Les États-Unis représentent une forte part du marché mondial dans le domaine du médical bien supérieure à leur poids démographique.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons d'une part fait le tour des définitions des IDE proposées par plusieurs auteurs tels : Jacquemot, qui définit l'IDE comme l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger. Pour l'OCDE, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise. Par contre, le FMI donne une autre définition des investissements directs : les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur.

Les investisseurs espèrent réaliser des profits dans des activités de production qu'ils gèrent directement, et ça sous différentes formes soit, par fusion-acquisitions, joint-ventures ou coentreprise, et pour s'engager à développer ses activités à l'étranger ; les firmes multinationales procèdent à des études stratégiques, notamment prévisionnelles.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux différentes théories économiques sur les Investissements directs étrangers.

Et enfin, on a vu que, L'investissement direct étranger représente un phénomène très ancien lié à l'époque coloniale du 19^{ème} siècle. Durant cette période, les principaux pourvoyeurs de capitaux se limitaient aux empires coloniaux qui investissaient dans les pays qui étaient sous leur dépendance. Cependant, les IDE ne se sont réellement développés qu'à partir de la fin des années 1980. Cette évolution a atteint son sommet en 2000, l'année durant laquelle, on a enregistré près de 1.400 milliards de dollars de flux d'IDE. Et que ce développement des IDE s'est caractérisé par une concentration géographique et sectorielle.



CHAPITRE II

Chapitre II : Les IDE dans les pays en voie de développement

Introduction

L'augmentation de l'IDE dans les économies en développement et émergentes incite à penser qu'il peut contribuer à leur développement dans la mesure où elles peuvent en retirer d'importants avantages telles que la création d'emplois et l'introduction de techniques modernes de production et de gestion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux gouvernements ont mis en place des politiques destinées à attirer les investissements directs de l'étranger.

Ce deuxième chapitre sera consacré aux IDE dans les pays en voie de développement. Celui-ci alors s'articulera autour de trois sections. La première section sera consacrée à l'analyse des flux des IDE destinés aux pays en développement. Ainsi que les secteurs privilégiés par les firmes multinationales dans les PVD et les pays qui accueillent ces IDE. Quant à la deuxième section, elle sera consacrée aux facteurs déterminants d'implantation des IDE. Nous nous intéresserons dans cette section à ce qui pousse les firmes multinationales à se délocaliser et la logique de leur implantation dans les pays en voie de développement. Enfin dans la troisième section, il sera question d'aborder les différents effets des IDE dans les pays d'accueil. Un accent particulier sera mis sur les pays en voie de développement. Cette section passera en revue notamment les analyses des retombées des IDE sur les pays d'accueil en termes d'emploi, de revenus, de transfert de technologie, de capital humain, d'investissements domestiques et de commerce extérieur.

I. L'environnement des IDE dans les pays en voie de développement

Même si l'essentiel des investissements directs étrangers est entre les pays de l'OCDE, le poids relatif des pays non membres dans les entrées et sorties d'investissements directs s'est sensiblement accru ces dernières années (OCDE 2008). Au cours des dernières décennies, les IDE ont figuré parmi les principaux bénéficiaires de la libéralisation des mouvements de capitaux, tant et si bien qu'ils constituent aujourd'hui la forme principale des entrées de capitaux dans de nombreux pays en développement.

Dans cette section, nous essayerons de donner un aperçu global des flux d'IDE entrant dans les pays en développement. Ainsi que les secteurs privilégiés par les firmes multinationales dans ces pays et les pays qui les accueillent.

1. Les flux d'IDE vers les pays en voie de développement

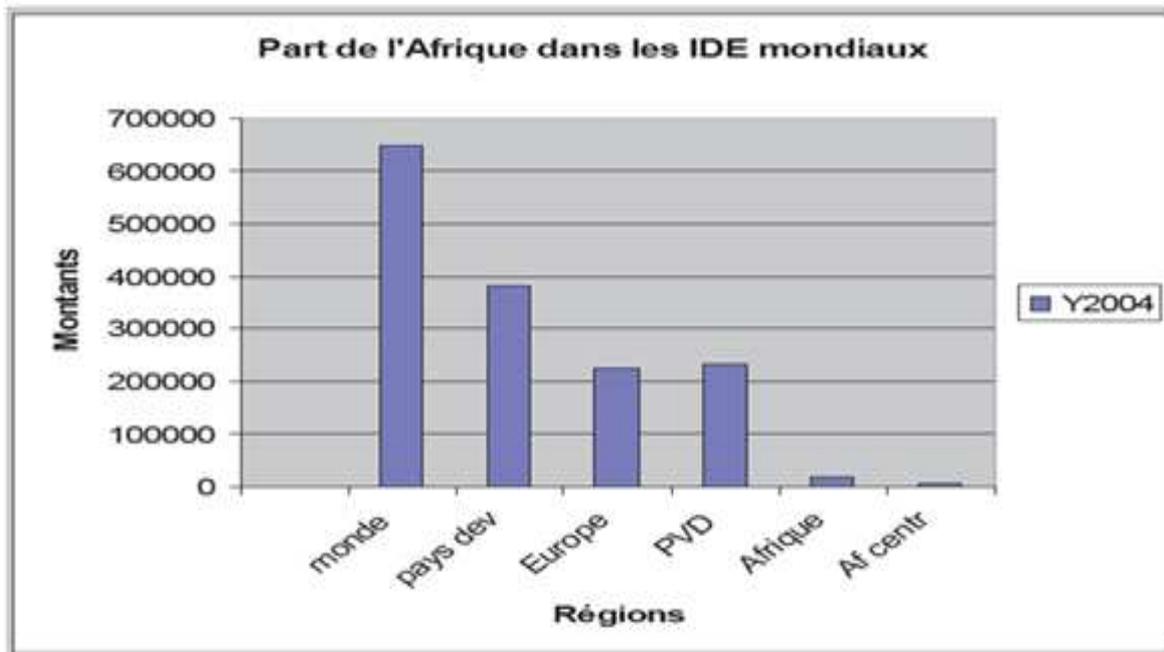
Selon la CNUCED (WIR 2009), la crise survenue sur les marchés financiers et au sein de l'économie mondiale en 2007 a changé la donne. Les investissements à destination des pays en développement et des pays en transition ont fait un bond en avant, leur part dans les flux mondiaux d'IDE passe à 43 % en 2008. Cette poussée s'explique en partie par une forte baisse des flux d'IDE vers les pays développés (29 %). Dans cette partie on va

s'intéresser à la situation des flux d'IDE vers les pays en voie de développement avant la crise des crédits hypothécaires à risque aux États-Unis en 2007, durant la crise et est-ce que les flux d'IDE vers les PVD sont touchés par cette crise, est-ce qu'ils sont en expansion malgré la crise dans ces pays?

1.1. Situation avant la crise des crédits hypothécaires à risque de 2007

Les IDE dans les PVD ont connu la même tendance que les IDE mondiaux, c'est-à-dire une hausse graduelle jusqu'en 1990, puis une légère baisse dans la première moitié des années 1990 et ensuite une forte accélération jusqu'en 2000 avec un montant d'environ 660 milliards de dollars.¹ A partir de 2004, les IDE des PVD ont connu une hausse graduelle jusqu'en 2006, atteignant presque le montant record de l'année 2000². Les pays d'Asie (la Chine notamment) et de l'Océanie se sont taillés la part du lion avec 80% du montant total d'IDE vers les PVD. La part de l'Afrique est restée stable, mais à un niveau élevé par rapport aux années antérieures.

Figure n° 05 : Part de l'Afrique dans les IDE mondiaux en millions de dollars



Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2005.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2005.

² Idem.

1.2. La crise des crédits hypothécaires à risque de 2007

Malgré la crise financière et la crise du crédit qui sévissaient depuis le deuxième semestre de 2007, les entrées d'IDE ont continué de progresser dans les deux grands groupements économiques que sont les pays développés, les pays en développement¹. Et malgré son aggravation au niveau mondiale, la part des pays en développement dans le volume total des flux d'IDE ayant atteint 43 % en 2008.² Le montant record des IDE en dollars était dû, dans une certaine mesure, à la forte dépréciation du dollar par rapport aux autres monnaies importantes.³

Le recul global observé en 2008 ne s'est pas manifesté de la même manière dans les trois grands groupements économiques – pays développés, pays en développement et pays en transition – traduisant un impact initial différent de la crise. Dans les pays développés, où la crise financière a éclaté, les flux d'IDE ont chuté en 2008, alors qu'ils continuaient d'augmenter dans les pays en développement et les pays en transition. L'écart semble s'être comblé à la fin de 2008 et au début de 2009, car en effet au premier semestre de 2008, les pays en développement ont mieux résisté à la crise financière que les pays développés, leurs systèmes financiers étant moins imbriqués dans les systèmes bancaires très ébranlés des États-Unis et de l'Europe. Leur croissance économique est restée ferme grâce à la hausse des prix des produits de base. Les flux d'IDE vers ces pays ont continué d'augmenter, mais à un rythme beaucoup plus lent que les années précédentes, affichant une progression de 17 % pour s'établir à 621 milliards de dollars. Par région, ces flux ont connu un bel essor en Afrique (27 %), en Amérique latine (13 %) ainsi qu'en Asie du Sud-est, de l'Est et du Sud, les investissements étrangers ont augmenté (17 %), pour atteindre un niveau record de 300 milliards de dollars en 2008.⁴

1.3. Pays en développement rattrapés par la crise des crédits hypothécaires à risque de 2007

Au second semestre de 2008 et au début de 2009, le ralentissement économique mondial a rattrapé les pays en développement, avec pour conséquence une baisse des flux d'IDE. Ils ont reculé de 27 % en 2009, à 548 milliards de dollars⁵ après six années de croissance ininterrompue. Malgré ce repli de l'IDE dans les pays de ce groupe, ces pays semblaient mieux résister à la crise que les pays développés puisque la contraction était moindre que celle observée pour les pays développés. Leur part dans l'ensemble des apports d'IDE ne cesse de croître: pour la première fois, les pays en développement ont absorbé en 2009 la moitié des flux mondiaux d'IDE.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008.

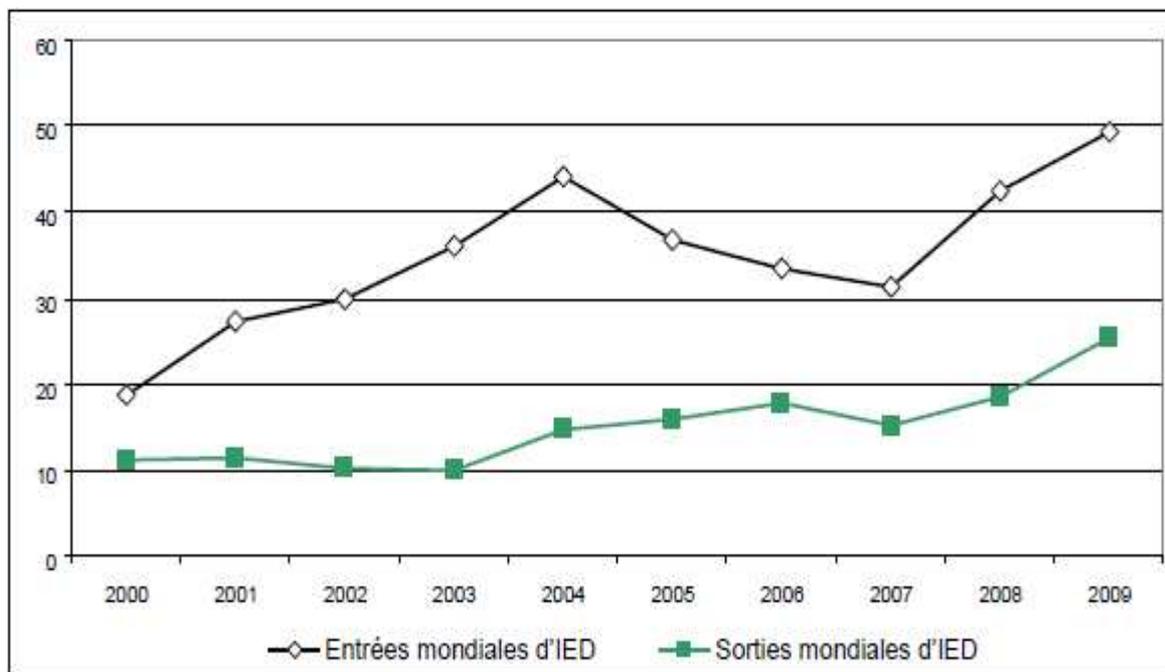
² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2009.

³ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008. P.12.

⁴ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2009 .P.16.

⁵ Base de données sur l'IDE et les STN (www.uncted.org/fdistatistics)

Figure n° 06 : La part des pays en développement et des pays en transition dans les entrées et les sorties mondiales d'IDE, 2000-2009 (En pourcentage)



Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2010.

Les pays en développement et les pays en transition attiraient la moitié des entrées mondiales d'IDE, et représentaient le quart des sorties mondiales d'IDE¹. Ces pays tirent le redressement de l'IDE et ils restent des destinations de choix pour les investissements étrangers. En Afrique, on voit se développer de nouvelles sources d'IDE. En Asie, la modernisation industrielle grâce à l'IDE s'étend à de nouveaux pays et à de nouvelles industries. En Amérique latine, les sociétés transnationales (STN) deviennent des acteurs mondiaux. Et dans l'Europe du Sud-est, les banques étrangères jouent un rôle stabilisateur, mais leur forte présence suscite aussi des préoccupations potentielles.²

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2010.

² Idem.

Tableau n° 13 : Flux d'IDE par région, 2007-2009
(en milliards de dollars et en pourcentage)

Région	Entrées d'IED			Sorties d'IED		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Monde entier	2 100	1 771	1 114	2 268	1 929	1 101
Pays développés	1 444	1 018	566	1 924	1 572	821
Pays en développement	565	630	478	292	296	229
Afrique	63	72	59	11	10	5
Amérique latine et Caraïbes	164	183	117	56	82	47
Asie occidentale	78	90	68	47	38	23
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	259	282	233	178	166	153
Europe du Sud-Est et CEI	91	123	70	52	61	51
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables ^a	42,5	62,1	50,5	5,3	5,8	4,2
PMA	26	32	28	2	3	1
Pays en développement sans littoral	16	26	22	4	2	3
Petits États insulaires en développement	5	8	5	0	1	0
<i>Pour mémoire: part en pourcentage des flux mondiaux d'IED</i>						
Pays développés	68,8	57,5	50,8	84,8	81,5	74,5
Pays en développement	26,9	35,6	42,9	12,9	15,4	20,8
Afrique	3,0	4,1	5,3	0,5	0,5	0,5
Amérique latine et Caraïbes	7,8	10,3	10,5	2,5	4,3	4,3
Asie occidentale	3,7	5,1	6,1	2,1	2,0	2,1
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	12,3	15,9	20,9	7,9	8,6	13,9
Europe du Sud-Est et CEI	4,3	6,9	6,3	2,3	3,1	4,6
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables ^a	2,0	3,5	4,5	0,2	0,3	0,4
PMA	1,2	1,8	2,5	0,1	0,2	0,1
Pays en développement sans littoral	0,7	1,5	2,0	0,2	0,1	0,3
Petits États insulaires en développement	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2010.

1.4. Situation après la crise des crédits hypothécaires à risque de 2007

Les pays en développement ont gagné en importance en 2010, aussi bien en tant que bénéficiaires d'IDE qu'en tant qu'investisseurs extérieurs. À mesure que la production internationale, et récemment, la consommation internationale se concentrent dans les pays en développement, les STN investissent de plus en plus dans ces pays à la recherche à la fois de gains d'efficacité et de nouveaux marchés. Pour la première fois, selon le WIR 2011, les pays en développement ont absorbé plus de la moitié des flux mondiaux d'IDE et ont représenté la moitié des 20 premiers pays d'accueil de l'IDE en 2010. Si les flux d'IDE vers les pays développés ont été dynamiques en 2011, les pays en développement ont continué de représenter presque la moitié des IDE mondiaux (45 %) au cours de l'année, leurs entrées cumulées atteignant un nouveau montant record, avec une progression de 12 % à 777

milliards de dollars. La part élevée des flux d'IDE obtenue par ces pays en période de crise économique et financière, sans perdre de terrain, et vu le rebond enregistré par les pays développés en 2011, témoigne de leur dynamisme économique et du rôle solide qu'ils devraient jouer dans les flux futurs.

Au cours du 1er semestre 2012 Les pays en développement ont absorbé 50% des investissements directs étrangers (IDE) (336 milliards de dollars d'investissements étrangers ont été destinés aux PED)¹.

2. Les pays d'accueil et les secteurs investis dans les PVD

A travers l'histoire, Les IDE s'adressent en majorité aux PED : ils représentent 63% du stock en 1914 et 66% en 1938². L'Amérique latine puis l'Asie sont les deux premières zones d'accueil. La multinationalisation est imposée par la localisation des matières premières (pétrole, charbon, cuivre, bauxite) et des produits exotiques (plantations) dont les économies industrielles ont besoin.

Exemple : sucre à Cuba, bananes au Costa Rica (avec la célèbre United Fruit Company), thé à Ceylan, caoutchouc au Liberia.

Selon la CNUCED, les pays émergents et en développement recevaient 15% des flux mondiaux d'IDE en 1980, 20% en 1990, 40% en 2004 (40% si on inclut la CEI). Au sein, de cet ensemble, on remarque le poids de la Chine, des PECO et de l'Amérique latine. En 2004, l'Asie attire plus de 63% des IDE vers les PVD. La création ex nihilo demeure la composante la plus large des IDE dans les pays émergents.

2.1. L'Asie

La Chine capte depuis les années 1990 environ un quart des IDE vers les PVD et la moitié des IDE vers l'Asie. En 1993 et 1994, la Chine a été le 2ème pays d'accueil au monde pour les IDE, derrière les Etats- Unis. En 2002, pour la première fois, la Chine a capté plus d'IDE que les USA. Si l'on raisonne en stock, le montant total du capital étranger en Chine reste trois fois inférieur à celui des USA (chiffres de 2002). Les firmes étrangères sont attirées par la Chine car elles y trouvent une forte croissance économique, une politique d'attraction des capitaux étrangers (fiscalité plus faible dans les zones économiques spéciales), la faiblesse des coûts salariaux et une main d'œuvre qui possède de remarquables capacités d'assimilation. Par exemple, les ouvriers de Shanghai employés par des fabricants italiens de chaussures de luxe ont mis moins d'un an pour apprendre à fabriquer des modèles de qualité équivalente à celle des artisans italiens³.

De leur côté, les Chinois acquièrent du savoir faire et de la technologie, ce qui leur permet de mettre à niveau leurs propres entreprises. La Chine compte en 2005 plus de 700 centres de R&D (Motorola, Alcatel-Lucent).

Progressivement, le profil de l'investisseur vers la Chine s'est modifié. Au début, l'IDE type était la PME asiatique basée à Hongkong ou Taïwan tenant la Chine comme un

¹ CNUCED dans sa 10^e édition des tendances de l'investissement au niveau mondial.

² http://www.hermet.org/pages/textes/les_firmes_multinationales.

³ ANDREFF Wladimir, Les multinationales globales, La découverte, 1996 dans www.hermet.org/pages/textes/les_firmes_multinationales.

atelier d'assemblage à vocation ré exportatrice sur des produits banalisés. De plus en plus, il s'agit de multinationales occidentales et japonaises visant le marché intérieur et générant plus de transfert de technologie. La forme de l'implantation a aussi changé : les sociétés mixtes (joint venture) ont laissé de plus en plus la place à des unités contrôlées à 100% par l'investisseur ou à défaut avec une position majoritaire (Siemens, Alcatel).

En Asie, on assiste à des délocalisations en cascades à mesure que les coûts salariaux augmentent. 1ère vague : NPIA ; 2ème vague : Thaïlande, Malaisie ; 3ème vague : Philippines, Indonésie, Chine du sud ; 4ème vague : Chine centrale, Vietnam. Signalons que Singapour et Hongkong attirent depuis plusieurs décennies les IDE grâce à une grande liberté des investissements, des exonérations fiscales, la faiblesse des délais et des coûts de création d'une entreprise, la stabilité politique.

Le nombre croissant de projets dans les secteurs de l'énergie et de la construction et l'amélioration notable du contexte économique en 2007 ont attiré l'IDE dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe. Par exemple, au Qatar, les entrées d'IDE ont fortement augmenté, elles ont été multipliées par plus de sept par rapport à 2006.¹

2.2. L'Amérique latine

Elle a aussi connu un afflux de capitaux étrangers dans la décennie 1990 en raison de l'assainissement économique et financier, d'incitations fiscales, de la liberté de rapatriement des dividendes, de mécanismes de conversion de la dette en actions d'entreprises publiques, de privatisations et de la multiplication des unions douanières et des zones de libre-échange. L'Argentine avait à partir de 1991 offert le cadre le plus libéral : suppression des autorisations préalables pour de nombreux secteurs, possibilité d'un contrôle à 100% dans la quasi-totalité des activités, liberté de transfert de bénéfices et de rapatriement des capitaux. Les IDE y atteignaient 6.7 milliards de dollars en 1994. Le Mexique permet depuis 1993 aux sociétés étrangères de détenir une participation majoritaire dans de nombreux secteurs (sauf transports, banque, assurance, pétrole, radio, TV...), d'investir dans des zones franches, et accorde le traitement national aux filiales américaines (à cause de l'ALENA)².

Les entrées d'IDE en Amérique latine et dans les Caraïbes ont augmenté de 36 % pour atteindre le montant historique de 126 milliards de dollars. Cette hausse a été la plus forte en Amérique du Sud (66 %), où les 72 milliards de dollars enregistrés sont principalement allés dans les industries extractives et la fabrication d'articles manufacturés provenant de ressources naturelles³.

Dans les industries extractives, où l'IDE s'est accru en raison de l'augmentation des prix des produits de base, il existait des différences entre la production pétrolière et gazière et l'extraction de métaux. Dans ce dernier secteur, les possibilités d'IDE dans la région sont meilleures car il n'existe pas de grandes entreprises publiques à l'exception de Codelco au Chili. Dans le secteur pétrolier et gazier, par contre, la position dominante, voire exclusive, de compagnies pétrolières et gazières publiques restreint les possibilités des investisseurs

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2011.

² http://www.hermet.org/pages/textes/les_firmes_multinationales.

³ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008.

étrangers. La situation s'est aggravée en 2007 car un certain nombre de pays, notamment la Bolivie, la République bolivarienne du Venezuela et l'Équateur, ont réorienté leur politique et décidé d'accroître les taxes et de restreindre ou interdire l'investissement étranger dans le secteur pétrolier et gazier¹.

Les activités liées aux ressources naturelles sont restées le secteur de prédilection des IDE en Amérique du Sud, et on observe une tendance similaire en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Les investissements dans le secteur de l'extraction de métaux, en particulier, ont explosé en 2008, les fusions-acquisitions internationales s'élevant à 9 milliards de dollars en valeur nette, soit huit fois plus que l'année précédente. En revanche, la valeur des fusions-acquisitions internationales dans le secteur du pétrole et du gaz est devenue négative, en raison des cessions réalisées par des sociétés étrangères et de nationalisations. Dans le secteur manufacturier, l'IDE a baissé à cause d'une forte baisse des flux à destination de l'Amérique centrale et des Caraïbes, où les activités manufacturières à vocation exportatrice sous contrôle étranger sont étroitement liées au cycle économique aux États-Unis. En Amérique du Sud, les flux d'IDE dans le secteur manufacturier, fortement concentrés dans des activités liées aux ressources naturelles et davantage axés sur le marché intérieur et sur des marchés d'exportation autres que les États-Unis, ont été plus ou moins stables².

Selon la CNUCED (WIR 2011), L'Amérique latine et les Caraïbes ont également bénéficié d'un vigoureux essor des investissements de STN de pays en développement asiatiques, en particulier dans le secteur des ressources naturelles. En 2010, les acquisitions réalisées par des STN asiatiques ont totalisé 20 milliards de dollars, représentant plus de 60 % du total des IDE dans la région. Quelques pays se sont inquiétés de cette évolution, qui faisait de l'Amérique du Sud essentiellement un exportateur de produits de base et un importateur d'articles manufacturés.

2.3. L'Afrique

L'Afrique est restée longtemps en dehors de ce mouvement. Sur la période 1997-2002, elle a reçu 1,4% des flux mondiaux d'IDE, chiffre assez stable depuis le début des années 1980. Cette faiblesse s'explique par un environnement peu propice aux investissements (conflits armés, instabilité politique, corruption, non respect des droits de propriété). Elle compte 6 des 10 pays jugés les plus risqués pour les affaires. Cependant, sous la pression des investissements chinois, indiens et brésiliens, notamment pour accéder à des produits agricoles et miniers, l'Afrique a enregistré 34 milliards d'entrées d'IDE en 2005, contre une moyenne de 4 milliards en 1991-1996 et 11 milliards en 1997-2002³.

En 2007, une grande proportion des projets d'IDE dans la région était liée à l'extraction des ressources naturelles. L'envolée des prix des produits de base a aussi aidé l'Afrique à conserver un montant relativement élevé d'investissements à l'étranger, lesquels se sont établis à 6 milliards de dollars⁴.

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2009.

³ http://www.hermet.org/pages/textes/les_firmes_multinationales.

⁴ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008.

En Afrique, les investisseurs étrangers se sont particulièrement intéressés aux cultures vivrières de base, telles que le riz, le blé et l'huile; mais des STN sont aussi présentes dans la canne à sucre et le coton en Afrique australe et dans la culture des fleurs en Afrique de l'Est.¹

Selon la CNUCED (WIR 2010), le secteur des télécommunications est devenu le premier bénéficiaire des apports d'IDE.

Les flux d'IDE vers l'Afrique dans le secteur primaire, en particulier dans l'industrie du pétrole, ont continué de prédominer. Ils expliquent l'essor du Ghana en tant qu'important pays d'accueil, ainsi que la diminution des flux vers l'Angola et le Nigéria. Même si la quête continue de ressources naturelles, en particulier par des STN asiatiques, est susceptible de soutenir les flux d'IDE vers l'Afrique subsaharienne, les incertitudes politiques en Afrique du Nord feront probablement de 2011 une année très difficile pour le continent dans son ensemble.²

Le classement d'après l'indice de la CNUCED qui mesure la capacité d'attirer l'IDE (en associant les entrées d'IDE totales et les entrées d'IDE par rapport au PIB) compte huit pays en développement et pays en transition aux 10 premières places, contre seulement quatre il y a dix ans. La Mongolie a fait son entrée dans le haut du classement en 2011. Viennent ensuite un certain nombre de pays qui ont eux aussi gagné de nombreuses places, dont le Ghana (16e), le Mozambique (21e) et le Nigéria (23e). En comparant l'indice de capacité d'attraction de l'IDE avec un autre indice de la CNUCED mesurant les entrées potentielles d'IDE, on voit qu'un certain nombre de pays en développement et de pays en transition sont parvenus à attirer davantage d'IDE qu'attendu, notamment l'Albanie, le Cambodge, Madagascar et la Mongolie. D'autres ont reçu moins d'IDE que ne le laissaient prévoir les données économiques fondamentales, notamment l'Afrique du Sud, l'Argentine, les Philippines et la Slovaquie.

II. Les IDE et leurs déterminants théoriques

Dans cette section, on tentera de lister les principaux facteurs déterminants la localisation des IDE dans les pays en développement.

1. Les facteurs déterminants de l'IDE

Dans la plupart des cas, un investisseur s'intéressera à de plusieurs facteurs avant de prendre une décision de s'implanter à l'étranger. Certains de ces facteurs sont vraiment décisifs, et démontrent les avantages globaux de l'investissement à l'étranger ou l'adéquation globale d'un pays pour un tel investissement. D'autres facteurs sont plus spécifiques, et répondent plus particulièrement aux besoins d'une firme donnée, comme la nécessité d'obtenir un accès aux ressources et aux marchés ou de réduire les coûts. Tel est le cas d'implantation de plusieurs FMN dans les pays en voie de développement.

1.1. Facteurs décisifs pour l'IDE³

¹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2009.

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2011.

³ Harisson A, Dalkiran E et Elsey E. : « *Business international et mondialisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P.321-325.

Ces facteurs sont certainement décisifs, et démontrent les avantages globaux de l'investissement à l'étranger ou l'adéquation globale d'un pays pour un tel investissement.

➤ **Motivations générales**

Les entreprises s'engagent dans l'IDE pour améliorer leur rentabilité. Elles sélectionnent les projets d'investissement qui leur offrent le plus de chances d'accroître leurs revenus nets. A ce stade, l'IDE se justifie de la même façon que l'investissement de portefeuille. Cependant, l'IDE offre également des possibilités de développement à l'entreprise ou des possibilités de réorientation de ses activités. Il peut lui permettre de développer ses activités en diversifiant sa production, en prolongeant la vie d'un produit existant ou en se concentrant sur ses activités principales. L'IDE peut permettre à l'entreprise d'acquérir un avantage compétitif sur ses adversaires en réduisant les coûts ou en devenant la première à pénétrer un marché en développement (avantage du premier occupant). En général l'IDE permet à l'entreprise de développer ses intérêts commerciaux ou son « empire commercial » et d'acquérir un pouvoir de marché et une renommée mondiale. Certaines multinationales se sont récemment converties en « entreprise mondiale », en développant leur présence sur tous les principaux marchés mondiaux. L'IDE leur a permis tout en leur garantissant le contrôle de leurs opérations.

➤ **L'environnement et la culture du monde des affaires**

Les investisseurs cherchent avant tout un environnement politique stable. Cela est sans doute plus important pour eux de connaître si un pays est en phase de reprise ou de déclin économique, dans la mesure où ils s'intéressent davantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent. Par conséquent, les changements mouvementés de gouvernements peuvent contribuer à une certaine instabilité et insécurité qui découragent l'environnement commercial. D'ailleurs, en Asie, au moment de la crise financière, les détenteurs de portefeuilles ont fui et les investisseurs directs se sont contentés d'attendre le bon moment.

➤ **Les politiques d'aides gouvernementales**

Les investisseurs étrangers potentiels sont souvent attirés par les incitations financières ou des dégrèvements accordés par les gouvernements des pays d'accueils. La suppression ou la réduction des barrières douanières et commerciales contribuent à l'amélioration du climat des affaires et la stabilité macroéconomique par la libéralisation des prix, la réforme des finances publiques, la transition vers l'économie du marché et l'intégration à l'économie mondiale, la restructuration des entreprises publiques par la mise en place des programmes de privatisation.

La stabilité macroéconomique, garantit une faible inflation, des taux d'intérêt peu élevés et un taux de change stable. L'inflation augmente les coûts de production et oblige ainsi l'entreprise à augmenter ses prix ou à diminuer ses marges bénéficiaires. De plus, lorsque les taux d'intérêts sont élevés, ils augmentent le coût du capital. L'instabilité des taux de change de leurs cotés accroît le risque de change de l'entreprise car lorsqu'une monnaie se déprécie, la valeur des bénéfices rapatriés diminue. La libéralisation des échanges permet aux

investisseurs étrangers de pénétrer les marchés, d'effectuer une utilisation plus souple des ressources et d'avoir la liberté de prendre leurs propres décisions. Ainsi, les privatisations fournissent aux investisseurs étrangers une opportunité d'acquérir une entreprise déjà établie.

➤ **Le stock national des actifs créés**

La CNUCED utilise le terme « actifs créés » pour décrire une gamme importante d'actifs accumulés par un pays au fil du temps. Ils ont été « créés » par l'effort humain et par les actions de soutien des entreprises et des gouvernements entre autre. Certains de ces actifs sont tangibles comme l'infrastructure industrielle d'un pays ou ses réseaux de distribution. D'autres sont basés sur la connaissance et sont donc intangibles. Ils comprennent les compétences en terme d'emploi et de management, le niveau de connaissance technologique, la capacité d'innovation, le stock de propriété intellectuelle (brevets, marques déposées etc.) et les relations entre les gouvernements, les entreprises, les universités et les autres organisations. La culture commerciale d'un pays et l'attitude de sa production vis-à-vis de la création de richesses peuvent également être considérées comme des « actifs créés » intangibles.

D'une manière générale, ces actifs créés sont désormais plus importants dans beaucoup d'industries que les ressources naturelles. Dès lors, un pays de peu de réserves naturelles peut tout de même se révéler attractif pour l'IDE dans la mesure où il offre un environnement favorable dans d'autres domaines.

1.2. Les facteurs spécifiques dans la décision d'IDE¹

Les facteurs spécifiques sont des facteurs qui répondent plus spécifiquement aux besoins d'une firme donnée, comme la nécessité d'obtenir un accès aux ressources et aux marchés ou de réduire les coûts.

➤ **L'accès aux ressources**

Nombreuses sont les industries qui se sont implantées à proximité de réserves de matières premières ou de sources d'énergies. Mais l'accès aux ressources qui fût sans doute un facteur décisif par le passé, l'est beaucoup moins aujourd'hui de par la rapidité et la baisse des coûts de transport. La disponibilité des ressources ne constitue plus un facteur contraignant dans les décisions d'implantation des entreprises. Cependant l'accès aux ressources demeure crucial pour certaines industries telles que l'exploitation minière et l'industrie pétrolière.

D'un point de vue général, l'accès aux ressources n'affecte la décision d'investissement que lorsque les matières premières sont à la base de l'activité de l'entreprise.

➤ **Les avantages d'accès au marché**

¹ Harisson A, Dalkiran E et Elsey E. : « *Business international et mondialisation* », Boeck, Bruxelles, 2004, P.325-328.

Un marché potentiel et dynamique constitue un atout indéniable pour les entreprises étrangères. La dimension du marché dépend aussi de l'importance de la population, du pouvoir d'achat et de la proximité géographique. Ces dernières années, de nombreux marchés des pays développés ont vu leur croissance ralentir et d'autres sont proches de la saturation. Quoique, en termes d'importance, l'accès aux marchés a substitué l'accès aux ressources.

➤ **La réduction des coûts**

Le coût apparaît comme un facteur important dans le choix d'implantation d'une firme. En effet, les multinationales sont souvent à la recherche des marchés à bas coût. Elles transfèrent parfois tout ou une partie de leur processus dans des pays à faible prix et par conséquent réduisent de leurs coûts de production.

➤ **Surmonter les barrières commerciales**

Les entreprises doivent franchir de nombreuses barrières lorsqu'elles essaient de pénétrer des marchés étrangers. Certaines sont des barrières naturelles comme la culture ou la langue. La connaissance peut aider à les surmonter mais une réelle compréhension est plus facile à atteindre par l'IDE et l'emploi de travailleurs locaux que par des échanges commerciaux à distance. D'autres barrières commerciales sont érigées par les hommes comme les droits de douane, les quotas et une masse de barrières non tarifaires comme les normes de production ou les procédures d'essai.

➤ **Les infrastructures et l'aménagement des territoires¹**

En effet, une offre d'infrastructure suffisante et adaptée est essentiellement recherchée par la firme pour l'implantation de son investissement. Ainsi, lorsque sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation ; ce qui augmente le rendement de l'investissement et de ce fait stimule les IDE.

Les infrastructures de transport jouent également un rôle important dans l'attractivité des territoires du fait, qu'elles conditionnent les relations entre la firme et ses différents partenaires (fournisseurs, clients, main d'œuvre, etc). Ainsi, les différents modes de transport doivent être développés, autrement dit, le réseau routier local et international, le réseau portuaire mais aussi, le transport aérien, ceci dans le but de faciliter le transport de marchandises, des biens, mais encore, pour les déplacements du personnel et dirigeants.

2. Logique d'implantation des IDE dans les pays en voie de développement

¹ Kaci chaouch T « *Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Etrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb* ». Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, Année 2012, P.65.

Les déterminants des IDE dans les pays en développement font l'objet de nombreuses études. Des auteurs comme Dupuch, Mold, Catin et Van Huffel et surtout Dunning y ont largement contribué. Il existe un nombre important de travaux spécifiques sur les déterminants des IDE entrants dans les pays en voie de développement. On peut citer parmi eux, une étude menée par le cabinet A.T. Kearney¹ auprès des dirigeants de très grandes firmes mondiales trouve que cinq facteurs ont le plus d'influence sur le choix de localisation des investissements : la taille du marché, la stabilité politique et macroéconomique, la croissance, l'environnement réglementaire, la capacité à rapatrier les profits. Une autre étude de la Banque mondiale menée auprès de 173 entreprises industrielles japonaises sur leurs intentions d'investissement en Asie a abouti à des résultats assez similaires.²

Toutefois, pour mieux cerner ces déterminants, il convient de les regrouper en deux grandes classes. Ainsi nous distinguerons dans la suite : les déterminants d'ordres institutionnels et les déterminants d'ordre économiques qui regroupent entre autre les déterminants industriels et commerciaux.

2.1. Les déterminants d'ordre institutionnels

Les pays en développement ont entrepris, depuis une décennie environ, une libéralisation de leurs politiques nationales afin de créer un cadre réglementaire accueillant pour l'IDE. Ces mesures «fondamentales» sont essentielles, car, sans cela, l'IDE ne se produit pas.

Toutefois, les changements de politique ont un effet asymétrique sur l'implantation de l'IDE. Les pays qui visent une plus grande ouverture permettent aux entreprises de s'établir en un endroit donné, mais ne garantissent pas leur venue. En revanche, ceux qui tendent à réduire l'ouverture (nationalisations ou fermeture du marché, par exemple) réduisent à coup sûr l'IDE. De ce fait, nous pouvons citer les déterminants suivants comme agissant de façon considérable dans l'attraction des IDE.

➤ Cadre de politique économique

Les pays en développement doivent se lancer dans des politiques de libéralisation de leurs politiques nationales afin de créer un cadre réglementaire accueillant pour l'IDE en assouplissant le régime applicable à l'entrée sur le marché et aux participations étrangères, et en améliorant le traitement accordé aux firmes étrangères ainsi que le fonctionnement des marchés ;

➤ La stabilité politique et sociale

¹ Cabinet de conseillers et de partenaires avant-gardistes qui étudie les questions les plus essentielles à la mission des grandes sociétés dans le monde.

² Development Business, in Ibrahim NGOUHOUO, « les investissements directs étrangers en Afrique centrale : attractivité et effets économiques ». Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, Université du Sud Toulon-Var, Année 2008.P.82.

Cette dernière constitue le plus souvent un des déterminants visé par les investisseurs, ces derniers se sentent rassurés d'investir dans des environnements politiques stables et promoteurs. Étant toutefois donnée les situations d'instabilités politiques et sociales qui prônent dans les PVD, la situation est loin d'être satisfaisante en matière d'attraction d'IDE. Car investir dans un pays instable avec un risque pays élevé n'est pas assez rassurant d'où une forte nécessité d'amélioration des cadres politiques et sociaux

L'instabilité politique est une préoccupation des investisseurs étrangers dans les pays en développement. Cette instabilité se manifeste souvent par la confiscation des biens, la dispersion des structures de production, le changement dans la gestion macroéconomique et surtout l'environnement réglementaire.

➤ **Le degré d'ouverture commerciale du pays d'accueil**

Les investisseurs cherchent à exploiter l'avantage de localisation en termes de coût de production bas, qualité de la main-d'œuvre, développement des infrastructures, ...etc.

Le fait de produire dans un pays d'accueil en vue de l'exportation des biens produits vers des pays étrangers qui lui sont proches géographiquement, nécessite que le pays d'accueil soit ouvert au commerce international. Dès lors, le niveau d'ouverture commerciale du pays a un effet positif sur l'afflux des IDE.

Certains auteurs¹ ont menés des études sur les déterminants d'ordre institutionnels des IDE dans les pays en voie de développement. Démontrant que l'environnement légal et réglementaire qui est constamment modifié de manière arbitraire, et où il n'existe pas de juridictions capables d'assurer le respect des règles, induit les firmes à limiter voire à suspendre leurs engagements financiers.

D'autres auteurs², stipulent que la corruption et la mauvaise gouvernance font objet de dissuasion à l'entrée d'IDE. Ils soutiennent que la corruption augmente les coûts administratifs et par conséquent décourage la destination des IDE vers les PVD.

2.2. Les déterminants d'ordre économique

Les déterminants les plus importants pour l'implantation des IDE sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice à l'IDE est en place. Ainsi il y a lieu de distinguer des déterminants qui ont trait aux ressources ou actifs disponibles sur place ; ceux qui sont liés à la taille des marchés de biens et de services ; et ceux liés aux avantages de coût de production.

Les déterminants ayant trait aux ressources disponibles dans les pays d'accueil concernent principalement les facteurs directement liés à la production tels que : la recherche des matières premières, une main-d'œuvre non qualifiée abondante et bon marché ; main-d'œuvre qualifiée, actifs technologiques, innovants et autres actifs créés...

➤ **La recherche de matière première**

¹ Tel que Cecchini, Hassane, Zatloua ainsi que Michalet.

² Tel que J. Morisset et O. Lumenga-Neso.

Les PVD étant relativement plus doté en matière première que les pays développés, ces derniers se déplacent donc vers les PVD à la recherche des inputs pour leurs firmes. Les pays en développements doivent donc mettre en valeur leur stock de matière première disponible en vue d'attirer les investisseurs ;

➤ **Le coût et la qualité de la main-d'œuvre**

Le coût de la main-d'œuvre est un déterminant important des IDE dans la mesure où beaucoup d'entreprises se délocalisent pour tirer profit de la disponibilité des facteurs de production, notamment du coût faible du facteur travail dans les PVD.

Cependant, les entreprises ne tiennent pas seulement compte du coût des facteurs de production mais également de leur qualité. En effet, les multinationales recherchent de plus en plus de la main d'œuvre de très bonne qualité dans la mesure où ces entreprises s'intéressent davantage à la production de biens intensifs en capital et en technologie¹. Ainsi, une main-d'œuvre à coût bas et de bonne qualité permet d'accroître à la fois la productivité et le rendement des IDE ;

➤ **Le développement des infrastructures**

Lorsque, sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation ; ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc stimule l'IDE. Là où cette infrastructure manque, l'entreprise est obligée par exemple de construire elle-même les routes pour acheminer son produit ; ce qui augmente le coût de l'investissement. Le manque d'infrastructures de base ne permet pas aussi souvent à l'entreprise d'utiliser des techniques modernes de production, par exemple celles qui sont grandes consommatrices d'électricité dans un pays où celle-ci est rare ;

➤ **La recherche de marchés**

Elle constitue également un important déterminant des IDE du fait que les FMN se délocalisent le plus souvent vers des pays offrant une forte demande, les PVD doivent donc s'efforcer à améliorer et à pratiquer des politiques de restructuration visant à améliorer la demande. De même la croissance des marchés, l'accès aux marchés régionaux et mondiaux, les préférences des consommateurs locaux ainsi que la structure des marchés constituent également d'autres déterminants importants entrant dans les incitations des investisseurs à la recherche des marchés potentiels.

III. impacts des IDE sur les pays en voie de développement

De nos jours, les IDE sont perçus comme des facteurs bénéfiques à l'économie d'accueil. Du fait de leur contribution à la croissance et au développement, non seulement parce qu'ils mettent des ressources financières stables à la disposition de l'économie mais

¹ Noorbakhsh et Paloni, volume 29, n ° 9, pp.1594-1595.

encore parce qu'ils représentent un conduit pour les transferts de technologies et des compétences managériales. A cet effet, nous présenterons les deux points suivants :

- ✓ Les IDE et la croissance économique ;
- ✓ Les IDE et les préoccupations sociales et environnementales.

1. Les IDE et la croissance économique

Plusieurs études ont tenté une analyse causale entre l'IDE et la croissance avec des résultats divergents. Une étude publiée par la Banque mondiale en 1999 dans le but de trouver une relation entre les IDE et la croissance des pays en développement montre que les flux d'IDE augmentent l'investissement total et partant, la croissance des PVD: les IDE facilitent le transfert de technologie, élèvent le niveau de qualification des travailleurs donc ils permettent la formation d'un capital humain capable de les maîtriser, l'évolution de l'investissement domestique et tendent à augmenter les exportations et la compétitivité dans les PVD et bien sur la création d'un environnement plus concurrentiel. Mais les conditions macro et micro-économique dans le pays ont un impact sur l'existence et l'ampleur de ces effets théoriques.

1.1. L'impact des IDE sur les opérations du commerce extérieur

Les effets des IDE sur le commerce extérieur du pays d'accueil différent sensiblement selon les pays et les secteurs économiques. Le principal intérêt des IDE pour les PVD en matière d'échanges, tient à sa contribution, à long terme, pour l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale, ceci entraînant une augmentation des importations ainsi que des exportations. En d'autres termes, les échanges et l'investissement se renforcent mutuellement pour attirer des activités transfrontières. Selon une étude de l'Université de Lancaster datant de 1996¹ et portant sur 46 pays en développement, l'impact des IDE sur la croissance est logiquement plus fort dans les pays qui poursuivent une politique de promotion des exportations plutôt que de substitution des importations. Ces pays tournés vers l'export adoptent en général une stratégie ouverte aux échanges, avec moins de barrières tarifaires et non tarifaires (quotas, contrôles etc.), une participation plus fréquente aux accords de libre échange (bilatéraux ou multilatéraux) et de moindres distorsions des prix domestiques (moins de subventions, de prix administrés). En général, cette attitude libérale convient aux investisseurs, contribue à attirer les IDE et maximise les externalités positives (au contraire, le fait de protéger une production locale peu rentable ne permettrait ni des économies d'échelle, ni une allocation optimale des ressources). Une étude italienne (ISPAT)² portant sur 42 pays en développement montre qu'en séparant l'échantillon en pays "ouverts" et "fermés" (sur la base d'un niveau de tarif des biens intermédiaires importés³), les IDE des pays ouverts

¹Balasubramanyam, Salisu et Sapsford : « *Foreign Direct Investment and Growth in EP and IS Countries* » (1996) in "rapport ANIMA « *l'impact des IDE sur le développement économique des pays MED.* » 2010 p 11.

²Marino (ISTAT, Institut National des Statistiques, Italie), « *The Impact of FDI on Developing Countries Growth: Trade Policy Matters (2000)* » dans Claire Mainguy « *l'impact des IDE sur les économies en développement* ».

³ Pour tester la robustesse de son hypothèse par rapport à la variable utilisée, Marino vérifie que la corrélation reste significative en utilisant deux autres indicateurs d'ouverture (le ratio commerce sur

contribuent positivement à la croissance économique, alors que ce n'est pas le cas dans les pays fermés. Dans le sens inverse, une étude plus récente d'universitaires américains¹, portant sur 120 pays en développement suivis de 1970 à 2000, montre que les accords bilatéraux (libre échange, protection des IDE) et l'appartenance à des organisations comme l'OMC stimulent les IDE. Ces engagements institutionnels rendraient plus crédible, vis à vis des entreprises, la stratégie d'ouverture économique des pays. Portant sur la même période et 66 pays en développement, une étude de la Banque Mondiale² ne permet pas de conclure que les IDE et les échanges de commerce contribuent à la croissance; elle montre par contre que les IDE et le commerce sont fortement et positivement liés. Plus le pays est ouvert aux IDE, plus il génère d'échanges et réciproquement, ce qui n'est pas étonnant.

Ainsi les apports des IDE contribuent à intégrer les pays en développement à l'économie mondiale en générant et en développant les échanges avec l'étranger. Ceci dit, la capacité d'un pays en développement à attirer des IDE dépend dans une large mesure de facilités accordées à l'investisseur pour importer et exporter.

Ce qui implique que les pays d'accueil potentiels devraient considérer l'ouverture aux échanges internationaux comme un élément essentiel des stratégies qu'ils mettent en place pour attirer les IDE.

1.2. L'impact des IDE sur le transfert de technologies

Il est souvent considéré que les transferts de technologies sont le principal mécanisme par lequel la présence de sociétés étrangères peut avoir des externalités positives dans l'économie d'accueil. En effet, les entreprises multinationales sont la principale source d'activités de recherche et développement(R&D), et leur niveau de technologie est généralement plus élevé que celui des pays en développement, de telle sorte qu'elles sont en mesure de générer de très importantes retombées technologiques. Néanmoins, le rôle joué par les entreprises multinationales pour faciliter ces retombées varie selon le contexte économique et selon les secteurs.

Dans une importante revue de la littérature dans le domaine, Mello³ ressort deux voies principales par lesquelles les IDE encouragent la croissance. Les IDE permettent la diffusion du progrès technique par des effets d'entraînement et par le transfert des connaissances, notamment par l'acquisition de nouvelles techniques managérielles et organisationnelles.

Le transfert de technologie constitue à cet effet l'une des externalités positives expliquée par la théorie économique : Les IDE introduisent de nouvelles technologies, qui se diffusent aux entreprises domestiques par le biais des firmes à capitaux étrangers qui exigent

PIB et le pourcentage de quotas sur les biens intermédiaires importés). Cela ne change pas le résultat.

¹ Büthe et Milner (Duke/Princeton Univ.), "The Politics of Foreign Direct Investment into Developing Countries: Increasing FDI through Policy Commitment via Trade Agreements and Investment Treaties?" (2005).

² Makki, Somwaru (WB/USDA). « Impact of FDI and Trade on Economic Growth (2008) » dans « rapport ANIMA investment Network « l'impact des IDE sur le développement économique des pays MED. », 2010.

³ Luiz R. de Mello, "Foreign direct Investment in developing countries and growth: A selective survey", Journal of Development Studies, Volume 34, 1997.

de leurs fournisseurs et sous-traitants locaux un niveau de qualité élevé en contrepartie d'une aide technique ou de formation (relation verticale).

En revanche, on ne parlera pas d'effets d'entraînement de ce type entre les entreprises étrangères et les firmes locales ayant la même activité car ces dernières sont des concurrents locaux dont on n'a pas intérêt à partager expérience et savoir-faire ou à répandre des informations sur leurs techniques de production ou leurs modes d'organisation (relation horizontale).

Cependant, afin qu'il y ait un transfert effectif et en plus de la nécessité d'existence de relations verticales entre entreprises étrangères et domestiques, le pays hôte ne doit pas accuser un retard flagrant en terme de technologie car lorsque le fossé technologique est trop grand, les entreprises domestiques ne pourront absorber les technologies apportées par les IDE.

Nelson et Phelps, Jovanovic et Rob, Grossman et Helman, Barro et Sala-i-Martin et plus récemment Borensztein, de Gregorio et Lee ¹, soutiennent que les IDE aident à promouvoir la croissance dans les PVD en facilitant le transfert de technologie, en accroissant le niveau de qualification des travailleurs et surtout par l'augmentation des exportations et de la compétitivité. Pour eux, les IDE jouent un rôle central dans le processus de développement, contrairement aux théories traditionnelles où l'innovation technologique était laissée aux oubliettes. Donc le transfert de technologie est un canal à travers lequel la croissance peut être favorisée. Dans le même ordre d'idées, les résultats des travaux de Barrel, Pain et Borensztein et Al ainsi que les travaux de Brooks et Hill, suggèrent que le transfert des technologies est un canal à travers lequel la croissance peut être favorisée.

1.3. L'impact des IDE sur l'investissement domestique

Dans les études empiriques sur les effets des IDE, une question centrale revient régulièrement à savoir dans quelle mesure les IDE exercent un effet d'éviction ou d'entraînement sur les investissements domestiques. Cette question a été largement traitée par Borensztein et ses collaborateurs², qui considèrent qu'il existe des effets possibles de complémentarité entre les IDE et les entreprises domestiques. Et selon la CNUCED (WIR2001), l'effet positif des IDE sur l'investissement domestique se manifeste à travers plusieurs canaux tels que : (1) l'accroissement de la concurrence et de l'efficacité, (2) la transmission des techniques de contrôle de qualité à leurs fournisseurs (3) l'introduction d'un nouveau savoir-faire (effet de démonstration des nouvelles technologies). Les FMN peuvent aussi pousser les entreprises locales à améliorer leur gestion ou à adopter les techniques de commercialisation employées par les multinationales sur le marché local ou mondial. Ainsi Bosworth et Collins³, dans leur analyse, estiment les effets des IDE et des flux de capitaux sur l'investissement intérieur pour un panel de 58 pays en développement entre 1978 et 1995 ; L'échantillon assure une bonne couverture de l'Asie de l'Est et du sud, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Trois types de flux

¹ Etudes cités par le Rapport d'OCDE, 2002.

² Claire Mainguy « *L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement* », Revue Région et Développement, n°20, 2004, p72.

³ B.P,Bosworth et S.M,Collins, "Capital flows to developing Economies: implications for saving and investment", Brooking papers on Economic Activity, number 1,2000, p.80-143.

sont considérés (IDE, investissement de portefeuille, prêts bancaire). Les auteurs concluent qu'à chaque dollars d'entrée de capitaux correspond une augmentation de 50cent des investissements intérieurs pour l'ensemble de l'échantillon. Ce résultat général, selon les auteurs, montre des différences selon le type de flux. En effet les IDE ont l'impact le plus important, ainsi un dollars d'IDE augmente l'investissement intérieur de 80cent : les investissements de portefeuille n'ont pratiquement pas d'incidence et les prêts bancaires ont un effet intermédiaire.

Dans le même sens, Agosin et Mayer¹ vérifient justement l'impact des IDE sur l'investissement intérieur par région en retenant un échantillon moins étendu que celui de Bosworth et Collins (32pays) mais à une période plus longue (1970-1996). Ces auteurs montrent que les IDE ont stimulé l'investissement intérieur en Asie (c'est-à-dire que 1 dollar supplémentaires d'IDE entraîne une augmentation de plus d'un dollar d'investissement total et qu'il a eu, par contre, un effet d'éviction en Amérique latine et que son incidence est plutôt neutre en Afrique, on néanmoins quelques pays semblent tirer parti des investissements étrangers (Egypte, Tunisie,...etc.).

1.4.L'impact des IDE sur la balance des paiements

Les IDE constituent une énorme source de finance publique. Leur encouragement se fait dans le but de faire face à l'insuffisance de l'épargne nationale, au déficit de la balance des opérations courantes et aux inconvénients du recours aux autres sources de financement génératrices de dettes. Mais l'impact des IDE sur la balance des paiements repose sur des effets positifs et négatifs².

Les effets positifs repérables, tiennent comptes des entrées potentielles de capitaux, le développement des exportations, et la réduction des importations remplacées par la production de la filiale.

Quant aux effets négatif, ils peuvent résulter d'une éventuelle ponction sur les ressources de crédits intérieurs dans le cas où la firme se finance sur le marché local, ou encore du rapatriement des profits, des paiements des royalties, des redevances et des dividendes, et d'une croissance des importations si l'offre locale ne couvre pas tous les besoins de la filiale.

Ainsi, les effets des IDE dépendent de la taille et du niveau de développement du pays d'accueil, qui détermine les perspectives futures de la firme.

2. Les IDE et les préoccupations sociales et environnementales

¹ M.R, Agosinet T.Mayer " Foreign investment in developing countries. does it crowd in Domestic Investment", UNCTAD Discussion paper,n° 146,February,2000,2-3.

² P. Jacquemot,"La firme multinationale: une introduction économique", Economica, Paris, 1990, P.284.

Les IDE interviennent également dans le développement des ressources humaines en ayant un impact sur l'emploi mais aussi sur la distribution des revenus et des conditions du travail dans les pays d'accueil, à côté de cela les IDE peuvent également avoir un impact sur l'environnement.

2.1. L'impact des IDE sur le développement des ressources humaines

L'incidence majeure des IDE sur le capital humain dans les pays d'accueil peut résulter d'un côté des efforts déployés par les entreprises multinationales et de l'autre côté des mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer les IDE en améliorant le capital humain local. Blomstrom et Kokko soutiennent que le « *transfert de technologie entre les multinationales et leurs filiales ne s'opère pas seulement via les machines, le matériel, les brevets et l'expatriation des gestionnaires et des techniciens, mais également grâce à la formation des employés locaux des filiales. Cette formation touche la plupart des niveaux d'emploi, depuis les simples manœuvres jusqu'aux techniciens et gestionnaire supérieurs en passant par les contremaîtres* »¹. Donc la présence d'entreprise étrangères dans les PVD est considéré comme le meilleur moyen d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production.

En résumé, on peut estimer avec Blomström et Kokko que les pays relativement bien dotés en capital humain ont la capacité d'attirer des investissements étrangers intensifs en technologie, lesquels peuvent contribuer à accroître la qualification du travail local. En revanche, dans les pays dont les conditions initiales sont moins favorables, les multinationales qui y investissent auront tendance à utiliser des technologies plus simples qui contribueront marginalement à l'apprentissage et au développement d'une qualification locale. Les recherches sur la relation entre IDE et formation du capital humain doivent encore être approfondies et poser la question des politiques publiques à mettre en œuvre pour améliorer la capacité d'absorption des pays hôtes.

Pour l'OCDE², la présence des FMN dans un pays d'accueil pourrait être un élément clé du développement des compétences, d'autant que certains savoirs sont impossibles à transmettre par écrit. En effet les compétences acquises en travaillant pour une entreprise étrangère peuvent prendre une forme non quantifiable, il s'agit bien évidemment des savoirs tacites, c'est-à-dire difficile à codifier et à formuler, et la meilleure façon de les transmettre étant d'en faire la démonstration et l'expérience. De plus le savoir tacite s'échange difficilement sur de longues distances, et le meilleur moyen pour les PVD est d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production, les économies les plus développées.

2.2. L'impact des IDE sur l'emploi

L'un des motifs majeurs pour lesquels les Etats souhaitent attirer des investisseurs étrangers est la création d'emplois qui constitue en soi un objectif de développement. C'est vrai que l'IDE crée de l'emploi mais cela dépend d'un certain nombre de critères. Il est fonction :

¹Blomstrom et Kokko (1996): "*Multinational Corporations and Spillovers*", Working Paper Series in Economics and Finance, Stockholm School of Economics, 1999.

² OCDE, "*L'investissement directs étranger au service du développement*" op.cit, p15-17.

- ✓ Du mode d'implantation.
- ✓ De la structure du produit ;
- ✓ Du niveau technologique de la firme multinationale.

L'introduction des nouvelles technologies, les investissements dans la formation et la maîtrise des techniques de pointe, ainsi que l'accès aux marchés et à la production mondiale, augmente le rendement industriel. En générale à ce stade les firmes étrangères ont des salaires supérieurs à ceux des firmes locales ; mais au fur et à mesure que la part des IDE dans l'emploi augmente, les entrepreneurs locaux commencent à mieux payer les employés et développent ainsi la situation de l'emploi. Et en plus de cela un transfert de technologie est assuré avec un impact direct sur les capacités de production et d'emploi¹.

2.3. L'impact des IDE sur la distribution des revenus et les conditions du travail

L'OCDE², à réaliser une étude dans laquelle elle a mis en évidence les effets des prises de contrôle étranger sur les salaires moyens pour deux économies émergentes (Brésil et Indonésie) et trois pays de l'OCDE (Allemagne, Portugal et Royaume-Uni). Cette étude montre que les prises de contrôle étranger augmentent les salaires moyens dans les entreprises concernées à court terme, en particulier dans les économies émergentes. L'augmentation est comprise entre 10% et 20% au Brésil et en Indonésie, et entre 0% et 10% dans les trois pays de l'OCDE. Etant donné que dans les pays en développement les multinationales ont généralement une avance technologique sur leurs concurrents locaux, il est logique que la hausse des salaires due aux IDE y soit plus forte que dans les économies développées.

Toutefois, comme ces chiffres se rapportent aux salaires moyens il est impossible de dire comment ils se répartissent sur l'ensemble des effectifs et en particulier si les augmentations correspondent à des gains salariaux pour les travailleurs qui restent dans l'entreprise après son rachat ou, au contraire, à des changements de composition de la main d'œuvre.

L'examen des salaires individuels plutôt que des salaires moyens offre une vision plus précise. Lorsque l'on compare les salaires des travailleurs qui restent dans les entreprises rachetées à leurs homologues des entreprises locales, on constate que les prises de contrôle étranger n'ont qu'un effet faiblement positif à court terme de l'ordre de 1% à 4% sur les salaires des travailleurs des entreprises rachetées en Allemagne, au Brésil, au Portugal et au Royaume-Uni. Cette étude indique ainsi que la hausse des salaires moyens tient en parti au changement de la structure des effectifs par qualification qui accompagne généralement les nouvelles prises de contrôle.

Cependant, si les retombées à court terme des prises de contrôle étrangères sont modestes pour les travailleurs en place, elles sont en revanche beaucoup plus importantes pour les nouveaux recrutés, comme en témoignent les gains salariaux relativement importants dont bénéficient les travailleurs qui passent d'une entreprise locale à une entreprise étrangère.

¹ Fatima BOUALAM. « *Les Institutions et Attractivité des IDE* » Colloque International « *Ouverture et émergence en Méditerranée* » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques, p6 .

² OCDE, « *L'impact des investissements directs étrangers* », L'observateur de l'OCDE, Paris, Juillet 2008, P. 3-7 .

Ces gains ont été estimés à 6% au Royaume-Uni à 8% en Allemagne, 14% au Portugal et 21% au Brésil.

En revanche, chez les travailleurs ayant quitté une entreprise étrangère pour une entreprise locale, les salaires sont légèrement diminués ou sont restés inchangés.

Il est donc certain qu'au cours des premières années qui suivent une prise de contrôle par une entreprise étrangère, ce sont les travailleurs qui arrivent dans cette entreprises, et non ceux qui s'y trouvaient déjà avant le rachat, qui y gagnent en salaire. C'est donc par ce biais, selon les auteurs de l'étude, que les IDE entraînent dans un premier temps une augmentation des salaires dans les pays d'accueil. Avec le temps, une proportion croissante des travailleurs est susceptible d'en bénéficier.

En plus de ces effets directs sur les salaires, les IDE et les multinationales peuvent également avoir des effets indirects et favoriser aussi l'amélioration d'autres aspects des conditions d'emploi des travailleurs, comme la formation, le temps de travail et la stabilité de l'emploi.

2.4. L'impact des IDE sur l'environnement

Les aspects les plus importants et les plus controversés des effets des IDE sur l'environnement sont relatif à l'effet technologique.

Deux théories s'affrontent en effet :

➤ **La première** considère que les IDE sont un vecteur de diffusion de technologies plus modernes et plus propres du point de vue environnementale, que celles qui sont localement disponible et permettent ainsi une meilleure protection de l'environnement. A cet effet, Treillet¹, insiste sur le fait que les IDE sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'environnement du pays d'accueil pour deux raisons.

Ainsi ils permettent :

- ✓ Un transfert de technologies plus propres (moins polluantes ou plus économes en ressources) comparés a celles disponibles initialement dans le pays d'accueil.
- ✓ Une diffusion de ces technologies plus propre aux entreprises locales que ces dernières soient des fournisseurs des concurrents ou des clients des filiales créées par l'IDE.

➤ **La deuxième** théorie, où des auteurs tels que Méral et Petit², considèrent les IDE comme une délocalisation des industries polluantes que les entreprises multinationales ont déplacé de leurs pays en développement qui est leur pays d'origine vers leurs filiales implantés à l'étranger, et notamment dans des pays en développement qui de leur coté aussi

¹Treillet. S., "Normes environnementales et déterminants des investissements directs étranger en direction des économies en développement » dans « Développement durable : rrrrrrrrenjeux, regards, perspectives », Cahier du GEMDEV, n° 28, Avril 2002, p.134-135.

²Ph.Méral et O.petit," Mondialisation et technologies propres. L'importance des partenaires public :privés dans le secteur automobile » dans « Développement durable : enjeux , regards, perspective » op cit, 2002,P. 145-146

ont accentué. Cette délocalisation en n'établissant aucune norme environnementale, ou qu'ils ne veillent pas au respect de normes plus rigoureuses, ceci dans le but d'attirer d'avantages d'IDE.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons pu voir que le volume des IDE à destination des pays en développement a connu une évolution importante au cours des années 2000 et 2010. L'intérêt porté aux IDE dans les pays d'accueil en développement est généralement justifié par de nombreuses attentes : leur impact sur le développement économique, l'ouverture sur les marchés extérieurs, l'amélioration des systèmes de gestion au niveau local, et les transferts des technologies et de savoir faire.

D'autre part, à partir de l'exposition des différents facteurs susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur étranger dans son implantation dans un pays donné, on conclue que les facteurs les plus attractifs sont composés des fondamentaux économiques, de la stabilité du cadre politique et social et du climat des affaires. En d'autres termes, un investisseur ne voudra pas investir dans un pays où les conflits peuvent se déclencher du jour au lendemain, ceci mettrai en péril son projet. En outre, il est intéressé par une économie dont les fondamentaux sont sains et solides et par conséquent qui présente des opportunités de croissance. Pour le climat des affaires, il représente un facteur très important dans l'attractivité car un investisseur doit être assuré de l'absence de tout obstacle susceptible de freiner son activité.

Et enfin, on peut conclure que les effets des IDE se manifestent non seulement par les entrées de capitaux qu'ils engendrent pour les pays d'accueil. Mais également, par leur apport de technologie et de savoir faire technologique et organisationnel et un accès à de nouveaux marchés. Grâce à ces retombées positives qui se manifestent à différents niveaux, les IDE peuvent contribuer d'une façon active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil, pour les pays en développement, les IDE peuvent faire l'objet de solution aux problèmes de développement et de dette.



CHAPITRE III

Chapitre III : Le climat des IDE en Algérie

Introduction

Dans la perspective de développer davantage l'économie algérienne, les pouvoirs publics ont essayé dès la fin des années 90, de mettre à la disposition des investisseurs en général et étrangers en particulier, les moyens susceptibles de favoriser le climat des affaires dans le pays et le rendre plus encourageant. Pour se faire ; un ensemble de dispositions et de lois ont été introduites pour régir les investissements étrangers en Algérie.

A travers ce chapitre nous allons dans une première section présenter un aperçu sur l'environnement et la politique de promotion des investissements en Algérie, comprenant le cadre légal et les différentes dispositions prises par l'Etat, afin de faciliter l'investissement, suivi d'une analyse des flux des IDE, leurs origines ainsi que leur répartition sectorielle. La deuxième section abordera les différents organismes destinés et conçus pour la promotion de l'investissement. Enfin la dernière section portera sur les opportunités et obstacles aux IDE en Algérie.

I. l'environnement des IDE en Algérie

Dans cette section, il s'agit d'abord d'examiner les changements de la politique de l'Algérie vis-à-vis des investissements directs étrangers, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Ensuite, de présenter l'évolution des IDE entrants en Algérie, tout en distinguant les principaux pays investisseurs et les secteurs bénéficiaires.

1. Le cadre légal

Les investisseurs étrangers sont attirés par un certain nombre de facteurs dans plusieurs pays, parmi lesquels le cadre légal et réglementaire. En Algérie, le cadre juridique de l'investissement étranger direct repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement (*voir annexe n° 2*) L'ordonnance de 2001 constitue un progrès, sans toutefois changer fondamentalement le régime de l'investissement.

1.1. Concept de l'investissement selon le code de l'investissement

Selon cette ordonnance, la définition de l'investisseur est donnée comme suite :
« toute personne physique ou morale, publique ou privée, nationale ou étrangère peut investir dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que dans

les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence. Il est possible de bénéficier d'avantages en fonction des projets et de leur localisation¹ ».

Les investissements y sont également définis dans l'article 2²

- les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration;
- la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature;
- les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

L'Ordonnance couvre aussi bien les investissements nationaux qu'étrangers. Les activités qui relèvent de son champ d'application sont celles relatives à la production de biens et de services, l'activité de revente en l'état en est exclue.

1.2. Les dispositions prises pour la promotion de l'investissement étranger

Les IDE représentent une part relativement faible de l'investissement total en Algérie. Compte tenu de leur importance pour le transfert de technologies et l'amélioration des capacités d'innovation, une politique spécifique doit être définie.

Afin de mettre en place une véritable politique de promotion des investissements, il est important et nécessaire d'améliorer les dispositions juridiques et institutionnelles existantes. Dans ce contexte l'Algérie a effectué certains changements dans sa politique vis-à-vis les investissements directs étrangers en passant d'une politique restrictive qui ne profitait guère aux investisseurs étrangers, à une politique libérale. Cette évolution s'étend sur la période du lendemain de l'indépendance jusqu'à nos jours.

➤ La politique restrictive de l'Algérie vis-à-vis de l'investissement direct étranger

Au lendemain de l'indépendance, le souci d'indépendance économique a amené l'Algérie à prendre des mesures radicales. Autrement dit, elle s'est consacrée à transformer les structures sociales et économiques du pays, héritées de la colonisation et la récupération de sa richesse. L'Etat algérien a alors procédé à :

- La nationalisation du secteur minier (1966) ;
- La nationalisation du secteur de distribution des produits pétroliers (1967) ;
- Le lancement du pré-plan triennal (1967-1969) en vue de la mise en place des moyens matériels pour la réalisation des futurs plans.

Ces nationalisations ont engendré un départ massif des sociétés étrangères. Pour y remédier, l'Etat algérien a procédé à la mise en œuvre de la formule des sociétés mixtes,

¹Article N°1 de l'ordonnance 01-03, journal officiel n° 47, P.3.

² Idem.

par l'adoption de la loi n°82-13 en 1982 modifiée par la loi n°86-13 du 19/08/1986 qui fait référence aux sociétés mixtes. Mais ce dernier texte n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères du fait que d'abord, le capital de la société était composé selon le ratio 51/49 en faveur de l'investisseur local, ensuite la direction ou la présidence du conseil d'administration était confiée à la partie algérienne¹.

Par ailleurs, la loi applicable en cas de litige était la loi algérienne. Les tribunaux algériens ne laissaient aucune place à l'arbitrage international, pour régler les contentieux. Ces deux mesures sont perçues comme une entrave très contraignante pour les investisseurs étrangers, d'où leur réticence à investir en Algérie. C'est les raisons pour lesquelles la loi sur les sociétés mixtes était aussi un échec.

➤ La politique d'ouverture graduée

A partir des années 90, l'Algérie a commencé à alléger les procédures relatives à l'installation des investisseurs étrangers. C'est une nouvelle politique d'ouverture qui s'instaure graduellement ;

• Première étape: la loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit

La loi 90-10² portant sur la monnaie et le crédit, adopté le 14 avril 1990, l'investissement privé n'était autorisé que dans les secteurs non expressément réservés à l'Etat, ce qui limitait l'implantation des sociétés étrangères. Dans l'article 183 est cité: « *les non résidents sont autorisés à transférer des capitaux en Algérie pour financer toutes activités économiques non expressément réservées à l'Etat ou à ses démembrements ou à toute personne morale expressément désignée par un texte de loi* »; à travers cet article, la loi a mis fin aux dispositions antérieures imposant une majorité de capitaux publics algériens dans les sociétés mixtes (51/49). A cet effet, elle permet à un investisseur étranger de s'associer librement (sans limitation de part) à une personne morale publique ou privée. Concernant le rapatriement des rentes et sa garantie c'est l'article 184 qui y fait référence : « *les capitaux ainsi que tous les fruits revenus, rentes et autres en relations avec les financements mentionnés à l'article 183 pourront être rapatriés et jouissent des garanties prévues par les conventions internationales*».

Toutefois, elle a également apporté des garanties afférant au rapatriement des capitaux investis, de leurs bénéfices et de leurs dividendes.

¹ TOUATI.M. « *L'attractivité des investissements directs étrangers : cas de l'Algérie* » ; mémoire de fin d'études bancaires; école supérieure de banque ; 2005 ; P. 99.

² loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et le crédit ; journal officiel n°16 ; P.450.

- **Deuxième étape: Décret législatif 93-12 du 05 octobre 1993, dit "Code des investissements"**

Le décret 93-12 portant le code des investissements, a eu pour objectif de simplifier les démarches administratives liées à la réalisation de l'investissement et de mettre en place un régime d'incitations à l'investissement, géré par l'Agence de Promotion et de soutien à l'investissement (APSI). Il a également abrogé les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 90-10) qui soumettaient l'investissement étranger à l'autorisation de la Banque Centrale.

Ce code des investissements a accordé un ensemble de garanties aux investisseurs étrangers :

- ✓ **Principe d'égalité (article 38)¹**

Le code des investissements a établi un régime juridique basé sur le principe de la non-discrimination entre les personnes physiques ou morales algériennes et étrangères. Un régime d'égal traitement est assuré entre les investisseurs étrangers sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont les investisseurs sont les ressortissants.

- ✓ **Principe d'indemnisation (article 40)²**

Sauf dans les cas prévus par la loi, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition administrative, le cas échéant, la réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

- ✓ **Garanties juridictionnelles (article 41)³**

Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire, ou permettant aux parties de convenir.

- ✓ **Les régimes incitatifs**

En plus de ces garanties, le code des investissements de 1993 accorde des réductions fiscales, parafiscales et douanière pendant une certaine période pour les investisseurs. Ces incitations sont regroupées dans deux types de régimes: le régime général et le régime particulier (investissements réalisés dans les zones spécifiques et les zones franches). Parmi les incitations liées au régime général

¹ Loi n° 93-12 du 05 Octobre 1993 relative a l'investissement ; journal officiel n°64 ; P. 7.

² Idem.

³ Idem.

- **Troisième étape: l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement**

Cette ordonnance reste proche du code des investissements de 1993, elle a élargi le concept d'investissement, en étendant son champ d'application et en renforçant les avantages et les garanties pour les investisseurs, avec la simplification des formalités administratives liées à l'investissement. Cependant elle a pour effet :

- De réorganiser les instances en charge de la promotion de l'investissement ;
- De créer des guichets uniques qui s'assurent, en relation avec les administrations et les organismes concernés de l'allègement et de la simplification des procédures et formalités nécessaires à la réalisation des projets;
- De rendre éligibles aux avantages offerts par les régimes incitatifs:
 - Les prises de participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraire ou en nature (ce qui n'était pas le cas auparavant) ;
 - Les reprises d'activités dans le cadre de privatisation partielle ou totale (ce qui n'existait pas en 1993) ;
 - D'intensifier les mesures incitatives telles que l'élargissement des périodes d'exonération.

Les articles démontrant les effets figurent dans les dispositions générales de l'ordonnance comme suit :

➤ **Art.4 bis (modifié par l'ordonnance n° 10-01 et la loi n°2011-16)**

- Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence nationale du développement de l'investissement Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.
- Tout projet d'investissement étranger direct ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du conseil national de l'investissement¹
- Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet. Un texte de l'autorité monétaire précisera les modalités d'application du présent alinéa.

¹Créé par le ministre chargé de la promotion de l'investissement sous l'autorité et la présidence du Chef du Gouvernement (Ordonnance n°01-03).

- Les financements nécessaires à la réalisation des investissements étrangers, directs ou en partenariat, à l'exception de la constitution du capital, sont mis en place par recours au financement local.
- ✓ **Les lois complémentaires de l'ordonnance de 2001**

La loi du 01-03 a été modifiée et complétée par des lois complémentaires

➤ ***L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006***

Cette ordonnance est le prolongement de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001. Elle vise la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la charge de l'ANDI.

A cet effet, l'**article 5**¹ de cette ordonnance prévoit un délai maximum de soixante-douze(72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation; de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation. Aussi, l'agence peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance qui sera versée par les investisseurs et dont le montant et les modalités de perception seront fixés par voie réglementaire.

➤ ***L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009***

Ces mesures sont portées dans la Loi de Finance Complémentaire de 2009 (ordonnance n° 09-01 du 22 juillet publiée dans le Journal Officiel du 26 juillet 2009). Elle fait référence aux mesures d'encadrement des investissements étrangers dans l'**article 58**² en comprenant les formalités suivantes :

- La généralisation de l'obligation de la procédure de déclaration auprès de l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) à tous les investissements directs étrangers en partenariat ;
 - Dans tous les investissements réalisés en Algérie, la participation à l'actionnariat étranger est limitée à 49% du capital social, le reste doit être détenu par des résidents algériens.
 - Pour les sociétés constituées après la promulgation de la loi de finance complémentaire pour 2009 en vue de l'exercice des activités de commerce extérieur, la participation algérienne minimum est fixée à 30%.
 - Par ailleurs, il est introduit une nouvelle obligation pour les investissements étrangers, directs ou en partenariat, à savoir de dégager une balance devises excédentaires au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet.

¹ L'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 relative à l'investissement : journal officiel n° 47 ; P.15.

² L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009 relative à l'investissement ; journal officiel n°44 ; P.12.

A côté des codes et des garanties offertes aux investisseurs étrangers, L'Algérie a signé 31 conventions bilatérales de non double imposition et 48 autres relatives à l'encouragement et la protection réciproque des investissements.

2. Tendances et flux de l'investissement direct étranger en Algérie

Dans ce point, nous présenterons l'évolution des IDE entrants en l'Algérie, tout en distinguant les principaux pays investisseurs et les secteurs bénéficiaires.

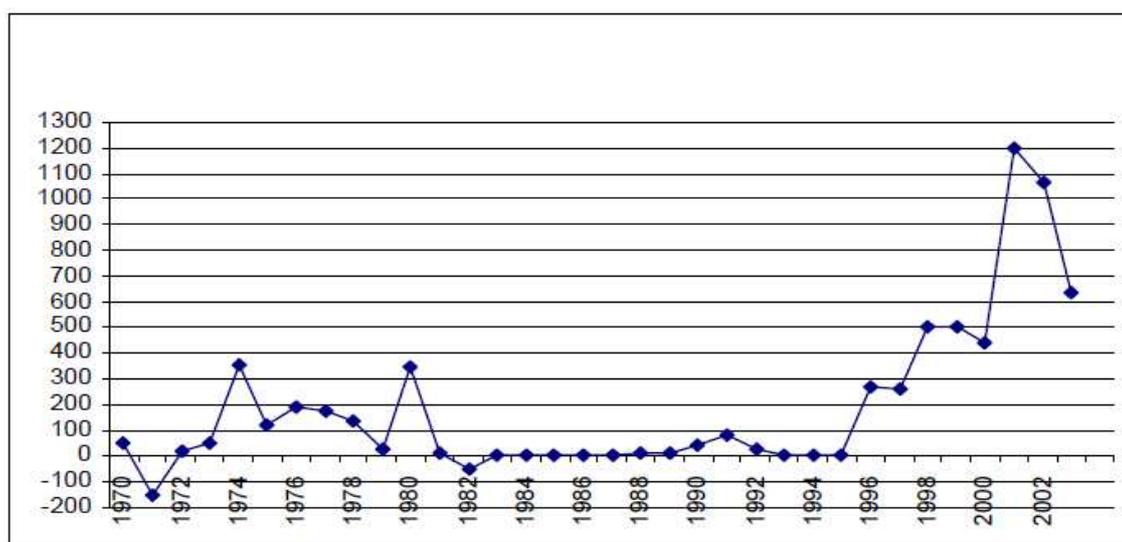
2.1. Tendances et flux entrants d'IDE en Algérie

Les IDE étaient présents en Algérie depuis les années 70, mais ce n'est qu'au début des années 90 que le gouvernement algérien a engagé des réformes visant à rétablir et stabiliser les équilibres macroéconomiques et financiers et organiser la libéralisation de l'économie, en commençant par la levée du monopole sur le commerce extérieur. Ces changements ont permis l'émergence et le développement d'un secteur privé, longtemps comprimé ou marginalisé (notamment dans l'agroalimentaire et les services). En revanche, les secteurs manufacturiers et sidérurgiques ont continué à recevoir des subventions importantes dans le cadre d'une politique de restructuration industrielle¹.

D'après la figure suivante, trois étapes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie:

- La première période: 1970-1980 ;
- La deuxième période: la décennie 80 ;
- La troisième période (1995-2002).

Figure n° 07 : Flux d'IDE entrants en Algérie (1970-2002)
(En Millions de dollars)



Source: CNUCED, examen de la politique d'investissement de l'Algérie 2004.

¹CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement »-Algérie, 2004.

2.1.1. La première période 1970-1980

La première année de cette période est caractérisée par une évolution des entrées d'IDE négative, cela s'explique par le désinvestissement de la part des firmes étrangères, à la suite de la décision de nationalisation partielle des hydrocarbures, prise en février 1971.

Mais à la fin de cette même année les flux d'IDE ont repris et ont été d'une certaine importance grâce à l'ouverture de l'industrie des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) aux capitaux étrangers. Ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport des hydrocarbures.

2.1.2. La deuxième période 1980-1995

Cette phase se caractérise par une quasi-absence de l'IDE. Durant cette période, l'Algérie ne représentait nullement le centre d'intérêt des investisseurs étrangers. Le choc pétrolier s'est accompagné d'une crise économique: augmentation du chômage, réduction de l'activité...etc.¹ Autant de facteurs qui ont fait de l'Algérie un environnement peu propice à l'investissement.

2.1.3. La troisième période 1995-2002

Cette période est caractérisée par une reprise des flux d'IDE. Avec la chute des prix de pétrole, l'Etat ne pouvant plus assumer seul, le financement de l'économie, C'est grâce au plan d'ajustement structurel imposé par le FMI qui a impulsé une modernisation et une ouverture de l'économie aux investisseurs étrangers qui se sont de nouveau intéressés au marché algérien. Le stock d'IDE a nettement progressé depuis 1995. Cependant malgré ce regain d'intérêt avéré des opérateurs étrangers pour le marché algérien, les investissements directs étrangers vers l'Algérie restent modestes. Cette évolution favorable au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans le programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante. Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées avec d'autres pays. (Voir annexes 3-7).²

2.1.4. A partir de 2002

Les flux nets d'IDE ont connu durant la période 2002-2011 des fluctuations remarquables : faibles durant la période 2002-2007 ; mais importantes durant la période 2008-2011. Comme le démontre le tableau suivant :

¹ CNUCED ; Examen de la politique de l'investissement-Algérie ; 2004 ; P.8.

².CNUCED ; Examen de la politique de l'investissement-Algérie ; 2004 ; P.5.

Tableau n° 14 : Flux d'IDE entrants en Algérie (en Milliards de dollars)

année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Flux	1.065	0.663	0.881	1.081	1.795	1.662	2.646	2.761	2.261	2.571	1.7

Source : www.banquemondiale.org.

Bien que l'Algérie soit classé à la 8ème position en Afrique par le world investment report de la CNUCED, Les IDE y sont en net recul; elle n'a pu capter que 2,29 milliards de dollars en 2010 contre 2,76 Mds de dollars en 2009¹.

Certes, les flux entrants ont progressé de 12 % entre 2010 et 2011, passant de 2,29 Mds USD à 2,57 Mds USD, mais l'année 2011 a été marquée par les bouleversements politiques en cours dans plusieurs pays MED² et la crise de la dette des pays de la zone euro, donnant logiquement lieu à une baisse des annonces d'investissements directs étrangers et de partenariat au sud de la méditerranée. L'Algérie n'a pas été épargnée et cela se reflète dans ses résultats en 2012 en encaissant une baisse de 34% de ses investissements directs étrangers, qui s'est remarquée en passant de 2.57 milliards de dollars en 2011 à 1.7 milliards de dollars en 2012³.

Selon le Forum économique mondial 2012-2013 dans son rapport annuel relatif au climat d'affaires et d'investissement, tous les indicateurs de la compétitivité économique montrent un recul important enregistré dans l'environnement des affaires et de l'investissement en Algérie qui demeure une destination difficile et non préférée par les investisseurs étrangers. Selon le même rapport, l'Algérie vient au 87ème rang sur 142 pays en 2011-2012, et 110ème sur 144 pays en 2012/2013. Ce recul important s'explique par l'existence de plusieurs déséquilibres structurels dans la gestion de l'économie. Le tableau ci-dessous résume le classement de l'Algérie par type d'indicateur de compétitivité économique.

Tableau n° 15 : Classement de l'Algérie par type d'indicateur de compétitivité économique

indicateurs	rang	indicateurs	rang
Efficacité des entreprises	141	Efficacité du marché de bien	143
Infrastructures de base	100	Efficacité du marché de travail	144
Santé et enseignement primaire	93	Développement du marché financier	142
Enseignement supérieur	108	Domaines technologique	133

Source : Synthèse du rapport annuel du Forum économique mondial relatif au climat d'affaires et D'investissement 2012-2013.

¹ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2011.

² On entend par pays MED dans ce cas : Tunisie, Egypte, Lybie.

³ Données de la banque d'Algérie.

2.2. Répartition des IDE par pays d'origine et par secteurs

L'aspect d'analyse de la provenance des IDE et leur répartition sectorielle est tout aussi important que le montant des investissements.

2.2.1. Répartition des IDE par pays d'origine

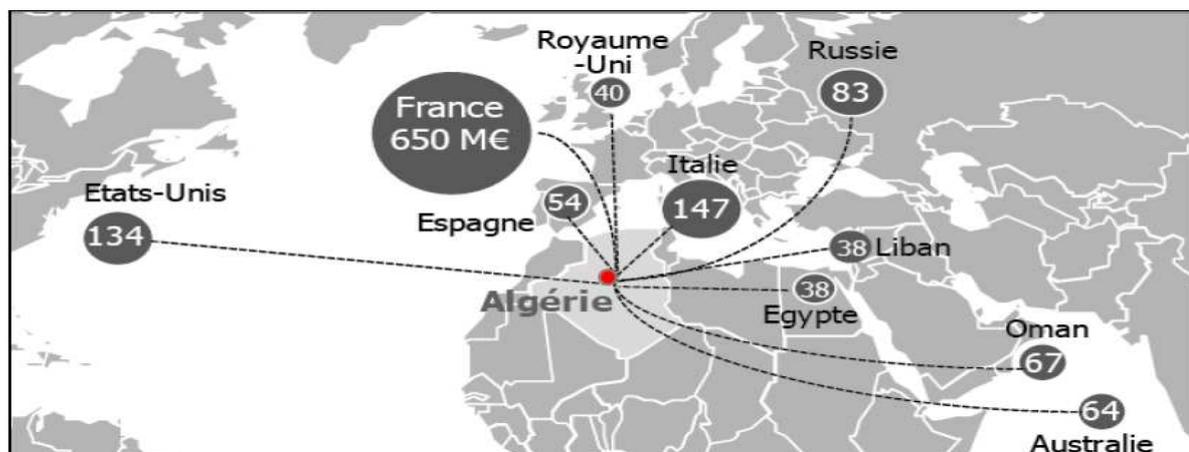
L'Agence Nationale de Développement et de l'investissement a établi un classement des pays désirants investir en Algérie selon le nombre de projets et leurs montants, pour la période 2002-2008. Ce classement a démontré que les nationalités européennes et arabes sont majoritairement présentes sur le territoire Algérien avec respectivement 47,27% (pour être plus précis, les pays de l'Union Européenne représentent 39,96% de nombre de projets en détenant 28,71% des montants à investir) et 42,68% du nombre de projets.

Pour l'année 2009 les principaux projets d'investissement arabes énumérés sont :

- Le groupe Fransabank (Liban) augmente le capital de sa filiale algérienne pour un montant de 53,7 millions d'euros.
- Le groupe Jordan expatriatesinvesting holding (Jordanie) prend 15% de parts dans Trust Bank Algeria avec un montant de 13,2 millions d'euros.
- Kipco/Burgan Bank(Koweït) détient 60% de Arab Gulf Bank et contribue à l'augmentation de son capital à hauteur de 42 millions d'euros.
- Joint-venture de GB Auto (Egypte) avec l'algérien Sentrax pour la distribution de ses remorques pour un montant de 1,7 million d'euros.
- Loukil (Tunisie), métallurgie, usine de charpente métallique (8 millions d'euros).
- Extension du réseau de l'opérateur téléphonique Orascom Telecom (Egypte) pour 28 millions d'euros¹.

Durant la période 2008-2010, il y a eu réorganisation du classement des pays investisseurs ces derniers sont présentés dans la figure suivante :

Figure n° 08 : origine des principaux flux vers l'Algérie moyenne 2008-2010



Source : ANIMA, « la Méditerranée entre croissance et révolution », Etude n° 21, Mars 2011, p.45

¹ANIMA, « Investissements Directs Etrangers et partenariats vers les pays MED en 2009 », Etude n°14, Avril 2010, P.38.

Pour l'année 2011, et sur la totalité des IDE entrants au territoire Algérien soit 2.571 Mds de dollars, les pays investisseurs y contribuent avec les parts suivantes :

Tableau n° 16 : participation des pays investisseurs dans les IDE entrants en 2011

Les pays investisseurs en Algérie	Pourcentage des IDE entrants
Koweït	23
Espagne	17
Egypte	17
Etats unies	13
France	7
Arabie saoudite	6
Chine	4
Divers	13

Source : établi par nos soins à base des données de l'ANDI

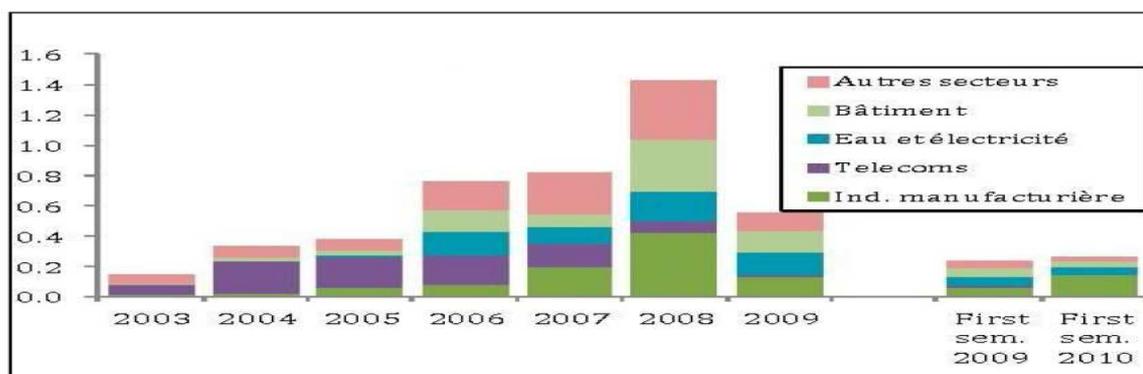
Il est à noter que la part du lion est accaparée par les pays arabes avec 46%, les pays européens n'affichent que 24%, quant aux pays asiatiques représentés par la Chine, ils n'occupent que de 4%.

2.2.2. La répartition des IDE selon les secteurs bénéficiaires

Au début des années 2000, les investissements directs étrangers destinés au territoire Algérien, étaient répartis principalement (hors hydrocarbures) sur les télécommunications ainsi que d'autres secteurs mais avec des parts minimales, ce n'est qu'en 2005 que de nouveaux secteurs sont devenus cibles de l'investissement étrangers à savoir, l'industrie manufacturière, l'eau et l'électricité ainsi que le bâtiment.

Jusqu'à là c'est le secteur des télécommunications qui détenait la plus grande part, en 2008 l'industrie manufacturière a pris un essor considérable pour passer de presque 0.05 Mds à 0.4 Mds, pour retomber à 0.12 Mds en 2009.

Figure n° 09: répartition des IDE par secteurs



Source : FMI, « Algérie : consultation de 2010 au titre de l'article IV », rapport n° 11/39, mars, 2011, p17.

II. Les organes en charge de la promotion des IDE en Algérie

Dans la section précédente, nous avons constaté que depuis les années 2000, l'Algérie attire un nombre considérable d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement. Les secteurs d'activité attractifs aussi se diversifient. Par ailleurs, la mise en place de l'accord d'association avec l'union européenne (UE) ouvre des perspectives positives pour les IDE en Algérie. Plusieurs organismes sont chargés dans la promotion et le suivi des investissements étrangers en Algérie. Que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères. On trouve à cet effet :

- ✓ sur le plan institutionnel : - le ministère de l'industrie et de la promotion des Investissements(MIPI) ;
-le conseil national de l'investissement(CNI).
- ✓ Sur le plan opérationnel : -l'agence nationale de développement de L'investissement(ANDI) ;
-le guichet unique.

1. Sur le plan institutionnel

Les lois relatives aux investissements en général et aux investissements direct étrangers en particulier et la politique d'attractivité de ces derniers sont éditées par les organes suivants :

1.1. Le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements(MIPI)

Au titre de la promotion et de la mobilisation de l'investissement, le MIPI est chargé entre autre de :

- Participer à la politique de développement de l'investissement et du partenariat ;
- Œuvrer à la mise en place des mécanismes nécessaires à la promotion de l'investissement ;
- Participer au programme de conversion et d'optimisation de la dette publique, cette mission a réalisé des résultats en réussissant à attirer plus d'investissement par des accords signés avec certains pays pour transformer les dettes en investissements ;
- Collaborer à la préparation et au suivi des accords économiques entre l'Algérie et ses partenaires ainsi qu'avec les organisations internationales ;
- Stimuler et rassembler les expériences comparatives en matière d'outils favorables à l'investissement ;
- La direction d'étude de la promotion de l'investissement au niveau du MIPI est chargée de :
 - Contribuer à la définition des actions susceptibles de promouvoir les avantages à destination des différents pays et secteurs ;
 - Participer à la mise en place d'un mécanisme et de décision permettant de soutenir et de développer et soutenir les mesures de promotion de l'investissement ;

- Coordonner les activités liées à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de privatisation ;
- Assurer la diffusion de l'information relative à une meilleure perception des potentialités d'accueil et des opportunités d'affaire en Algérie.

1.2. Le conseil national de l'investissement (CNI)

La création du Conseil national de l'investissement est l'une des innovations majeures de l'ordonnance de 2001 (article 18 modifié par l'ordonnance 06-08) .Il s'agit d'un organe créé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Ses principales missions sont les suivantes¹ :

➤ **Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI**

- propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement.

➤ **Au titre des décisions que le CNI prend, figurent²**

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages, ainsi que leur modification et leur mise à jour,
- l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale,
- l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement,
- la détermination des zones susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés (...) et, d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf (9) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI. Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI³.

2. Sur le plan opérationnel

Les organismes qui appliquent et mettent en vigueur les directives émises par les organismes institutionnels sont :

¹Guide investir en Algérie.2011 .KPMG. P. 64.

²Idem.

³ <http://www.cni.org>.

2.1. L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

En Algérie, l'organisme chargé de l'investissement direct étranger est l'Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement (ANDI). Ce dernier est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

Les responsabilités spécifiques de l'ANDI sont les suivantes¹ :

- Promouvoir et administrer les divers mécanismes d'incitations automatiques et discrétionnaires s'appliquant aux investisseurs ;
- Fournir au Conseil national de l'investissement (CNI) une évaluation des projets qui sollicitent l'octroi d'une convention spéciale dans le cadre du système discrétionnaire ;
- Gérer et développer le réseau des guichets uniques régionaux chargés de faciliter aux entreprises l'accès aux programmes d'incitation en fournissant une gamme de services de soutien en un même lieu, par exemple pour les impôts, les douanes, les procédures de création et d'inscription d'entreprises (registre du commerce) ;
- Surveiller et actualiser le statut des 48 000 projets d'investissements hérités de l'Agence de promotion et de soutien de l'investissement (APSI), précurseur de l'ANDI ;
- Gérer le portefeuille des biens fonciers (environ 4 millions de m²) détenus par l'Etat et attribués aux nouveaux investissements ;
- Faire des recherches pour contribuer à définir les secteurs nécessitant des mesures spéciales de soutien au titre du programme d'incitations discrétionnaires. ;
- Promouvoir l'Algérie comme une destination pour les IDE à travers :
 - l'organisation de séminaires et de réunions ;
 - la maintenance de bases de données ;
 - la production de matériels de promotion.

Le nombre de personnes employées par l'ANDI et les six guichets uniques s'élève à 200, dont plus de 60 % ont des diplômes universitaires ou d'autres qualifications techniques.

L'ANDI exerce sept (7) missions²:

1- Une mission d'information : S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données ;

¹ CNUCED: « Algérie. Évaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement ». Nations Unies Genève, 2005.P.6.

² Idem : p7.

2- Une mission de facilitation : Pour ce qui est de la facilitation, l'ANDI met en place le guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement ;

3- Une mission de promotion de l'investissement : Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires au titre des nouvelles instructions du premier ministre et des mesures en découlant, tout projet d'investissement étranger devra être soumis au conseil national de l'investissement (CNI), pour examen et avis ; de même pour tout projet d'investissement algérien supérieur à 500 millions de dinars. Des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie ;

4- Une mission d'assistance : Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises ;

5- Une participation à la gestion du foncier économique : La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier ;

6- La gestion des avantages : Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels) ;

7- Une mission générale de suivi : Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI, en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements ;

L'agence est administrée par un conseil d'administration présidé par le représentant du chef du gouvernement et dirigée par un directeur général. Le budget de l'agence provient des subventions d'équipements et de fonctionnement allouées par l'Etat, des dons d'organismes internationaux et des recettes provenant des prestations dispensées. Au titre des dépenses l'ANDI enregistre des dépenses de fonctionnement et d'équipement et le budget est présenté par le directeur général des approuvé par le conseil d'administration ;

2.2. Le guichet unique ¹

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'il doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets

¹ Guide investir en Algérie ; KPMG; 2011; Op cit. P66.

d'investissements. Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya¹. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente. L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

Il y a actuellement dix-neuf(19) guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaïa, Biskra, Blida, Chlef, Constantine, Jijel, Khenchela, Laghouat, Oran, Ouargla, Saida, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen)².

III. Les atouts et obstacles aux IDE

Aborder à l'heure actuelle le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers relève d'une préoccupation essentielle pour un pays comme l'Algérie, particulièrement à un moment où ce pays déploie de considérables efforts pour attirer l'investisseur étranger qui demeure insignifiant (hors hydrocarbures). Pourtant l'Algérie dispose d'un potentiel important en termes d'investissement directs étranger, en raison de la taille de son marché, de la très jeune population et de la situation macroéconomique qui s'est améliorée ces dernières années, de l'abondance des ressources naturelles et de la proximité des marchés d'exportation. Sans oublier la politique mise en place dans le but de promouvoir les IDE (comptant ses différents codes des investissements).

Partant de cette situation, le but de cette section est de déterminer d'une part les atouts susceptibles d'attirer les investissements et d'autre part les contraintes qui les freinent à destination de l'Algérie.

1. Les atouts de l'Algérie

Parmi les atouts que compte l'Algérie, certains sont liés à ses ressources, son positionnement géostratégique ou encore à son cadre économique et politique, et d'autres sont liés aux différents secteurs composants son économie.

¹ CNUCED ; « Algérie , Évaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement » ; Nations Unies Genève ; 2005 ; P8.

²Haroun. H, « la problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie ». Op cit. P.41.

1.1. Atouts sur le plan national

L'Algérie compte plusieurs atouts sur le plan national pour attirer les investisseurs étrangers dont les principaux sont les suivants :

➤ **Proximité géographique des marchés potentiels**

La position de l'Algérie est stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement. En effet, l'Algérie est à l'interface de l'Europe, de l'Afrique et des pays arabes¹ ayant 7 marchés frontaliers (Tunisie, Libye, Niger, Mali, Maroc, Sahara Occidental, Mauritanie)², ce qui peut favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation. De plus, son positionnement géographique lui permettra d'attirer avantageusement plus d'accords de partenariat avec L'UE dans le but de concevoir une zone de libre d'échange (ZLE).

➤ **La libéralisation et les réformes de l'économie**

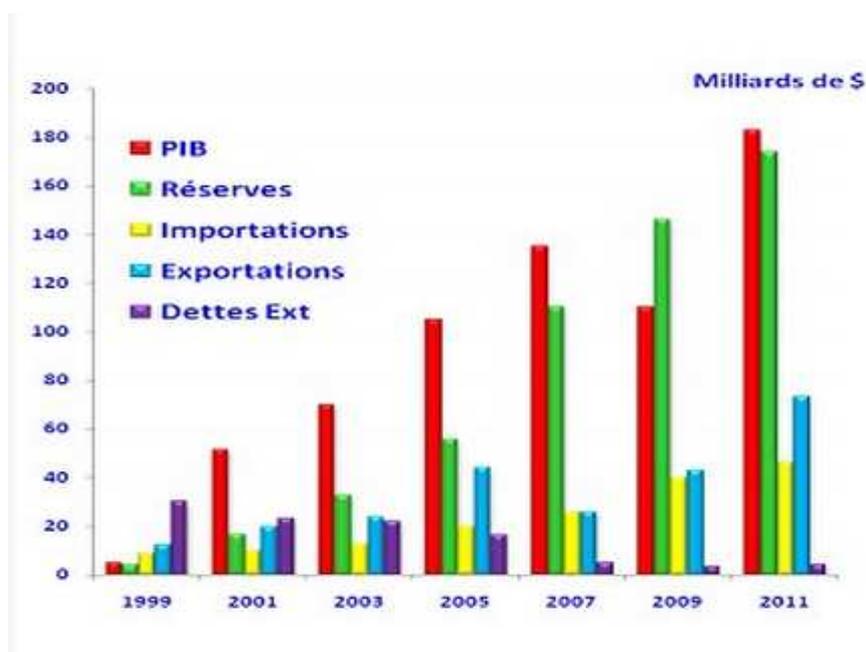
Les bons résultats enregistrés récemment par l'Algérie, en ce qui concerne les flux entrants D'IDE, confirment une sensible amélioration de l'environnement économique national, et ces grâce aux efforts et aux réformes structurelles engagés par le gouvernement algérien a partir des années 90, tendant à assurer la stabilisation macroéconomique et la libéralisation du commerce extérieur. Dans ce contexte, l'ordonnance 2001 et la création de L'ANDI ont été des étapes décisives dans l'amélioration du cadre de l'investissement en Algérie. La réforme bancaire et la structuration du tissu industriel font partie des priorités des autorités ainsi que la mise en place d'un plan de soutien à la relance économique (PSRE).

➤ **La stabilité économique**

En effet, l'Economie algérienne a renoué avec des indicateurs macro-économiques stables et performants permettant depuis 1999 un retour graduel à la croissance économique. Le rétablissement de ces équilibres (balance commerciale excédentaire, taux d'inflation et déficit budgétaire maîtrisés, taux d'intérêt attractif à l'investissement) a permis d'engager un processus de réformes structurelles dans différents secteurs d'activité (poste et télécommunications, transport aérien et maritime, énergie, tourisme...etc.) ; cette évolution des indicateurs économiques a été évaluée par l'ANDI sur une période de 1999 à 2011 et ceci comme suit :

¹Adhésion à la zone arabe de libre échange.

²<http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>.

Figure n° 10 : évolution des agrégats macroéconomiques 1999-2011

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>

➤ Abondance des ressources humaines et flexibilité du marché du travail

Même si la formation de la main d'œuvre s'est significativement améliorée ces dernières années avec 120 000 diplômés universitaires par an et 190 000 diplômés de la formation professionnelle, il est à noter aussi que la liberté d'emploi a été reconnue et les employeurs peuvent conclure directement un contrat de travail avec les travailleurs. D'ailleurs, le coût relativement bas du travail qui est de 180¹ à 540 euros pour le secteur public et 180 à 700 euros pour le secteur privé, peut contribuer à l'augmentation de sa compétitivité et son attractivité pour les investisseurs étrangers.

➤ Disponibilité des ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelle représente un atout majeur pour l'économie nationale. En effet, les richesses naturelles de l'Algérie en pétrole et en gaz naturel sont remarquables, elle est le troisième fournisseur de gaz naturel de l'union européenne et le quatrième fournisseur énergétique. L'Algérie occupe la 15ème place en matière de réserves mondiales pétrolières prouvées, la 7ème place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz, elle détient un potentiel solaire de 3000 heures d'ensoleillement par an, jouit également d'autres richesses minières telles que le phosphate, le zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin, silicium...etc.²(Voir annexe n° 8)

¹ Montant qui correspond au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

²<http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>.

➤ **L'intégration économique régionale (UMA\UE) et mondiale (OMC)**

Les opportunités d'exportation en Algérie ont connues une nette amélioration grâce à l'intégration régionale au sein de l'union maghrébine arabe (UMA)¹ qui comprend l'Algérie, la Tunisie, la Libye, le Maroc et la Mauritanie. Pour son adhésion à L'OMC², l'Algérie a déjà conclu cinq accords avec les pays membres (brésil, Uruguay, Cuba, Venezuela et suisse) , quatre sont en voie de finalisation avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et l'Indonésie, mais le pays doit encore signer une quinzaine d'accord bilatéraux avec les pays membres, cette étape détermine l'intégration progressive de l'économie nationale à la concurrence étrangère ce qui participe à l'amélioration progressive de la compétitivité et de l'efficience du secteur privé locale³.

1.2. Atouts sur le plan sectoriel

Le pays jouit de secteurs susceptibles d'intéresser les investisseurs, particulièrement les étrangers, parmi ces secteurs on compte :

➤ **Hydrocarbures, énergie et mines**

Dotée d'importantes ressources pétrolières et gazières, l'Algérie est un géant énergétique. L'ouverture du secteur a été engagée dans les années 90. En 2007, les hydrocarbures représentaient 45 % du PIB et 97 % des recettes en devises. Face à une consommation en nette hausse, de nombreuses centrales électriques ont été programmée. Des objectif de 6% d'énergies renouvelables dans la production globale d'électricité d'ici 2015 a été fixé. Des travaux sont par ailleurs prévus pour la fermeture de la boucle électrique méditerranéenne (vers l'Espagne via le Maroc). Enfin, l'Algérie souhaite développer l'exploitation minière. De ce fait un investissement massif dans les infrastructures est pour cela indispensable.

Ce secteur est certes dominé par les entreprises publiques, mais des contrats et partenariats peuvent se conclure avec des acteurs étrangers⁴ en offrant des opportunités dans l'exploitation gazière (nouveaux gisements et amélioration des rendements) ; Construction de gazoducs⁵ ; Production et distribution d'électricité, gaz et énergies renouvelables, ainsi que dans l'exploitation minière.

¹ Signée par les cinq pays membres le 17 février 1989.

² Pour rappel, le pays a demandé son adhésion en 1987, et les négociations ont débuté en 1996.

³ L'article sur Jeuneafrique.com : Algérie : recettes, dépendances et doléances (CNUCED 2004).

⁴ Tels que le chinois (CPC), l'italiens (ENI), les français (GDF, Total), l'espagnols (CEPSA, Repsol, Abener), le britanniques (BG Group, BP), etc

⁵ Désigne une Canalisation à très longue distance de gaz naturel ou manufacturé. (Dictionnaire LAROUSSE).

➤ **Métallurgie, sidérurgie et matériaux de construction**

A travers la demande que ce secteur génère, ajoutée à la croissance rapide du secteur algérien de la métallurgie, de la sidérurgie et des matériaux de construction. Les entreprises métallurgiques interviennent en tant que sous-traitantes ou cotraitantes pour la réalisation des équipements de charpente, de chaudronnerie et de mécanique lourde. De son côté, l'industrie des matériaux de construction contribue à 16,4% de l'emploi manufacturier. Compte tenu de la qualité du ciment produit et de sa compétitivité-prix, le gouvernement entend développer la production et les exportations en optimisant les procédés, diversifiant les produits et prolongeant les filières locales vers l'aval, ouvrant alors des opportunités dans la réalisation d'équipements de charpente, de chaudronnerie et de mécanique lourde tel que la production et exportation d'aluminium, de zinc, de plâtre et de ciment (y compris des nouvelles gammes : ciment blanc, ciment prise mer, ciment à prise rapide).

➤ **Agriculture, agro-alimentaire et pêche**

L'Algérie avait pris un important retard dans le secteur agricole. Mais grâce au Plan national de développement agricole et rural qui vise à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations. Il a pour objectif ; l'augmentation des surfaces agricoles et l'amélioration des rendements, il a permis la création de nombreux emplois et une croissance annuelle moyenne de 6%. Mais le gouvernement n'entend pas s'arrêter là et a adopté, en 2008, une loi sur l'orientation agricole qui cible une augmentation supplémentaire de la croissance. Elle prévoit des mesures pour recentrer et rationaliser l'agriculture en créant des synergies avec le secteur agro-alimentaire. La pêche et l'aquaculture bénéficient d'un plan similaire, doté d'un budget de 4,9 milliards de dinars (53 millions d'euros). Ce secteur présente diverses possibilités d'investissement notamment dans la production de céréales, lait, pommes de terre, vin, huile d'olives (destiné à l'exportation) ; la transformation et le conditionnement ; acquisition et réparation d'équipements de pêche et l'aquaculture , les investissements étrangers dans ce secteur sont sous forme de filiales commerciales comme l'américain Cargill, le danois Arla Foods, ou de sites de production par l'émirati EIIC, les français Lactalis et DANONE, le suisse Nestlé, le néerlandais Heineken, le saoudien Savola, etc.

➤ **Industrie électrique et électronique**

Face à l'ampleur de la demande intérieure, le gouvernement algérien cherche à développer les industries électriques et électroniques (actuellement limitées aux activités de montage de collections importées), la diversification des produits et la remontée des filières. Pour cela, il entend positionner le pays dans le processus de délocalisation des entreprises européennes. Dans l'industrie électrique, le recours au partenariat favoriserait la remontée de la filière. Dans l'électronique professionnelle, l'Algérie pourrait tirer parti de son Accord d'association avec l'Union européenne pour s'affirmer comme base régionale pour la production de certains produits et composants destinés au marché européen, en

partenariat avec les entreprises asiatiques dont l'émirati Electro cab Emarat et le coréen Samsung. L'Etat encourage également le développement de l'électronique de spécialité.

➤ **Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

L'essor du secteur des TIC a été soutenu par le Programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009, qui a consacré un investissement de 50 milliards dinars (4,9 milliards d'euros) à la réalisation des objectifs suivants : 12 millions de lignes de téléphonie mobile, 3 millions de lignes fixes supplémentaires, 3 millions d'ordinateurs pour l'équipement des établissements éducatifs, banques, collectivités, administrations et foyers. Libéralisé au début des années 2000, le secteur des TIC a vu affluer les opérateurs étrangers. Ayant dans un premier temps mis l'accent sur la diffusion des TIC à l'intérieur de la société, reconnue comme un facteur déterminant pour la compétitivité de l'Algérie, le gouvernement souhaite maintenant développer la production de services TIC.

Ce secteur enveloppe de grands acteurs nationaux ; Algérie Télécoms et EEPAD¹) qui s'associent à des groupes étrangers pour développer les réseaux et services Internet :

- le canadien Galaxia Télécom pour le WiMax ;
- le français Neuf Télécom pour la téléphonie IP ;
- le Korea Telecom pour l'Internet haut débit.

Pendant les investisseurs étrangers sont également présents, et ce par l'octroi de licences téléphoniques, à commencer par les égyptiens Orascom et Egypt Telecom, puis le koweïtien Watanya Implantation de SSII²française (PhoneControl), américaine (Novell), tunisienne (Discovery Informatique).

➤ **Industrie automobile et mécanique**

Longtemps composées de grands groupes intégrés, les industries mécaniques s'orientent vers les activités de sous-traitance pour gagner en flexibilité et en compétitivité. Malgré l'important marché domestique, l'Algérie accuse un certain retard dans le secteur automobile par rapport à ses voisins, cela peut être expliqué par un manque de qualifications et un faible développement des réseaux de fournisseurs et d'équipementiers. Le gouvernement cherche à renforcer les réseaux locaux de sous-traitants (câbles, faisceaux de câbles, etc.) et encourage l'implantation d'équipementiers et de constructeurs de stature mondiale afin de développer l'assemblage et de pérenniser le marché. La Société nationale des véhicules industriels va se spécialiser dans la production de poids lourds (autocars, autobus à grande capacité, camions et tracteurs routiers) et nouer des partenariats avec de grands constructeurs privés pour asseoir son activité d'assemblage. L'activité des investisseurs étrangers dans ce secteur sont en générale à caractère commerciale (filiale commerciale) , on peut citer le chinois JAC et l'égyptien GB Auto,

¹ Il fut le premier fournisseur d'accès internet privé en Algérie.

² Désigne Société prestataire de services dans le domaine informatique.

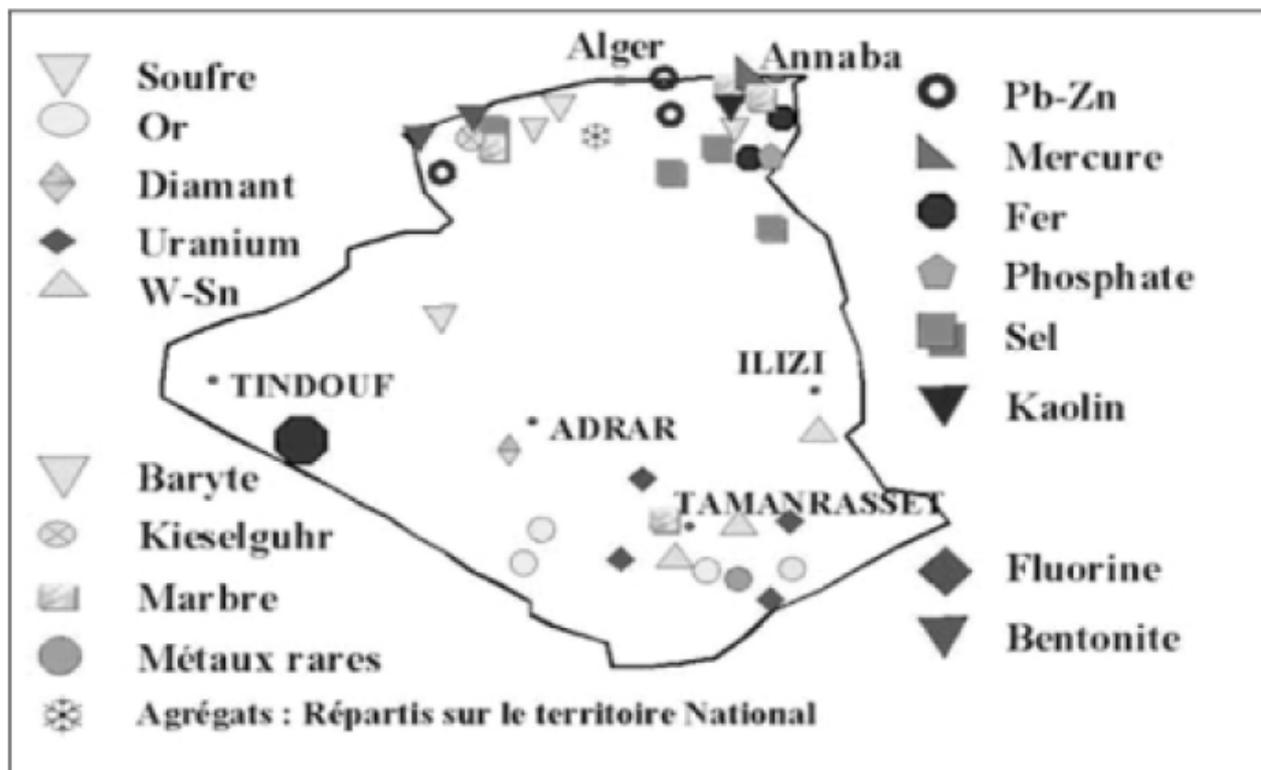
des usines d'assemblage en partenariats avec des entreprises Algériennes ont également vu le jour tel que le chinois Zonda, le brésilien Randon, le français BTK ainsi que l'Iranien Khodro¹.

➤ Le secteur des mines

Le secteur minier national comprend les deux secteurs ; public et privée, ce secteur est régi par l'administration chargée des mines qui a pour mission d'élaborer la politique générale et le programme d'État de surveillance du domaine minier et para minier. Une loi relative aux mines a été promulguée et adoptée le 3 juillet 2001 (Loi 01-10), elle encourage l'investissement des nationaux et des étrangers dans les mines. Les dispositions de cette loi s'appliquent aux activités d'infrastructure géologique, de recherche et d'exploitation des substances minérales ou fossiles. Elle marque un progrès notable et une étape importante dans le processus de libéralisation de l'économie algérienne. C'est ainsi qu'elle remet en cause le quasi-monopole des entreprises publiques qui existait en matière minière et prévoit une fiscalité attractive pour les investisseurs dans le secteur minier. Elle définit de façon plus claire et simplifiée les conditions juridiques d'exercice de l'activité minière en Algérie et prévoit un régime fiscal particulier pour les entreprises du secteur².

La figure suivante démontre les opportunités qui s'offrent aux investisseurs dans le secteur des mines en Algérie :

Figure n° 11 : opportunités d'investissement dans le secteur des mines



Source : <http://www.algerian-embassy.be/invest/mines/mines-index.htm>

¹ Invest in med, « la carte des investissements en méditerranée », étude n°7, 2010, P.37.

² CNUCED, « examen de la politique de l'investissement »; Algérie, 2004, P.68.

➤ **Le tourisme**

Consciente de son potentiel touristique considérable et jusque-là inexploité, l'Algérie a élaboré un schéma directeur touristique, qui donne une vision à court, moyen et long termes (2009, 2015 et 2025) du développement du secteur et définit des instruments de mise en œuvre. Afin de relancer les tourisms balnéaire et saharien, le schéma prévoit la création de pôles et villages touristiques d'excellence en se basant sur leurs spécificités et potentiels d'attractivité. Sur la période 2008-2015, un investissement de 2,5 milliards de dollars¹ doit permettre de réaliser 75 000 lits. Un plan prévoyant la formation aux métiers du tourisme de 95 000 personnes d'ici 2015 et 150 000 d'ici 2025 fera appel aux compétences internationales. L'Algérie espère ainsi accueillir 2,5 millions de touristes d'ici 2015, créer de 1,5 à 2 milliards de dollars de recettes et 400.000 emplois directs et indirects.

2. Les obstacles aux IDE

Malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement, ainsi la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage.

➤ **Problème de gouvernance et ralentissement dans la mise en place des réformes économiques**

L'Algérie a subi une transition d'un système économique centralisé vers une économie de marché, ce qui a obligé le gouvernement algérien à s'engager dans une série de réformes de l'économie nationale ; mais l'héritage d'une économie centralisée et planifiée, où le secteur public jouait un rôle important, est toujours visible. Le programme de privatisation a subi un fort ralentissement. Par ailleurs, l'infrastructure et certaines industries restent toujours dominées par le secteur public de même que le secteur financier ou la part majeure du marché appartient aux banques publiques. Aussi, l'image négative de l'administration publique (bureaucratie) et le ralentissement qu'a subi la mise en place des réformes structurelles ont affecté négativement la perception des investisseurs étrangers qui cherchent toujours la disponibilité des facteurs qui aident directement à un déroulement normal des activités de l'entreprise.

➤ **Mauvaises images et un déficit de communication**

¹Invest in med, « la carte des investissements en méditerranée », étude n°7, 2010, P.38.

L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger, déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique nationale d'investissement, en grande partie liée à l'indisponibilité d'informations qualitatives sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine, un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, et la méconnaissance du milieu des affaires étranger, une faible communication sur les réformes et les nouvelles réglementations adoptées en vue de la libéralisation de l'économie nationale, et par conséquent une mauvaise application des nouvelles règles et procédures affectent négativement et considérablement l'image que reflète l'Algérie à l'extérieur, influant ainsi sur l'attractivité du pays aux investisseurs étrangers.

➤ **Difficulté d'accès au foncier industriel**

Le foncier est le plus important obstacle à la création et au développement d'un secteur privé national et étranger dynamique en Algérie¹. L'accès au foncier industriel est compliqué à cause de l'indisponibilité des terrains et des manœuvres spéculatives. Par ailleurs, la méconnaissance de la part de l'administration publique de la disponibilité et de la viabilité des terrains est perçue par les investisseurs potentiels comme étant un obstacle à tout investissement. Cependant, l'Etat à essayer de remédier à cela en créant «l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) » par le décret exécutif n°07-119 du 23 avril 2007 qui compte pour objectif stratégique l'appui nécessaire, dont les investisseurs ont besoin dans leur recherche d'une assiette foncière², afin de pouvoir y implanter leurs projets.³

➤ **Un secteur informel important et corruption grandissante**

Le secteur informel joue un rôle important dans l'économie nationale, il est aussi à citer que parmi les problèmes structurels en Algérie, figurent des obstacles qui sont régulièrement dénoncés par les opérateurs économiques à savoir ; la corruption et le manque de transparence des procédures administratives.

➤ **Les retards dans les infrastructures**

Le changement positif de politique de l'Etat vis-à-vis des investisseurs directs étrangers ne s'est pas accompagné d'un changement significatif dans l'attitude de l'administration publique. Les firmes étrangères citent souvent les barrières administratives comme l'un des principaux obstacles aux affaires en Algérie. Les entreprises se trouvent toujours confrontées à un comportement bureaucratique hostile, aux procédures

¹ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement », Algérie, 2004, P.65.

² L'assiette foncière en question peut être issue de dissolution d'entreprises publiques et d'actifs excédentaires (dite résiduelle), comme elle peut être un bien propre à l'ANIREF qu'elle a acquit en vue de le rétrocéder aux investisseurs, après aménagement et lotissement.

³ ANIREF ; au service de l'investissement, P.10.

fastidieuses, à la paperasserie et à des retards interminables pour obtenir des approbations et autorisations.¹

Cette bureaucratie est omniprésente dans toutes les administrations, notamment dans la chaîne portuaire qui traite la quasi-totalité des marchandises importées en Algérie car elle souffre encore de graves dysfonctionnements, malgré des progrès récents. La coordination entre les différents acteurs notamment les autorités portuaires, les transitaires, les douaniers, les importateurs et les armateurs, semble être inefficace². Ceci n'a pas échappé à l'œil de la banque mondiale³, qui affirme que les retards dans les infrastructures se sont révélés être des freins à l'investissement étranger : ports maritimes, aéroports de niveau international, réseaux ferroviaires.

➤ Un système judiciaire inefficace

Malgré les réformes du système judiciaire, les procédures demeurent lentes et inefficaces. De plus, la bureaucratie et le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, sont perçus par les opérateurs étrangers comme des obstacles aux investissements en Algérie.

Conclusion

L'Algérie a évidemment fourni beaucoup d'effort pour améliorer les investissements directs étrangers ; à commencer par la libéralisation progressive de son économie, passant par les diverses mesures et réformes, qui visent à stabiliser et à maintenir une bonne situation économique, ajouté à cela la création d'organismes sensés apporter la simplification des procédures administratives, sans pour autant négliger les atouts et opportunités dont elle dispose. Cependant les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. Pour pouvoir réaliser encore des résultats remarquables et prendre une bonne position dans l'Afrique du Nord, l'Algérie doit en outre améliorer le cadre d'investissement et essayer de trouver des solutions pour captiver de nouveaux investisseurs étrangers.

¹TOUATILM. « *L'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie* » ; mémoire de fin d'études bancaires ; école supérieure de banque ; Alger; 2005 ; P.115.

² CNUCED, « *examen de la politique de l'investissement* »; Algérie, 2004, P.66.

³ Lors de son enquête en 2003 auprès d'entreprises nationales et investisseurs étrangers pour déterminer les contraintes à la venue de ces derniers en Algérie.



CHAPITRE IV

Chapitre IV : Aperçu des IDE au Maroc et en Turquie

Introduction

Les pays en voie de développement et précisément ceux de la rive de la Méditerranée (la zone Med) se sont engagés depuis plusieurs années dans des politiques d'investissement telles que : la mise à niveau des réseaux de transport, création de zones d'activité et parcs technologiques, développement des télécommunications...etc. Ces investissements, souvent portés par les pouvoirs publics, ont également été l'occasion de privatisations ou de concessions, introduisant ainsi quelques grands opérateurs internationaux ou régionaux sur les marchés locaux¹.

Il n'en demeure pas moins que les pays de la zone Med restent compétitifs, en particulier pour des entreprises européennes souhaitant relocaliser des activités productives à proximité de l'Europe, pour des activités à forts besoins énergétiques ou encore pour quelques activités nécessitant une main d'œuvre compétitive et souvent spécialisée².

Cependant, tous les pays méditerranéens ne sont pas logés à la même enseigne. «La Turquie et Israël ont attiré à eux seuls plus de la moitié des annonces d'IDE (CNUCED 2008)³, le Maghreb connaît une situation très contrastée, mais le Maroc reste toujours aussi attractif. Quant à la Tunisie, elle reste dans une situation stable⁴.

Ce chapitre sera consacré à analyser la situation des IDE dans deux des pays qui s'en sortent le mieux en matière d'attractivité d'IDE, en l'occurrence la Turquie et le Maroc, la première section sera consacrée aux IDE au Maroc en analysant leurs flux, les mesures mises en place par le royaume ainsi que la répartition sectorielle des investissements. Il en sera de même pour la Turquie qui occupera la deuxième section.

I. Les IDE au Maroc

Méditerranéen, mais tourné vers l'Atlantique, le Maroc est le plus occidental - au sens géographique - des pays de la rive Sud. Sa position géostratégique constitue un atout majeur dans les relations commerciales internationales. Par ailleurs, l'économie marocaine a toujours été considérée comme étant la plus libérale et la plus ouverte de tous les pays du Maghreb. Elle est celle dont les structures productives, commerciales et bancaires sont les plus conduites par l'initiative privée et les plus exposées aux marchés étrangers. Cette double vocation, libérale et mondiale est due particulièrement au choix politique fondamental du Maroc d'entretenir des relations étroites avec le reste du monde et notamment avec l'Occident, et à l'existence d'une forte bourgeoisie foncière, industrielle, commerciale et financière.

¹ ANIMA : « *La carte des investissements en Méditerranée* », étude n° 7, Janvier 2010, P.14.

² Idem

³ Emmanuel Noutary, délégué général d'Anima Investment Network.

⁴ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/11/01/20002-20121101ARTFIG00493-l-investissement-va-mieux-autour-de-la-meditteranee.php>

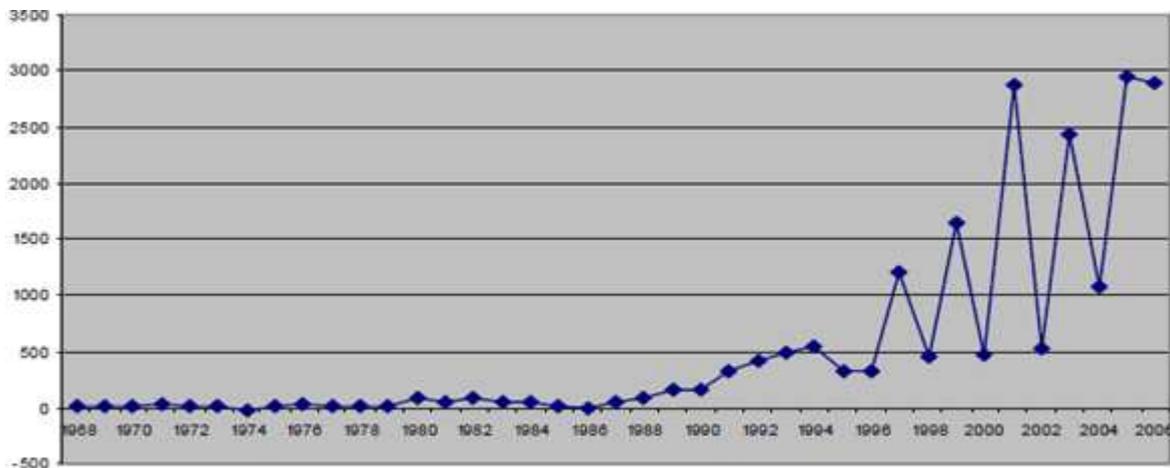
Cette section sera consacrée à étudier les flux d'IDE au Maroc, Les principales mesures adoptés en faveur des investissements et enfin Les IDE par secteurs d'activités.

1. Les flux des IDE au Maroc

Les investissements directs étrangers au Maroc sont un phénomène assez nouveau qui a pris de l'importance au début des années 90 ; avant cette période, le Gouvernement marocain n'avait pas de politique relative aux investissements si bien que les flux d'IDE étaient relativement faibles. Ces derniers ont connu un essor important dû en grande partie au démarrage en 1993 du processus de privatisation et à la conversion de la dette extérieure en investissement. Toutefois, leur évolution se caractérise, à partir de 1996, par une certaine irrégularité. Après avoir enregistré un niveau élevé en 1997 (10,5 milliards de dirhams)¹ en liaison avec la concession d'exploitation des centrales thermiques de Jorf Lasfar et la privatisation de la SAMIR², les flux d'IDE à destination du Maroc ont accusé une baisse en 1998 et en 2000. Ils ont atteint un niveau record de 30,6 milliards de dirhams en 2001, grâce notamment à l'ouverture du capital de Maroc Telecom. Et en 2002 le Maroc a été, d'après le dernier rapport de la CNUCED, le deuxième pays destinataire d'IDE sur le continent africain, après l'Afrique du Sud (6,7 milliards de dollars)³.

Les flux d'IDE annoncés vers le Maroc sont fortement conditionnés par les privatisations et les programmes d'investissements d'infrastructure, ils sont par exemple, passés à 3200 millions d'euro en 2006 (CNUCED 2007).

Figure n°12 : Flux des IDE entrants au Maroc (en millions de dollars).



Source: CNUCED, WIR 2007.

Selon le dernier rapport de la CNUCED, publié en juillet 2012, après trois années successives de baisse, les flux d'IDE vers le Maroc ont affiché une forte progression de 60%

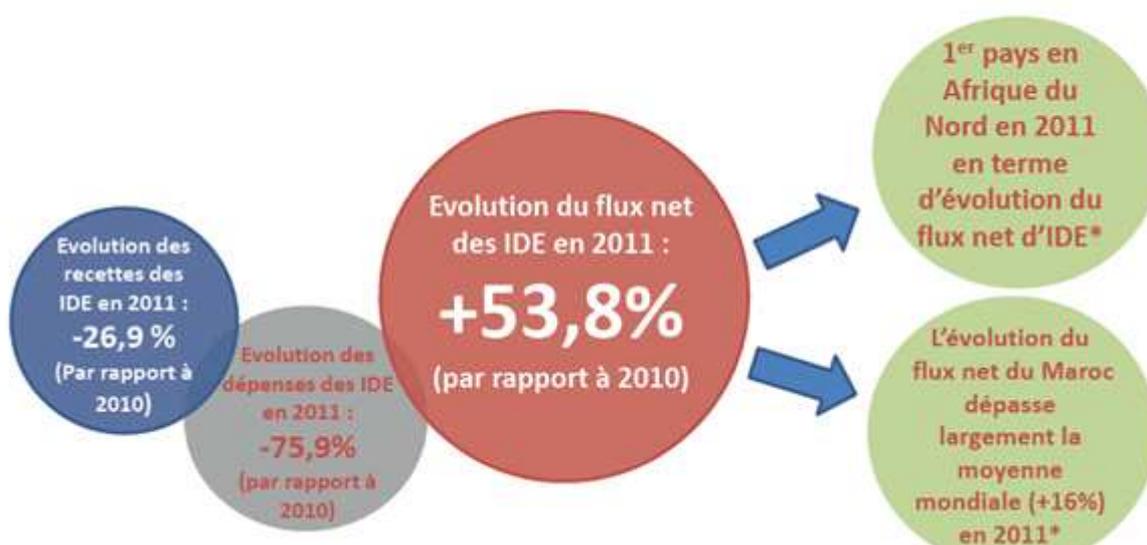
¹ Ministère des finances et de la privatisation « *Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étranger* », Novembre 2002, P.7.

² La SAMIR (Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage) est une entreprise marocaine spécialisée dans le raffinage des produits pétroliers, située dans la ville de Mohammédia. Elle est considérée comme l'un des géants du domaine du raffinage en Afrique

³ Ministère des finances et de la privatisation « *Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étranger* », Novembre 2002, P.7.

en 2011, s'établissant à 2,5 milliards de dollars contre 1,6 milliard en 2010. Contribuant à 6% des IDE destinés à l'Afrique en 2011 et à 33% des IDE vers l'Afrique du nord, le Maroc a fait mieux que certains pays comme la Tunisie et l'Egypte, dont les flux d'IDE ont baissé au cours de cette année et selon les statistiques de l'Office des changes, les flux d'IDE destinés au Maroc en 2011 ont atteint 25,6 milliards de dirhams, ou près de 3,2 milliards de dollars, soit 2,5 milliards de dollars nets des dépenses d'investissements directs, tel que publié par la CNUCED.

Figure n° 13 : Flux d'IDE au Maroc en 2011(en pourcentage).



Source : CNUCED dans Office des changes, Royaume du Maroc « Panorama des IDE au Maroc 2007-2011 publié en décembre 2012.

En dépit d'une conjoncture régionale difficile et de la crise économique, notamment au niveau des principaux pays émetteurs d'investissements directs étranger vers le Maroc, les flux des investissements directs étranger vers le royaume ont mieux résisté en 2011 que dans la plupart des autres pays.

2. Les principales mesures adoptées en faveur des investissements au Maroc¹

En plus des efforts déployés depuis 1993 pour améliorer l'environnement des affaires, les pouvoirs publics se sont attelés plus spécifiquement au renforcement de l'attractivité du Royaume vis-à-vis des investisseurs étrangers. Cette volonté, qui vise également à soutenir l'investissement national, s'est concrétisée à travers des mesures d'ordre législatif, institutionnel, organisationnel et fiscal.

¹Ministère des finances et de la privatisation « Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étranger », Novembre 2002, P.9.

2.1. Les réformes d'ordre législatif

L'assainissement de l'environnement juridique des affaires joue un rôle capital dans la stratégie de promotion de l'économie nationale et dans l'amélioration de l'image de marque du Maroc. L'action des pouvoirs publics s'est concrétisée dans ce domaine en particulier comme le note le rapport du (ministère des finances 2002) à travers :

- l'encouragement de la créativité par l'adoption de textes de loi sur la protection de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle et sur la création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale.
- l'adoption de la charte des investissements, en remplaçant des codes sectoriels par une législation unique et homogène et donnant lieu à des avantages fiscaux importants en faveur des investissements.
- la promulgation du décret d'application des articles 17 et 19 de la charte de l'investissement. Ce texte prévoit la prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts de la formation, de la mise en place de l'infrastructure et de l'acquisition des terrains nécessaires à condition que le montant global de l'investissement soit supérieur ou égal à 200 millions de dirhams, qu'il occasionne la création d'au moins 250 emplois et qu'il assure un transfert de technologie ou que le projet soit réalisé dans l'une des régions visées par décret.
- l'institution d'un régime de convertibilité en faveur des investissements étrangers, financés en devises, permettant aux investisseurs étrangers de réaliser librement des opérations d'investissement au Maroc, de transférer le revenu issu de ces opérations d'investissement et de re-transférer le produit de liquidation ou de cession de leurs investissements.
- la libéralisation des opérations de financement extérieur, la réforme du système du compte « capital » et l'institution d'un nouveau régime des avoirs liquides en dirhams détenus au Maroc par des étrangers non-résidents à travers, notamment, le remplacement des comptes « capital » par des « comptes convertibles à terme » qui peuvent être débités pour financer les investissements au Maroc.

2.2. Les réformes d'ordre institutionnel

Afin de pallier aux problèmes qui ont trait à la complexité des procédures et aux lourdeurs administratives, les pouvoirs publics ont opté pour les mécanismes institutionnels suivants :

- la création d'une commission interministérielle auprès du Premier Ministre chargée de statuer sur les problèmes qui entravent la réalisation de projets d'investissements, d'agréeer les conventions liant l'Etat à des investisseurs d'envergure et de mettre en œuvre toute mesure à même d'améliorer l'environnement des investissements.
- la mise en place de centres régionaux d'investissement en vue d'asseoir les fondements de la gestion déconcentrée de l'investissement et ce, conformément à la lettre Royale du 9 janvier 2002.

2.3. Les réformes d'ordre réglementaire et organisationnel

Pour attirer les investissements étrangers, les mesures entreprises en matière de privatisation et de libéralisation sont :

- la révision de la loi sur la privatisation de manière à en faire un instrument de politique économique qui assoit les règles de transparence, de régularité et d'équité. Il s'agit notamment de supprimer son délai d'application, d'élargir le périmètre d'action de la loi à tous les établissements et entreprises publics et d'introduire les nouvelles entreprises privatisables par loi au fur et à mesure de leur respect des conditions requises.
- la poursuite du processus de désengagement de l'Etat à travers le programme de privatisation (Maroc Telecom) et l'octroi de concessions aux secteurs des télécoms, l'électricité et la distribution d'eau.
- la promulgation de la loi sur les zones franches d'exportation et les places financières off shore.

2.4. Le financement

Au niveau du financement, les autorités marocaines, ont mis l'accent sur le lien étroit qui existe entre la dette extérieure publique et l'amélioration des investissements étrangers, et ce :

- en poursuivant le programme de gestion active de la dette qui permet la conversion d'une partie de la dette extérieure publique en investissements. Le montant converti en investissements jusqu'à aujourd'hui s'élève à 667 millions de dollars.
- mettre en place un certain nombre de lignes de crédit favorisant le partenariat entre les entreprises nationales et étrangères.

2.5. Les mesures fiscales

Les pouvoirs publics ont veillé à la mise en place d'un cadre fiscal attrayant en vue d'inciter davantage les investisseurs étrangers à réaliser leurs projets au Maroc. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- l'adoption d'un cadre juridique permettant l'octroi d'avantages douaniers et fiscaux aux programmes d'investissement d'envergure notamment ceux dont le montant dépasse 200 millions de dirhams.
- l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des entreprises installées dans les zones franches durant les cinq premières années d'exploitation et la réduction du taux de l'IS de 10 à 8,75% durant les dix années suivantes.
- l'extension de l'exonération de la TVA accordée aux prestations de services et aux travaux de construction ou de montage dans les zones franches.
- le relèvement du plafond de la provision pour investissement, susceptible d'être employée pour les opérations de recherche et développement ou de restructuration, en la faisant passer de 2% à 20 % du bénéfice fiscal avant impôt.

- la révision du code des douanes en vue de l'aligner sur les standards internationaux, de mieux définir les responsabilités des divers intervenants, de différencier l'erreur de la fraude et d'atténuer le barème des sanctions.
- la simplification des procédures douanières en faveur de l'investissement à travers, notamment, l'introduction des régimes de transformation sous douane, l'octroi de facilités en faveur des biens d'investissement importés par envois fractionnés et l'adoption de la sélectivité des vérifications au moment du dédouanement.

3. Les IDE par secteurs d'activités au Maroc

Cinq secteurs d'activités se démarquent du point de vue des investissements directs étrangers: l'immobilier, le secteur bancaire, les télécommunications, le tourisme et l'industrie. L'un des atouts de l'économie marocaine se situe dans sa production de phosphate. Le Maroc est le premier exportateur mondial de phosphates.¹

3.1. Les IDE dans le secteur bancaire

Le secteur bancaire marocain est devenu moderne et efficace. Il a connu un mouvement de concentration significatif. Le principal acteur est constitué par le réseau public des Banques Populaires. Viennent ensuite Attijari wafa, la BNPE et des banques contrôlées majoritairement par des actionnaires étrangers, parmi lesquelles la BMCI, filiale de BNP Paribas, et le crédit du Maroc, filiale du groupe crédit Lyonnais-Crédit Agricole. Enfin, la caisse de Dépôt et de gestion est extrêmement active dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme, en accompagnant les projets d'intérêt général et en intervenant dans une logique d'amorçage pour des projets plus modestes.

Pour promouvoir l'investissement et la création d'entreprises, le système bancaire marocain dispose de moyens de financement diversifiés dont les taux débiteurs sont librement négociés entre banques et entrepreneurs. Tout d'abord, les prêts bancaires traditionnels couvrent jusqu'à 80% des besoins de l'entreprise mais des lignes de crédit spécifiques, pour la restructuration des lignes de crédits européennes et de la Banque islamique de développement ont alimenté les ressources nationales de financement en faveur du développement des PME.

Le capital-risque ou capital investissement est un phénomène assez récent au Maroc mais a pris de l'ampleur depuis l'ouverture des marchés financiers. Les capitaux investissements (capital-risque, cap développement, capital-amorçage, capital-transmission et capital-restructuration) permettent d'alimenter les fonds propres des PME engagées dans un processus de mise à niveau des entreprises marocaines. La Banque Européenne d'Investissement(BEI), partenaire de plusieurs fonds, encourage d'ailleurs la mise sur pied de tels instruments au Maroc.²

¹ JACOB-NASSIMIAN.N ; « Maroc, état des lieux de la coopération internationale et des investissements étrangers », Etude réalisée sous la direction d'IDEFIE, Juillet 2010, P.3.

² <http://www.invest-in-med.eu>

3.2. Les IDE dans le secteur de la télécommunication

Le Maroc est l'un des pays les plus avancés en Afrique en matière de télécommunication, avec un secteur majoritairement privatisé et une grande pénétration de la téléphonie mobile¹.

Le Maroc a entrepris, depuis 1997, une restructuration du secteur des télécommunications qui s'est notamment traduite par l'adoption de la loi 24-96 qui a marqué un tournant décisif dans la gestion du secteur à travers les objectifs qu'elle s'est fixée, à savoir²:

- de doter le secteur des télécommunications d'un cadre réglementaire efficace et transparent favorisant une concurrence loyale au bénéfice des utilisateurs des réseaux et services des télécommunications ;
- de poursuivre le développement de ces réseaux et services en favorisant les initiatives tendant à les adapter à l'évolution des technologies et au progrès scientifique ;
- de fournir un service public sur l'ensemble du territoire du Royaume, à toutes les couches de la population, ceci dans le cadre du plan de développement économique et social ;
- d'offrir à l'économie nationale les moyens de communication fondés sur des technologies en constante évolution de façon à accroître son ouverture et son intégration dans l'économie mondiale ;
- de dynamiser le secteur de la poste par l'introduction de la concurrence dans le courrier accéléré international ;
- de favoriser la création d'emplois directement ou indirectement liés au secteur.

En 1999, l'ex-office des Postes et Télécommunications a été scindé en deux entités : Maroc Télécom pour la téléphonie et Barid al Maghrib pour la poste et un organisme de contrôle indépendant a été créé, l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunication (ANRT), chargé notamment de l'attribution des licences.

Ce secteur a pris un essor important grâce essentiellement aux politiques de libéralisation du secteur permettant l'introduction de nouveaux concurrents. Cette dynamique concurrentielle dans laquelle s'est lancé le pays ces dernières années a poussé d'un côté, le régulateur à une refonte réglementaire et d'un autre, les opérateurs à s'aligner sur les offres des pays de la région introduisant ainsi des changements tant au niveau des prix que des moyens technologiques. En effet, à titre d'illustration, l'introduction de la concurrence dans le mobile a permis de faire évoluer le taux de pénétration de moins de 2% en 1999 à plus de 100% à fin 2010 situant le pays à la tête des pays de la région³. Le secteur connaît un taux de croissance continu. Ainsi, le chiffre d'affaires du secteur a affiché au terme de l'année 2010, 35,6 Mds de dirhams⁴, en progression de 6% par rapport à 2009. Cette performance est le résultat des politiques de diversification des offres des opérateurs, des programmes de

¹ <http://mehdinews.canalblog.com/archives/2007/10/10/6490285.html>

² <http://www.mcinet.gov.ma/EconomieNumerique/Telecommunications/Pages/Historique.aspx>

³ <http://www.abhato.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/equipements-et-infrastructures/telecommunications/secteur-des-telecommunications-au-maroc-entre-realizations-enjeux-et-perspectives>

⁴ Idem.

fidélisations des clients, du recrutement de nouveaux abonnés, de la baisse des tarifs... La libéralisation du secteur a permis aussi l'entrée d'opérateurs étrangers, important ainsi, les services technologiques et le savoir faire nécessaires. De ce fait, la multiplication des offres et leurs adaptations aux besoins de la population notamment sur le créneau de la téléphonie mobile a induit une saturation de ce marché, le taux de pénétration dépassant 100% à fin 2010.

Le Maroc dispose du plus haut niveau d'accès à Internet à haut débit (ADSL) et a été le premier pays africain ayant lancé un service commercial IPTV (Internet Protocol Télévision)¹.

3.3. Les IDE dans le secteur de Tourisme

Le Maroc a accordé, dans sa politique de développement, une place de choix à l'activité touristique dès la fin des années 1960. Le secteur touristique occupe une place importante dans l'économie marocaine. Une analyse du rapport annuel de la Banque centrale du Maroc publié en 2004 montre que sa part est trois fois supérieure à celle des produits de la mer, du textile ou de l'agriculture. Ainsi, un des secteurs les plus importants pour ce qui est de la croissance économique, des devises, des investissements et de la création d'emplois se révèle être le tourisme. Durant l'année 2006, le secteur du tourisme marocain a connu une dynamique importante avec des flux touristiques en progression constante. En témoignent les recettes générées par le tourisme en 2006 qui frôlent 53 milliards de Dirhams (soit un niveau record jamais enregistré auparavant) contre 40.967 milliards de dirhams en 2005. Le nombre total des touristes quant à lui a progressé de près de 10%, et celui des touristes hormis les marocains résidents à l'étranger d'environ 15%². Par ailleurs, la participation du secteur touristique aux recettes en devises a atteint près de 56,1 milliards de dirhams en 2010, soit 440,6 milliards de dirhams sur la période 2001-2010³. Les revenus du tourisme ont atteint 59 milliards de dirhams en 2011⁴. Et La part du secteur touristique dans les revenus des investissements directs étrangers (IDE) a atteint 17% durant la période 2003-2010⁵.

3.4. Les IDE dans le secteur d'Hydrocarbures

Le projet national gazier prévoit la réalisation de gazoducs ancrés au Gazoduc Maghreb Europe(GME), empruntant le territoire marocain sur 540 Kilomètres et reliant les gisements algériens au réseau ibériques, l'un passant par Ouezzane, Mohammedia, Casablanca vers Jorf Lasfar et l'autre alimente des régions proches du Gazoduc Maghreb Europe(GME). Dans un deuxième temps, un terminal méthanier serait installé à Mohammedia. En parallèle, des sites de stockage souterrain sont également prévus. Le cout

¹ <http://www.abhato.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/equipements-et-infrastructures/telecommunications/secteur-des-telecommunications-au-maroc-entre-realizations-enjeux-et-perspectives>

² <http://www.memoireonline.org>

³ http://www.finances.gov.ma/depf/publications/en_catalogue/etudes/2011/sect_tourisme.pdf

⁴ http://www.aufaitmaroc.com/actualites/economie/2012/6/12/le-tourisme-au-maroc-en-chiffres_178895.html#.Ui15fYjY_A

⁵ Idem.

de ce programme de développement est estimé à 4 milliards de dirhams (370 millions d'euros).¹

3.5. Les IDE dans le secteur de Phosphate

L'industrie minière a joué un rôle primordial dans l'établissement des bases de l'économie du Maroc moderne. L'industrie minière marocaine prit un remarquable développement.

Actuellement la production minière occupe une place importante dans les productions nationales, après l'agriculture et l'élevage. Les substances essentielles de cette production minière sont au nombre de huit. Mais l'une d'elles surpasse toutes les autres en importance, c'est le phosphate.

La seule production de phosphate représente plus de la moitié de la valeur totale de la production minière marocaine. Et si l'on souligne d'autre part que la production phosphatière constitue 85 % des tonnages de minerais extraits du sous-sol, il apparaît sans conteste que les phosphates représentent une des ressources majeures du pays².

Sur le plan commercial, l'intégralité de la production des phosphates (à l'exception d'un très faible tonnage consommé sur place) est essentiellement destinée à l'exportation. Le Maroc possède donc, grâce à ses phosphates, une précieuse monnaie d'échange dans les négociations internationales. Et l'on peut constater que la plupart des accords commerciaux conclus entre le Maroc et différents pays étrangers prévoient la livraison de phosphate par ce pays, comme base de valeur des échanges retenus.

L'Office Chérifien de Phosphate³ (OCP) est en charge de l'exploitation des mines de phosphates, la transformation, la production et la commercialisation de produits dérivés (acide phosphorique, engrais,...) et en est le premier exportateur mondial. Les exportations de phosphate représentent 17% des exportations marocaines et constituent en cela une importante source de devises pour le pays.

3.6. Les IDE dans les secteurs de pêche, l'agriculture et agroalimentaire

L'agriculture d'une manière générale est un secteur porteur au Maroc, malgré les aléas climatiques. Les cultures sont majoritairement céréalières. Le centre du pays peine à moderniser ses activités agricoles⁴.

Donc le Maroc dépend beaucoup de son secteur agricole, qui génère 15 à 20% de son PIB selon la récolte et qui emploie environ 40% de sa main d'œuvre. Plus de 90% des

¹ <http://www.teoros.revues.org>.

² <http://www.monde-diplomatique.fr/1959/08/A/23177>

³ L'Office Chérifien des Phosphates (OCP) été fondé le 7 août 1920 au Maroc et transformé en 2008 en une société anonyme, il est l'un des principaux exportateurs de phosphate brut, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés dans le monde

⁴ Charline Jacob-Nassimian ; « Maroc ; état des lieux de la coopération internationale et des investissements étranger », Etude réalisée sous la direction d'IDEFIE ; Juillet 2010 ; P.3.

cultures du pays ne sont pas irriguées et les rendements sont très incertains. Bien que ce secteur soit très important au Maroc, seulement 19% des terres du pays sont cultivées. Les produits agricoles comprenant les suivants : orge, blé, agrumes, vin, légumes, et bétail. Le Maroc est exportateur net de poisson ainsi que de fruits et légumes, et il importe de nombreuses céréales, des graines oléagineuses et du sucre.

Particulièrement dynamique, l'industrie de la pêche marocaine emploie environ 400 000 personnes. Le pays possède 1835 Km de littoral, en bordure de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée. Le secteur des pêches génère chaque année environ 15% du PIB agricole du Maroc. Les principaux centres de pêche sont Agadir, Safi, Essaouira et Casablanca et les prises comprennent la sardine, le thon, le maquereau, les anchois ainsi que des crustacés et des mollusques.

L'agroalimentaire marocain est le premier secteur manufacturier du pays, loin devant le textile et l'énergie. Il représente 30 % de la production industrielle totale. La production totale est estimée à 7,5 Mds d'euros¹. Le secteur est valorisé par de nombreux atouts, avec un tissu d'entreprises qui demeure essentiellement composé de PME (moins de 200 salariés), de groupes nationaux (Cosumar, Centrale Laitière, Brasseries du Maroc, ...) et de multinationales (Unilever, Nestlé, Kraft Food, ...).

Le potentiel de développement est important dans le pays notamment grâce à la rapide expansion démographique. Les exigences de consommation de plus en plus importantes des marocains vont également inciter les entreprises du secteur à investir dans la modernisation des outils de production.

Par ailleurs, le programme de modernisation et de mise à niveau des entreprises offre des opportunités pour le transfert de technologie, la formation professionnelle, le renouvellement des équipements, et globalement tous les investissements matériels et immatériels.

3.7. Les IDE dans les secteurs infrastructure, réseaux et BTP

Afin de se positionner comme une plate-forme d'investissement et d'exportation, le Maroc a lancé une série de réformes et projets d'envergure. Dans le domaine de l'eau, il s'est engagé à mettre en place une gestion intégrée et durable des ressources. La distribution, et prochainement la production, a été ouverte aux opérateurs privés. Pour satisfaire la demande croissante d'énergie, tout en limitant sa vulnérabilité aux risques mondiaux, le Maroc a engagé une diversification de ses sources énergétiques (charbon, gaz naturel, énergies renouvelables, pétrole). Le succès du plan engagé en 2008 repose en grande partie sur le secteur privé, responsable de 60% de la production, et bientôt de la distribution haute tension. Le secteur des transports est en pleine mutation. Mis en service fin 2007, Le complexe portuaire Tanger-Med bénéficiera bientôt d'une extension, portant sa capacité globale à 8 millions de conteneurs. Un TGV reliant Tanger, Rabat et Casablanca est en construction.

¹ <http://www.cfiaexpo.com/le-cfia-au-coeur-du-marche-et-de-l/article/l-agroalimentaire-secteur-leader>

Quant au réseau autoroutier, de 856Km en 2008, un investissement global de l'ordre de 3,2milliards d'euros est prévu sur la période 2008-2015¹.

Parallèlement, la fin des monopoles de l'office national des transports(ONT), des chemins de fer(ONCF) et des ports(ONEDP) a ouvert la porte à des opérateurs tels que la CMA-CGM².

Enfin, face aux défis de l'urbanisation, de nombreux projets de villes nouvelle, de rénovation urbaine, de transports publics (tramways à Rabat et Casablanca), d'équipements, de logements, etc. ont été prévus, née de la fusion des opérateurs publics de l'habitat, la holding d'aménagement Al Omrane les attribue à des opérateurs privés.

- Opportunités : production et distribution d'eau et d'énergies (renouvelables) ; infrastructure de transport ; réalisation et gestion de réseaux de TIC ; Aménagement urbain, développement et gestion immobilière.

- Acteurs cibles : Opérateurs français (CMA-CGM, Veolia, Suez, SNCF, libaud), espagnoles (Joca, Merke, Renta, CMS), émiratis (Emaar properties, Sama Dubai, Al Maabar), italiens (Cosfara), danois (APM Terminals).³

3.8. Les IDE dans le secteur de Textile-habillement

L'industrie du textile et de l'habillement constitue au Maroc une activité à fortes potentialités. Elle occupe une place stratégique dans l'industrie nationale de transformation aussi bien sur le plan des emplois et des exportations que sur le plan de l'équilibre socio-économique du pays.

Le secteur a plusieurs atouts, parmi lesquels ⁴:

- Un cadre global incitatif : Un plan de développement concret de l'offre marocaine du secteur textile, un système incitatif englobant un ensemble de mesures d'encouragement à l'investissement à caractère fiscal, financier, juridique et social, un grand réseau d'accords de libre-échange avec l'Union Européenne, Les Etats-Unis d'Amérique et le monde arabe, donnant accès à un marché de plus d'un milliard de consommateurs.
- Une plateforme d'investissement : l'Etat marocain met à la disposition des investisseurs des plateformes industrielles d'investissement « P2I » très avantageuses.
- La Réactivité de production : Grâce aux producteurs locaux de matière premières, et à la future mise en place de plateformes d'approvisionnement, le Maroc peut réduire le

¹ ANIMA : « *La carte des investissements en Méditerranée* », étude n° 7, Janvier 2010, P.147.

² Groupe CMA CGM : un transporteur global. le Groupe dispose d'un maillage dense capable de répondre à toutes les attentes de ses clients dans le monde entier. Il est aussi l'un des tous premiers acteurs maritimes mondiaux à maîtriser l'ensemble de la chaîne logistique en proposant un service porte-à-porte complet intégrant aussi bien le transport fluvial (River Shuttle Containers) ou ferroviaire (CMA Rail), que la manutention portuaire ou la logistique terrestre. est le 3^{ème} groupe mondial de transport maritime en conteneurs et le 1^{er} en France.

³ ANIMA : « *La carte des investissements en Méditerranée* », étude n° 7, Janvier 2010, P. 147.

⁴ <http://www.textile.ma/portail/PageFR.aspx?id=64>

délai de livraison de deux semaines vers l'Europe (soit un cycle compris entre 2 et 4 semaines - 50% de temps en moins que le cycle normal).

- La réactivité de livraison : Une proximité géographique aux marchés européens, un port « Tanger Med » qui permet au secteur du Textile marocain d'être de plus en plus réactif, ceci grâce à :
 - Un dédouanement en moins d'1 heure
 - Un couloir dédié aux acteurs textile
 - Une Augmentation de la capacité de rotation des navires opérant dans le port (6 à 8 correspondances par jour)
 - Une Ouverture aux compagnies maritimes dédiées uniquement au transport camion
- Une grande capacité de production : une capacité de production importante du secteur, estimée à plus d'un milliard de pièces par an ; un secteur qui opère depuis 50 ans avec les marchés européens et américains, des instituts de formation assurant l'amélioration continue des compétences permettant ainsi aux entreprises du secteur de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée et de profils pointus de designers, stylistes et ingénieurs ; un développement de compétence qui est au centre de la stratégie du secteur : formation planifiée de 2.000 ingénieurs et 30.000 opérateurs à l'horizon 2015
- Une bonne organisation sectorielle : une organisation autour d'une association professionnelle « AMITH », qui compte parmi ses adhérents plus de 90% des entreprises exportatrices du secteur, une facilité de communication et d'interaction avec les donneurs d'ordre et les investisseurs internationaux
- Une éthique environnementale et sociale : adoption du programme de mise en conformité sociale dit « Fibre Citoyenne ». Ce Label distingue les entreprises du secteur textile - habillement respectant la réglementation marocaine en matière de gestion des ressources humaines et conditions de travail.

Le textile-habillement est la première filière industrielle du pays. En 2006, elle a généré un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros, soit 14% du chiffre d'affaires industriel.¹ Elle joue un rôle majeur dans l'équilibre économique et social régions. Avec l'évolution des comportements de consommation et la globalisation des marchés. Cette industrie offre encore des perspectives de développement, à travers l'augmentation des exportations. Dans le souci de répondre pertinemment à ces nouveaux défis, les pouvoirs publics ont lancé en 2005, un plan de relance visant la réorganisation des opérations manuelles, le passage de la sous-traitance à la Co-traitance et aux produits finis, l'amélioration des performances techniques en amont du secteur et la réduction des couts des facteurs de production.

- Opportunités : Jeans et sportswear, Lingerie féminine, production de laines, poils, coton et fibres textiles synthétiques et artificielles pour le tissage.

¹ANIMA : « La carte des investissements en Méditerranée », étude n° 7, Janvier 2010 P.145.

- Acteurs cibles : Fabricants de textile-cuir-habillement français (Atlantic, Rousseau, Sedetex), italiens (Leger, Murtelli, Occico), espagnoles (Artopiel, Solano Atlantic), allemands (Temesa), brésiliens (Tavex), américains (Fruit of the coom), belges (Emofactory), suisses (Triumph), etc.¹

3.9. Les IDE dans le secteur des industries des hautes technologies

La haute technologie est un domaine en plein essor au Maroc où divers opérateurs internationaux se sont déjà implantés. Cette stratégie implique la disponibilité de cadres et techniciens de haut niveau que le Maroc est en mesure de former. Des secteurs comme l'électronique, notamment la fabrication de composants électroniques présentent une forte vocation exportatrice. L'essor des télécommunications et l'implantation de groupes internationaux au Maroc ouvrent à ce secteur de grandes perspectives. Les circuits imprimés mono et multicouches, les composants passifs et actifs, les convertisseurs et les équipements pour les télécommunications présentent de réelles opportunités d'investissement, notamment dans la sous-traitance à l'exportation. D'autres secteurs, l'industrie automobile, la mécanique de précision, l'industrie aéronautique, la recherche et développement à vocation industrielle, sont en plein développement. L'Etat, à travers le Fond Hassan II contribue à valoriser les investissements dans ces secteurs².

- **Industrie automobile** : Caractérisée par la prépondérance de la fabrication de carrosserie et remorques ainsi que l'assemblage de véhicules, l'industrie automobile marocaine est encore essentiellement orientée vers le marché domestique. Bénéficiant de coût de production compétitifs et de sa proximité logistique de l'Europe, elle a surtout vocation à se développer à l'exportation.

Depuis la cession au constructeurs français Renault de la participation publique dans la SOMACA (38% du capital) et la conclusion avec lui d'une convention portant sur le lancement de la nouvelle « Voiture familiale », le secteur est en cours de repositionnement. En s'appuyant sur les 28 sites majeurs d'assemblage basés en France, en Espagne et au Portugal, l'objectif est d'intégrer l'outil national dans la stratégie des constructeurs mondiaux en captant la fabrication de 250 à 300 équipements. Grâce au savoir-faire et à l'expertise étrangère, l'industrie locale gagnera en performance et atteindra les standards internationaux en matière de normes et de qualité. L'objectif est de passer à une maîtrise plus globale de la chaîne de valeur (passer de l'assemblage à fabrication plus noble comme boîtes et moteurs).

Le développement du secteur devrait générer un chiffre d'affaires additionnel 630 millions d'euros de PIB et créer 40 000 nouveaux emplois à l'horizon 2015³.

- **Industrie aéronautique** : Bénéficiant de sa proximité des pôles de compétitivité français, le Maroc souhaite développer la sous-traitance aéronautique en ciblant 5000 clients mondiaux potentiels (français, britanniques, italiens et espagnols principalement). A l'horizon 2015, la filière devra générer 360 millions d'euros de PIB additionnel et 12000 nouveaux

¹ ANIMA : « La carte des investissements en Méditerranée », étude n° 7, Janvier 2010, P.145.

² <http://www.invest-in-med.eu>.

³ ANIMA : « Ensemble pour une méditerranée compétitive, la carte des investissements en méditerranée » ; op. cit ; p141.

emplois. Pour atteindre cet objectif, l'état consent d'importants efforts d'investissement visant à optimiser l'infrastructure, la connectivité et les services nécessaires¹.

II. les IDE en Turquie

La Turquie est un pays d'Asie, avec 3 % de son territoire en Europe (la Thrace orientale). Par sa localisation géographique, à cheval sur deux continents, au carrefour des axes Russie - Méditerranée et Balkans - Moyen-Orient, la Turquie a toujours été un carrefour d'échanges économiques, culturels et religieux. Elle fait le lien entre l'Orient et l'Occident, d'où sa position géostratégique de premier plan qui se renforce.

Avec 75,6 millions d'habitants et un taux de croissance de la population de 1,2% par an, la Turquie est le 17ème pays le plus peuplé au monde. Istanbul, la capitale économique et financière, est la plus grande agglomération du pays (12 millions d'habitants dans la province), suivie par Ankara, Izmir, Bursa et Adana. 77%² des Turcs vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants et la population est jeune (30 ans en moyenne) et dispose d'un revenu croissant (10 500 USD en 2011, soit trois fois plus qu'en 2002).

Avec un PIB de 770 Mds USD en 2011, la Turquie est la 18ème puissance mondiale, elle affiche l'ambition de se hisser à la 10ème place en 2023, année du centenaire de la République. La croissance moyenne du PIB a été de 4,4% sur la période 2001-2011 (9,2% en 2010 et 8,5% en 2011). Avec une dette qui s'élève à 37% du PIB en 2012 et un déficit public de 2%, le gouvernement turc a atteint ses engagements pris en 2001 après la crise financière de maîtrise des dépenses publiques³.

A partir des années 1980, le pays s'est libéralisé et a axé son développement sur l'exportation de produits industriels, la Turquie possède désormais un avantage comparatif dans le textile, l'électroménager, l'automobile (grâce aux investissements directs étrangers), la sidérurgie et l'agriculture. Le secteur de la construction est par ailleurs très compétitif sur les marchés voisins.

Candidate à l'adhésion à l'Union européenne, la Turquie constitue également une puissance régionale. Ses échanges extérieurs se réorientent progressivement vers le Proche et Moyen Orient (28% de ses exportations en 2012), les pays du Caucase, ainsi que vers l'Asie, mais l'Union européenne, avec laquelle elle est en union douanière partielle depuis 1996, demeure toujours son premier partenaire (39% de ses exportations en 2012)⁴.

¹ ANIMA : « Ensemble pour une méditerranée compétitive, la carte des investissements en méditerranée » ; op, cit ; p141

² <http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/turquie>.

³ Idem.

⁴ Idem.

1. Les flux des IDE en Turquie

Le niveau de l'investissement direct étranger en Turquie a été bas tout au long des années 80 et 90¹ :

- Au cours des années 80, l'IDE a connu une légère augmentation suite aux mesures de libéralisation mises en œuvre au début de la décennie, mais son accroissement s'est arrêté dans les années 1990 ;
- Durant la période 90, les flux vers la Turquie ont représenté en moyenne moins de 0,5 % du PIB. Ceci était dû à :
 - l'instabilité macroéconomique constante ; faite d'une croissance irrégulière et de taux d'inflation élevés et fluctuants ;
 - l'instabilité politique et aux nombreux changements de gouvernement, qui a causé des changements de politique fréquents et inattendus ;
 - une lenteur dans la mise en place des réformes structurelles.

Tableau n° 17 : Flux d'investissement étranger direct (en millions de USD)

Année	Entrées
1980-1990	6 423
1991	1967
1992	1820
1993	2063
1994	1477
1995	2938
1996	3836
1997	1678
1998	1647
1999	1700
2000	3060
2001	1196

Source : Sous-secrétariat turc au Trésor.

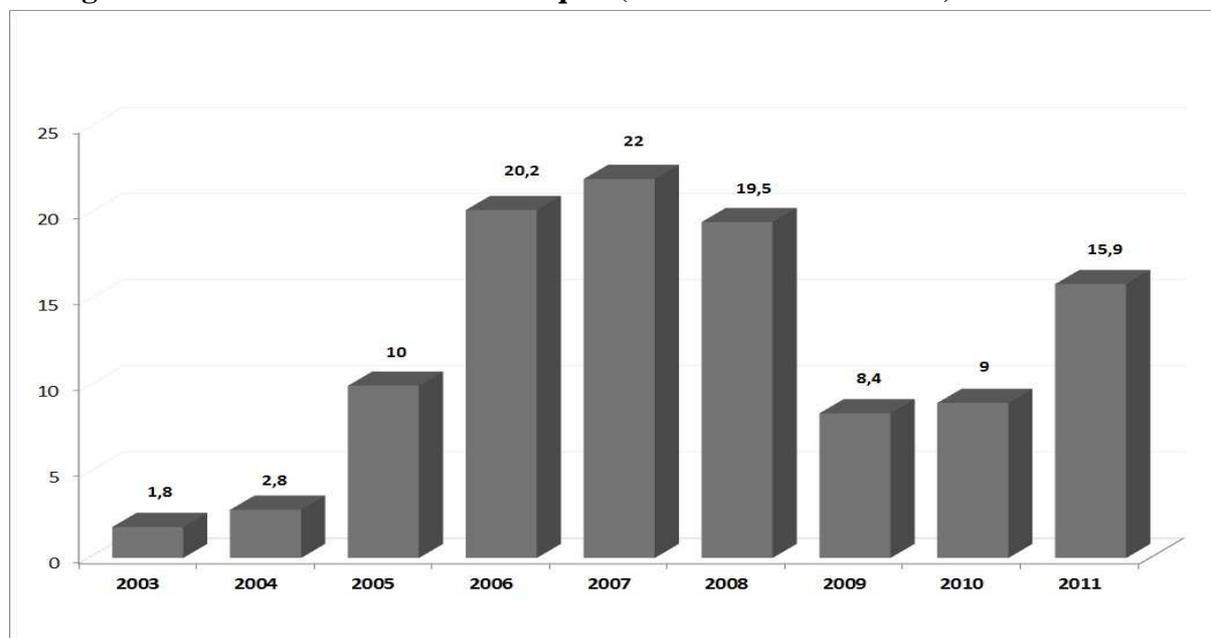
Dans cette même période, les pays d'Europe centrale, considérés comme les principales destinations concurrentes de la Turquie pour l'investissement étranger dans la région, ont reçu des flux d'IDE bien plus élevés (en 1999, les entrées d'IDE en proportion du PIB s'élevaient à 9 % en République tchèque, à 3,9 % en Hongrie et à 4,2 % en Pologne²).

¹ Examen de l'OCDE sur la réforme de la réglementation en Turquie, « améliorer l'ouverture des marchés grâce à la réforme de la réglementation », 2002, P.10-11

² Examen de l'OCDE sur la réforme de la réglementation en Turquie, « améliorer l'ouverture des marchés grâce à la réforme de la réglementation », 2002, P.10.

Au début des années 2000, Le volume des investissements directs étrangers vers la Turquie atteignait une moyenne annuelle d'un milliard de dollars, Il enregistre une croissance constante avec 2,8 milliards d'USD enregistrés en 2004¹.

Figure n° 14 : Entrées d'IDE en Turquie (milliards de dollars US)



Source : Banque centrale de la République de Turquie.

La Turquie a bénéficié, à partir de 2005, d'un retournement de situation spectaculaire : les flux accueillis en cette année se sont élevés à 10 Mds USD et ce montant a doublé en 2006, avec un peu plus de 20 Mds USD. Les IDE ont culminé, en valeur absolue, à 22 Mds USD en 2007, jusqu'à ce que la crise financière mondiale ne tarisse ces flux. Ils ont commencé à diminuer à partir de septembre 2008 et ont atteint 19,5 Mds USD en 2008 avant de passer à 8,4 Mds USD en 2009 et à 9 Mds USD en 2010². Après ce net repli, les flux d'IDE ont pu bondir en 2011, enregistrant une croissance de 74% par rapport à 2010 pour atteindre 15,9 Mds USD³. Concernant l'année 2012, il est cité dans le rapport annuel de la CNUCED que les investissements directs étrangers à destination de la Turquie au cours du premier semestre de l'année 2012, ont connu une croissance de 20,8 %.

2. La législation et Les principales mesures adoptées en faveur des investissements

La législation turque relative à l'investissement repose sur un système simple, conforme aux normes internationales. Elle garantit un traitement identique à tous les investisseurs. Les dispositions les plus importantes relatives à cette législation sont par ailleurs ; la Loi N° 5084 sur les mesures d'encouragement à l'investissement et à l'emploi, la Loi N° 4875 sur l'investissement étranger direct, les traités internationaux et diverses lois ainsi que les dispositions qui y sont relatives en matière de promotion des investissements sectoriels.

¹ http://www.animaweb.org/pays_turquie.php

² https://www.tresor.economie.gouv.fr/5326_investissement-direct-etranger-en-turquie

³ <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/infocenter/news/Pages/301012-unctad-turkey-fdi-inflow-up.aspx>

Le régime d'incitation à l'investissement vise certains objectifs, qui sont¹:

- la réduction du déficit du compte courant ;
- la stimulation du soutien à l'investissement dans les régions les moins développées ;
- l'accroissement du niveau des instruments de soutien ;
- la promotion des activités de regroupement ;
- le soutien aux investissements porteurs de transfert de technologie.
- le nouveau régime d'incitation à l'investissement est spécifiquement conçu pour encourager les investissements ayant un potentiel de réduction de la dépendance des importations de produits intermédiaires vitaux pour les secteurs stratégiques du pays.

Afin d'accélérer les décisions d'investissement, le nouveau système d'incitation à l'investissement adopte des mesures plus favorables aux investissements comportant des lois, des conventions ainsi que des accords.

2.1. Législation applicable aux investissements directs étrangers

La Loi N 4875 sur les investissements directs étrangers a pour objectif²:

- d'encourager les IDE dans le pays ;
- de protéger les droits des investisseurs;
- d'établir pour les IDE un système reposant sur la notification et non sur l'approbation ;
- d'augmenter le volume des IDE au moyen de politiques et procédures rationalisées.

La réglementation relative à la mise en application de la loi sur les IDE permet de déterminer les procédures et les principes concernant les points décrits dans la loi sur les IDE. Cette dernière définit ce que sont un investisseur étranger et un investissement étranger direct. Elle explique également les principes essentiels des IDE, tels que la liberté d'investissement, l'égalité de traitement sur une base nationale, la protection contre l'expropriation et la nationalisation, les transferts, l'accès au marché de l'immobilier, le règlement des litiges, l'estimation du capital non numéraire, l'emploi des expatriés et les bureaux de liaison³.

Concernant les incitations à l'investissement, elles sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Le nouveau système d'incitation comporte quatre régimes différents. Les investisseurs locaux et étrangers ont une égalité d'accès aux éléments suivants :

- 1- Régime d'incitation à l'investissement général ;
- 2- Régime d'incitation à l'investissement régional ;
- 3- Régime d'incitation à l'investissement à grande échelle ;
- 4- Régime d'incitation à l'investissement stratégique ;

¹ <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/investmentguide/investorsguide/Pages/BusinessLegislation.aspx>.

² <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/investmentguide/investorsguide/Pages/BusinessLegislation.aspx>.

³ Idem.

Les instruments de soutien à prévoir dans le cadre des différents régimes d'investissement sont:

2.1.1. Le régime d'incitation à l'investissement général

Quelle que soit la région où l'investissement est effectué, tous les projets qui respectent à la fois les conditions de capacité spécifique et de montant minimum d'investissement fixe qui est de 1 million de TRY dans les Régions 1 et 2, et de 500 000 TRY dans les Régions 3, 4, 5 et 6 (présentées dans la figure n°13) sont soutenus dans le cadre du Régime d'incitation à l'investissement général¹.

Les principaux instruments d'incitation à l'investissement sont l'exonération des droits de douane à l'importation des machines et équipements pour les projets ayant un certificat d'incitation à l'investissement, et l'exonération de TVA pour les machines achetées localement ou importées ainsi que les équipements destinés aux projets ayant un certificat d'incitation à l'investissement.

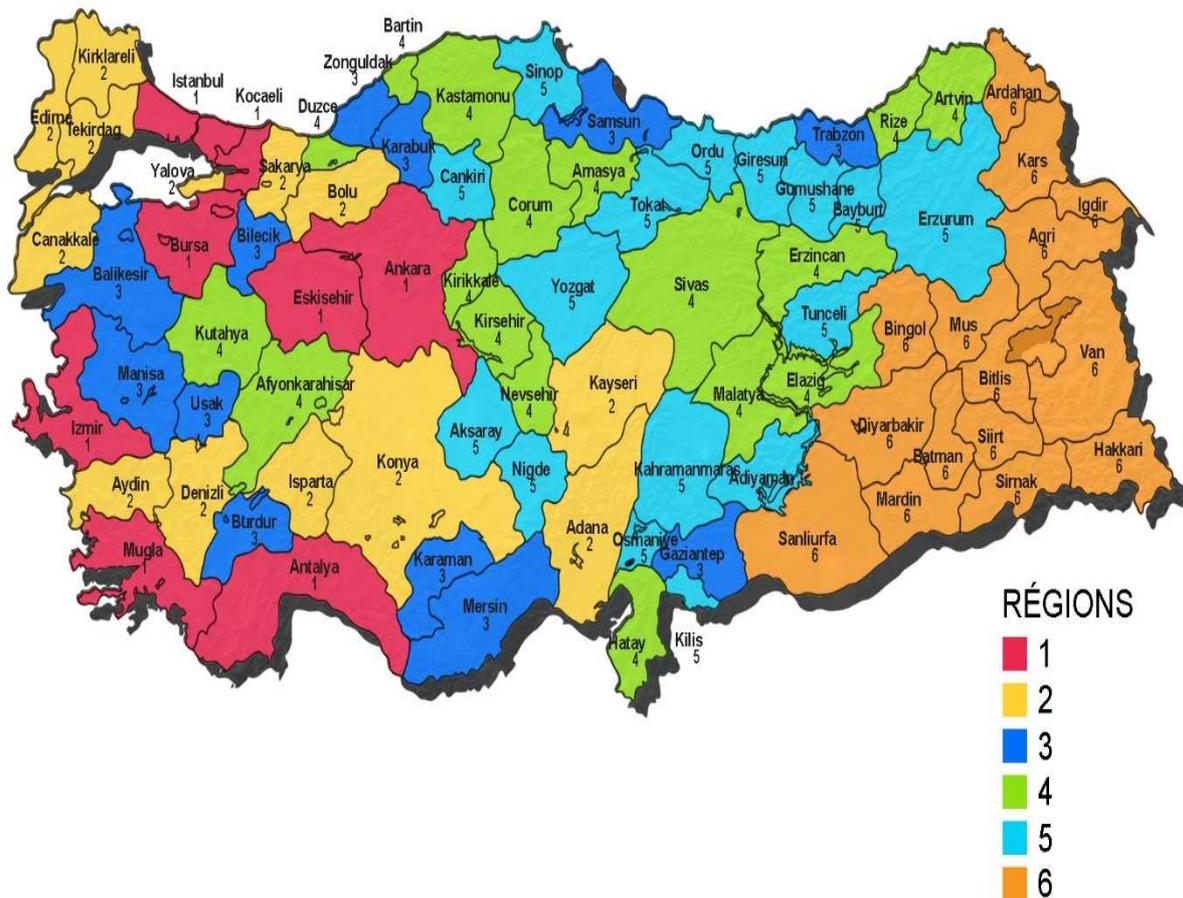
2.1.2. Régime d'incitation à l'investissement régional

Les secteurs qui doivent être soutenus dans chaque région sont déterminés conformément au potentiel régional et à l'échelle de l'économie locale, tandis que l'intensité des soutiens varie en fonction du niveau de développement des régions.

Le pays a été divisé en 6 régions où les investissements peuvent s'effectuer, chacune de ces régions bénéficie d'un régime particulier propre à elle. Ces dernières sont représentées dans la figure suivante ;

¹ <http://www.invest.gov.tr/FR-FR/INVESTMENTGUIDE/INVESTORSGUIDE/Pages/Incentives.aspx>

Figure n°15 : carte définissant l'ensemble des 6 régions.



Source : <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/investmentguide/investorsguide/Pages/Incentives.aspx>.

Le nouveau système d'incitation à l'investissement définit certains secteurs d'investissement comme « prioritaires » et leur offre un soutien plus important.

Certains domaines d'investissement bénéficient des aides régionales de la zone 5 indépendamment de la région où l'investissement est effectué, parmi ces investissements on retrouve :

- Investissements relatifs aux hébergements touristiques dans les Régions de culture, de conservation touristique et de développement déterminées par le Conseil des ministres ;
- Investissements relatifs au traitement et/ou à l'extraction des mines ;
- Investissements dans le fret ferroviaire et maritime ou dans le transport des passagers ;
- Investissements spécifiques dans l'industrie pharmaceutique, de défense et aérospatiale avec un montant minimum d'investissement fixe de 20 millions de TRY ;
- Investissements dans le secteur automobile pour un montant principal de 300 millions de TRY, investissements dans la production des moteurs pour un montant minimum de 75 millions de TRY et investissements dans la production des pièces de moteurs

automobiles, des pièces / composants de transmission et des pièces électroniques automobiles d'une valeur minimum de 20 millions de TRY¹.

2.1.3. Régime d'incitation à l'investissement à grande échelle

Les investissements dans les zones industrielles organisées (ZIO) et les investissements en coparticipation à effectuer par au moins cinq entreprises opérant dans le même secteur en vue d'une plus grande intégration peuvent bénéficier des soutiens octroyés à une région classée à un niveau immédiatement plus élevé, en termes de réduction fiscale et de soutien à la prime de sécurité sociale.

2.1.4. Régime d'incitation à l'investissement stratégique

Les investissements respectant les critères ci-dessous sont soutenus dans le cadre du Régime d'incitation à l'investissement stratégique :

- capacité de production intérieure qui permettrait que le produit soit fabriqué dans le cadre de l'investissement doit être inférieure à l'importation du produit ;
- Le montant minimum de l'investissement doit s'élever à 50 millions de livres turques ;
- Les investissements doivent créer une valeur ajoutée d'au moins 40 % (cette condition n'est pas applicable aux investissements en raffinerie et dans les produits pétrochimiques)

Ces investissements bénéficient des instruments de soutien suivants ²:

- Exonération de TVA et de droits de douane : sur les machines et équipements importés et/ou distribués sur le marché intérieur dans les limites du certificat d'incitation à l'investissement.

- Réduction fiscale : L'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés est calculé sur la base des taux réduits jusqu'à ce que le montant total de la réduction fiscale atteigne le montant de la contribution à l'investissement.

- Soutien à la prime de sécurité sociale (quote-part de l'employé/ l'employeur) : Pour les emplois supplémentaires créés par l'investissement, la quote-part de sécurité sociale calculée sur la base du salaire minimum légal sera couverte par le gouvernement. Les plafonds de soutien sont variables selon la région où l'investissement s'effectue

- Indemnité de retenue de l'impôt sur le revenu : les emplois supplémentaires créés par l'investissement, dans les limites du certificat d'incitation à l'investissement, ne sera pas soumis aux retenues fiscales. L'instrument est uniquement applicable aux investissements effectués dans la Région 6 et dans les limites du certificat d'incitation à l'investissement. Il n'y a aucune limite supérieure pour l'indemnité.

- Soutien au taux d'intérêt : pour les crédits d'investissement dont l'échéance est au moins égale à un an, obtenus dans les limites d'un certificat d'incitation à l'investissement.

- Attribution des terres : des terres peuvent être attribuées pour des investissements, avec un certificat d'incitation à l'investissement, conformément aux règles et principes déterminés par le ministère des Finances en fonction de la disponibilité de ces terres.

¹ <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/investmentguide/investorsguide/Pages/Incentives.aspx>

² <http://www.invest.gov.tr/FR-FR/INVESTMENTGUIDE/INVESTORSGUIDE/Pages/Incentives.aspx>

- Remboursement de la TVA : la TVA sur les dépenses de constructions, effectuées dans le cadre des investissements stratégiques avec un montant minimum de 500 millions de TRY, sera remboursée.

- Soutien à la R&D : La législation sur la R&D prévoit des mesures incitatives spécifiquement destinées aux projets d'investissement en R&D réalisés en Turquie et employant au minimum 50 personnes dans un centre de R&D. Les mesures incitatives prévues dans le cadre de cette nouvelle législation resteront applicables jusqu'en 2024.

- Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) : les PME bénéficient des mesures d'encouragement suivantes:

- Exemption des droits de douane ;
- Exemption de la TVA pour les machines et équipements importés et achetés localement ;
- Allocation de crédits de l'État ;
- Garanties pour les crédits.

2.2. Conventions et accords bilatéraux

Le gouvernement turc ne se contente pas seulement d'aligner sa législation aux normes internationales, la ratification d'accords et de conventions sans oublier la création de zone de libre échange (qui concerne précisément la zone EURO) sont aussi nécessaires pour augmenter ces chances de rendre les procédures d'investissement plus faciles.

2.2.1. Accords bilatéraux sur la promotion et la protection des investissements

Des accords bilatéraux sur la promotion et la protection des investissements ont été signés depuis 1962 avec des pays dont le potentiel permettait d'améliorer les relations bilatérales d'investissement. Le principal objectif de ces accords bilatéraux sur l'investissement est de créer un contexte favorable à la coopération économique entre les différentes parties, en déterminant les conditions applicables aux investisseurs et à leurs investissements à l'intérieur des frontières des pays concernés. Ces accords devraient permettre d'augmenter les flux de capitaux entre les différentes parties tout en garantissant la stabilité du contexte d'investissement. En outre, grâce à leurs dispositions en matière d'arbitrage international, ils visent à proposer des solutions pour régler efficacement les conflits susceptibles de se produire entre les investisseurs et le pays qui les accueille. La Turquie a signé des conventions d'investissements bilatérales avec 75 pays¹ (Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, Maroc,...).

2.2.2. Conventions contre la double imposition

La Turquie a signé des conventions contre la double imposition avec 77 pays (Algérie, Afrique du sud, Maroc, Tunisie, Belgique,...) Ces conventions permettent d'éviter une double imposition par compensation dans le second pays des impôts payés dans le premier.

¹ <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/investmentguide/investorsguide/Pages/BusinessLegislation.aspx>

La Turquie continue d'élargir la zone couverte par les conventions contre la double imposition en en signant régulièrement avec de nouveaux pays.

2.2.3. Accords de sécurité sociale

La Turquie a signé des accords sur la sécurité sociale avec 22 pays (principalement des pays européens). Ces accords permettent de simplifier le déplacement des expatriés d'un pays à l'autre. Le nombre de pays signataires est voué à augmenter au rythme de l'apparition de nouvelles sources d'IDE.

2.2.4. Union douanière et accords bilatéraux de libre-échange (ALE)

La Turquie a conclu avec l'Union européenne un accord d'union douanière entré en vigueur en 1996. Cet accord autorise les échanges entre la Turquie et les pays de l'UE sans aucune restriction douanière. L'union douanière UE-Turquie constitue l'une des étapes du processus d'adhésion plénière de la Turquie à l'UE¹.

La Turquie a signé des ALE avec 22 pays (Tunisie, Egypte, Israël, Liban et la Corée²) créant ainsi une zone de libre-échange dans laquelle les pays acceptent de supprimer droits, quotas et préférences sur la majorité des produits et services échangés. C'est grâce à cet environnement que de si nombreuses sociétés mondiales font désormais appel à la Turquie comme deuxième source d'approvisionnement et comme base de fabrication, non seulement pour l'UE et les marchés turcs en plein essor, mais également pour les marchés du Moyen-Orient, de la mer Noire et d'Afrique du Nord, bénéficiant ainsi de l'avantage supplémentaire d'une main-d'œuvre moins chère mais qualifiée, ainsi que de transports rentables.

2.3. Les pays investisseurs en Turquie et les secteurs bénéficiaires

La majorité des IDE effectués en Turquie proviennent de l'UE, d'Amérique du Nord et des pays du Golfe. En s'intéressant pour la grande part aux secteurs exigeant une forte main d'œuvre.

2.3.1. Les principaux pays investisseurs

Grace à la proximité géographique et à l'étroitesse de liens commerciaux de l'Europe, l'union européenne est le premier investisseur direct en Turquie et ce depuis longtemps, avec une part de marché de 55% en 2005.

¹ Toujours en cours de négociation.

² Le Liban, la Corée du sud et Maurice sont en cours de ratification.

Tableau n°18 : les principaux pays investisseurs en Turquie (en millions de USD).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Europe	6652	14574	12974	11367	5234	4920	12369
Union européenne	5006	14489	12601	11076	4928	4719	11282
Afrique	3	21	5	82	2	0	0
Amérique	122	1002	4717	951	331	385	1484
Asie	1756	1927	1405	2345	673	928	2027
Proche et moyen orient	1678	1910	608	2184	361	473	1522

Source : Banque centrale de la République de Turquie.

En cette même année, les cinq premiers fournisseurs de la Turquie étaient l'Allemagne (11,7%), la Russie (11%), l'Italie (6,5%), la France (5,1%) et les Etats Unis (5,9%). Ces principaux clients étaient l'Allemagne, le Royaume uni, l'Italie, les Etats Unis et la France. L'Union Européenne était également le principal partenaire de la Turquie, en 2004, environ 78% des entrées totales d'IDE en provenaient¹.

De même pour l'année 2010 où 79% du stock d'investissement (142 Mds USD) sont réalisés par les pays européens. En termes de stock, la France occupe le 6^{ème} rang des investisseurs étrangers en Turquie avec 10,3 Mds USD, derrière les Pays-Bas (38,2 Mds USD), l'Allemagne (17,4 Mds USD), le Royaume-Uni (14,5 Mds USD) et le Luxembourg (12,6 Mds USD). Le stock d'investissements français représente 5,7% du stock global d'IDE en Turquie et 7,2% du stock européen². en 2012 la tendance n'a pas changé pour les deux premiers pays,

¹ http://www.animaweb.org/pays_turquie.php.

² https://www.tresor.economie.gouv.fr/5326_investissement-direct-etranger-en-turquie; Publié le 30/04/2012.

Tableau n° 19 : les flux d'IDE par pays (en pourcentage).

Les pays investisseurs	Année 2010	Année 2012 ¹
Pays bas	21.7	21
Allemagne	9.6	9
Etats-Unis	8.5	6
Royaume Uni	8.1	6
Luxembourg	7.3	5
France	5.5	5
Autriche	5.1	7
Emiraties arabes unies	-	5

Source : Banque Centrale de Turquie

Ces pays sont présents dans pratiquement tous les secteurs, par exemple pour la France, près de 400 entreprises, dont plus de la moitié des entreprises du CAC 40, sont présentes en Turquie et emploient 100.000 personnes. Ces investissements, très variés (banque, assurance, grande distribution, transports, énergie...), sont le plus souvent des investissements de production, voire de haute technologie avec une mention particulière pour le secteur automobile (Renault, Peugeot, Renault Trucks et les sous-traitants Valeo, Faurecia). Hors secteur automobile, la présence industrielle française en Turquie est diversifiée : Sanofi-Aventis Schneider, Legrand, Alstom (transformateurs électriques), Ciments Vicat, Saint-Gobain, Lafarge... Dans le domaine de la vie quotidienne, la présence de plusieurs marques ou enseignes, occupant parfois une position dominante (Carrefour, Darty, Décathlon, Danone, Fromageries Bel, L'Oréal, stations de service Total)²,

En 2011, les pays européens ont généré 78% des flux de capitaux investis. Les investissements réalisés par les 3 premiers investisseurs (Espagne, Autriche et Pays-Bas) représentent environ 40% des flux entrants en Turquie tout au long de l'année 2011. La France occupe le 7^{ème} rang des investisseurs étrangers en termes de flux avec 985 Millions USD.

2.3.2. Les IDE par secteurs bénéficiaires

Au cours des huit dernières années, les secteurs qui ont attiré les plus grandes quantités d'IDE sont, le secteur industriel, le secteur des services et l'intermédiation financière

¹ <http://www.bmcetrade.com/fr/observer-les-pays/turquie/investir>

² https://www.tresor.economie.gouv.fr/5326_investissement-direct-etranger-en-turquie; Publié le 30/04/2012.

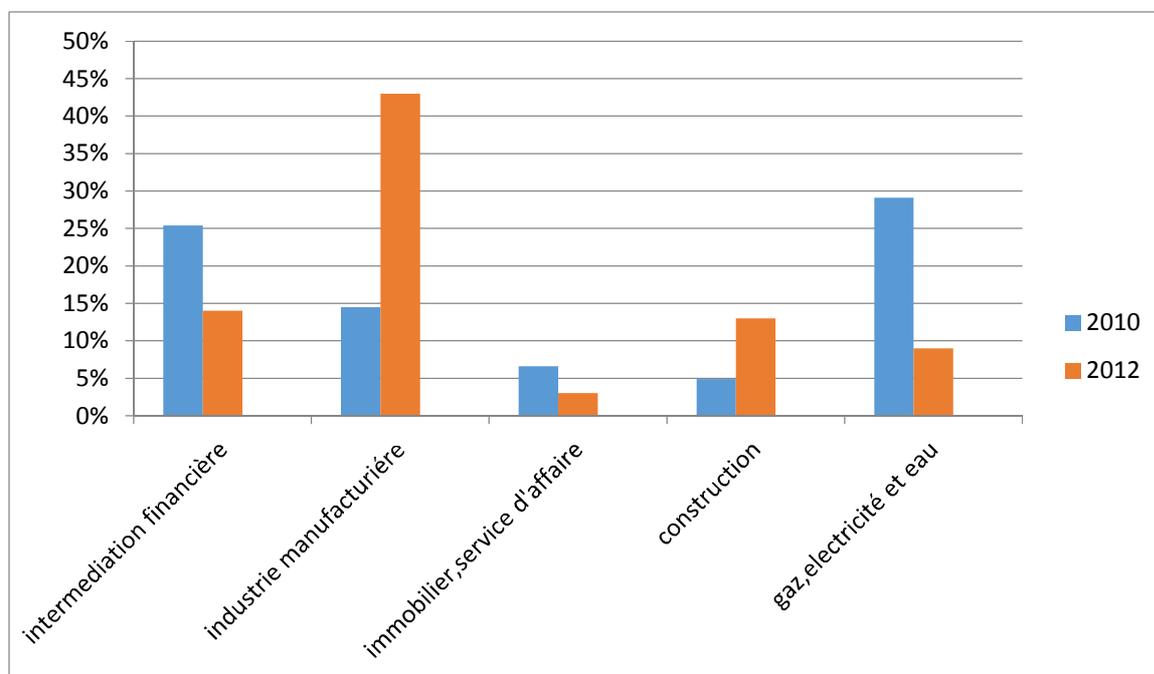
Tableau n°20 : Entrées d'IDE en Turquie par secteur

Secteurs	2005	2006	2007	2008	2009
Agriculture	7	6	9	41	49
Secteur industriel	829	2 100	5 116	5 174	3 780
Electricité, gaz et eau	4	112	568	1 053	2 076
Secteur des services	7 699	15 533	14 012	9 532	2 423
Construction	80	222	285	336	208
Intermédiation financière	4 018	6 957	11 662	6 069	666
Immobilier et services aux entreprises	29	99	560	641	560

Source : Banque centrale de la République de Turquie

Au cours des dernières années, les secteurs qui ont attiré les plus grandes parts d'IDE, sont le secteur de l'électricité et du gaz, le secteur de l'intermédiation financière, ainsi que le secteur manufacturier, en occupant les parts suivantes

Figure n° 16 : Répartition sectorielle des IDE en Turquie en 2010.



Source : établi par nos soins suite aux données de la banque centrale de Turquie.

Le secteur financier turc est toujours en phase de développement. Avec la forte croissance économique et la baisse des taux d'intérêts et de l'inflation. Selon l'Agence turque de régulation et de supervision des banques (BRSA), le secteur financier turc affiche un taux

de croissance annuel moyen de 20 % sur la période 2002-2010 et le secteur est dominé par les banques. Les assurances connaissent également un développement rapide, avec un taux de croissance annuel moyen de 25 % sur la même période.

Depuis quelques années, le secteur turc des infrastructures qui enveloppe l'électricité et le gaz, attire des investissements étrangers directs considérables. Les programmes de privatisation en Turquie créent des opportunités dans le domaine des infrastructures. Bien que les efforts de privatisation aient déjà généré 44 milliards de dollars dans les huit dernières années, ils ne s'arrêteront pas là, car le secteur n'est que partiellement privatisé.

Quant au secteur manufacturier, il atteint les 45% grâce notamment à l'industrie de l'équipement qui joue un rôle stratégique dans le développement d'un pays. Au travers des investissements, des produits intermédiaires et des services qu'elle offre, elle détermine les compétences manufacturières d'autres secteurs. Une industrie de l'équipement développée est un atout déterminant sur le plan de la compétitivité du secteur manufacturier par rapport aux autres pays.

Conclusion

Les deux économies ont su attirer au cours des dernières années un flux relativement conséquent de capitaux étrangers, s'appuyant essentiellement sur, les programmes nationaux de privatisation, et les efforts accompli par leurs gouvernements respectifs.

En ce qui est de la Turquie, elle a réussi à afficher depuis huit ans de remarquables performances caractérisées par une croissance continue. Grâce notamment à une solide stratégie macroéconomique accompagnée des mesures fiscales prudentes et des réformes structurelles majeures en vigueur depuis 2002, l'économie turque a su s'intégrer dans un environnement mondialisé et transformer le pays en l'une des destinations les plus prisées de la région pour les IDE. Sans oublier le processus de son adhésion à l'UE qui a ouvert la voie à des changements globaux dans de nombreux domaines. Ces efforts visaient principalement à accroître le rôle du secteur privé dans l'économie turque, à améliorer l'efficacité et la résilience du secteur financier et à renforcer les bases du système de sécurité sociale.

Les autorités marocaines quant à elles doivent leur réussite essentiellement au programme national de privatisation, à la conversion de la dette extérieure en investissements et les opérations de concession de services publics. D'autres secteurs ont pris le relais, notamment le secteur bancaire, du tourisme, de l'énergie, de l'industrie. Toutefois, le niveau des IDE reste modeste si on tenait à le comparer à celui de la Turquie, mais ces investissements pourraient apporter une contribution plus forte au décollage économique du pays.



CHAPITRE V

Chapitre V : Essai de comparaison des déterminants des IDE entre: l'Algérie, le Maroc et la Turquie

Introduction

La montée de la concurrence entre les pays pour l'attractivité des investissements étrangers, fait que le choix du site d'implantation d'un projet obéit à des exigences plus fortes de la part des investisseurs internationaux. En effet, la taille et la dimension intérieure constituent des conditions de base de ce choix, mais il existe d'autres facteurs qui commandent la décision finale d'implantation. Il s'agit des facteurs fondamentaux macroéconomiques, de l'environnement des affaires, de la qualité de la main d'œuvre, du degré d'intégration à l'économie mondiale, de l'efficacité du système financier, du niveau de développement des infrastructures ainsi que de la stabilité sociale et politique¹. L'Algérie présente des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers. En effet, concernant les déterminants des IDE que recherchent les investisseurs, et on se basant sur le deuxième chapitre, l'Algérie satisfait amplement les conditions. Elle bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement (notamment les investissements orientés vers l'exportation), d'une taille de marché intérieur estimé à 35 millions de consommateurs, des richesses naturelle importantes (pétrole, gaz) et d'autres ressources minérales non négligeables et qui restent peu exploitées, d'une abondance des ressources humaines, d'une stabilité politique, ajoutant a cela, l'ensemble des mesures et dispositions que l'Algérie a adopté en faveur de l'investissement. Néanmoins, en la comparant au Maroc et à la Turquie, et d'après l'examen des trois pays en terme de réglementation et des flux d'IDE, l'Algérie reste toujours à la traîne dans différentes catégories et qui nécessitent d'avantages d'efforts de changement. C'est l'ensemble des facteurs que peuvent rencontrer les investisseurs qui nous permettra d'essayer de comparer dans ce cinquième chapitre les déterminants des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Turquie. En Suivant les points ci-après :

- Le climat des affaires pour expliquer le retard et les points faibles de l'Algérie en matière d'attraction ;
- La situation économique on faisant ressortir le cadre macro-économique.

¹ Hidane A, Bernoussi F. et Tourkmani M. : Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers, Ministère des finances et de la privatisation, document n°82, novembre 2002.

I. Comparaison sur le climat des affaires

Attirer les investisseurs nationaux ou étrangers est un travail colossal car il s'agit de créer, à travers une masse critique de réformes doublée d'un marketing efficace, un environnement ou un «climat » propice à l'éclosion des affaires.

1. Classement selon le climat des affaires

Le Projet Doing Business, initié par la banque mondiale mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 185 économies et dans certaines villes au niveau infranational et régional. Lancé en 2002, ce projet analyse les petites et moyennes entreprises au niveau national et mesure la réglementation s'appliquant à celles-ci tout au long de leur cycle de vie.

Les pays sont classés en fonction de la facilité d'y faire des affaires, de 1 à 185, la première place indiquant le plus haut niveau de facilité. Un classement élevé sur l'indice de facilité de faire des affaires signale un environnement réglementaire propice aux opérations commerciales. L'indice correspond à la moyenne des classements sur 10 indices étudiés. Chaque indice est affecté du même coefficient.

Tableau n° 21 : Classement Doing business 2012 et 2013 pour la facilité de faire des affaires

pays	Algérie	Maroc	Turquie
Classement 2012	150	93	68
Classement 2013	152	97	71
Variation dans le classement	-2	-4	-3

Source : réalisé par nos soins suite aux données de : www.doingbusiness.org

Ce tableau affiche le classement des trois pays. A leur tête nous retrouvons la Turquie qui occupe la 68^{ème} place en 2012 et la 71^{ème} en 2013, le Maroc est classée 93^{ème} et a perdu 4 places cette année. Concernant l'Algérie, elle se retrouve à la traîne ; 150^{ème} sur 185 économies.

2. les procédures bureaucratique et administrative

Les gouvernements qui s'engagent pour assurer la santé de leur économie et pour offrir à leurs citoyens de nouvelles opportunités ne limitent pas leurs efforts à l'amélioration des conditions macroéconomiques. Ils attachent également une attention particulière aux dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles qui influencent les activités économiques courantes.

Tableau n° 22: Démarches relatives à la création d'entreprise

Economies	Algérie	Maroc	Turquie
Création d'entreprise classement	156	56	72
Nombre de procédures	14	6	6
Délais (jours)	25	12	6
Coûts (% du revenu par habitant)	12.1	15.5	10.5
Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	27.2	0.0	7.2

Source : réalisé par nos soins suite aux données de : www.doingbusiness.org

Ce tableau identifie les obstacles bureaucratiques et juridiques qu'un entrepreneur doit surmonter pour immatriculer et enregistrer une nouvelle entreprise. Il examine les procédures, le délai et le coût qu'implique le lancement d'une entreprise commerciale ou industrielle de 50 employés au plus et ayant un capital initial correspondant à 10 fois le revenu national brut (RNB) par habitant du pays.

Il est à noter à travers ce tableau, qu'il est beaucoup plus difficile de créer une entreprise en Algérie, la preuve réside dans le fait qu'elle soit classée à la 156^{ème} place selon Doing business. Si on venait à la comparer aux deux autres pays, il faudra à l'investisseur ; engager 14 procédures en Algérie, alors qu'il en existe que 6 au Maroc et en Turquie, au Delas du fait que les procédures soient nombreuses, Leurs délais est également le plus long, il est estimé à 25 jours contre la moitié au Maroc (12 jours) et le tiers en Turquie (6 jours), mais leurs coûts est plus élevé au Maroc avec un pourcentage de 15.5 du revenu par habitant.

Pour créer une entreprise, il est nécessaire de verser un capital minimum, en Algérie d'ordre de 27.2 % du revenu par habitant, et de 7.2 % en Turquie.

La même lourdeur bureaucratique est constatée dans le cas de l'exécution des contrats, et fermeture d'entreprise.

- **L'exécution des contrats**

Ainsi, d'après les données de tableau n°23, on voit que les procédures des contrats sont au nombre de 46 en Algérie ; plus nombreuses qu'au Maroc avec 40 procédures et en

Turquie avec une moyenne de 36 procédures. Les délais aussi dans l'exécution des contrats sont de 420 jours pour la Turquie, bien que meilleur par rapport à l'Algérie avec des délais de 630 jours. Enfin, le coût calculé en pourcentage de la créance, qui est de 21,9% en Algérie est en dessous de celui calculé au Maroc et en Turquie.

Tableau n°23 : exécution des contrats

	Algérie	Maroc	Turquie
Nombre de procédure	46	40	36
Délais (jours)	630	615	420
Coût (%de la créance)	21,9	25,2	34,9

Source : réalisé de nos soin a partir des données de :

Banque mondiale, « Agir pour les entrepreneurs », Rapport doing business, IFC, 2011, <http://francais.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/turkey/enforcing-contracts>.

- **les procédures de fermeture d'entreprise**

On voit d'après le tableau n° 24, que l'Algérie est bien placée sur cet indicateur. En effet, avec un délai de fermeture de 2,5 années, elle devance la moyenne de la Turquie. Mais ce délai reste un peu plus élevé, comparé au Maroc, avec une moyenne des délais calculé à 1,8 année.

Tableau n° 24: fermeture d'entreprise

	Algérie	Maroc	Turquie
Délai (Années)	2,5	1,8	3,3
Coût (%du bien)	7	18	15
Taux de recouvrement (centime de dollars)	41,7	38,4	23,6

Source : réaliser de nos soin a partir des données :

la Banque mondiale, « Agir pour les entrepreneurs », Rapport doing business, IFC, 2011. <http://francais.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/turkey?topic=resolving-insolvency>.

- **la politique fiscale applicable aux entreprises**

En analysant les données du tableau n° 25, on relève que l'indicateur sur les paiements des impôts n'est pas très favorable pour l'Algérie. En effet, le nombre d'impôts à payer par année est de 29 et qui est élevé comparé à la Turquie qui n'est que de 15 et celui du Maroc qui se résigne à 17 paiements seulement.

Tableau n° 25: procédure d'imposition

	Algérie	Maroc	Turquie
Nombre d'impôts à payer	29	17	15
Taux d'imposition (% des bénéficiaires commerciaux)	72	49.6	41.2
Temps nécessaire pour payer ses impôts (heures)*	451	238	223

Source : réalisé par nos soins à partir des données de : www.doingbusiness.org

*Le temps nécessaire pour préparer sa déclaration d'impôt et la payer est le temps exprimé en heures par année qu'il faut pour préparer et payer (ou retenir à la source) trois principaux types d'impôts : les impôts sur les entreprises, la taxe de vente ou la taxe sur la valeur ajoutée, et les impôts sur la masse salariale, notamment les cotisations de sécurité sociales.

De plus, les investisseurs sont confrontés à une lourdeur des taxes et des charges et dont le total à payer est estimé à 72% du bénéfice commercial, comparant à la moyenne enregistrée au Maroc et en Turquie qui est de 49,6% et de 41,2% respectivement.

- **Accès au foncier industriel**

L'accès au foncier est l'un des plus importants obstacles à la création et au développement d'un secteur privé national et étranger. En effet l'accès au foncier industriel est difficile en raison de la rareté ou de l'indisponibilité de terrains, du coût de ces derniers et de manœuvres spectaculaires. De plus, la multitude d'acteurs dans le domaine du foncier est une entrave majeure à l'investissement.

Mais les éléments les plus relevés par les investisseurs et qu'ils considèrent comme difficile à obtenir, sont le permis de construction et le transfert de propriété.

- **Le permis de construction**

En se basant sur les données de tableau n° 26, on constate qu'au Maroc l'octroi de permis de construction n'engage que 15 procédure qui peuvent être réalisées en un temps moindre que dans les deux autres pays où l'octroi du permis est plus stricte ; la Turquie à plus

de procédure que l'Algérie mais paradoxalement il ne suffit que de 180 jours pour les réaliser contrairement à l'Algérie où il faut 281 jours pour conclure les 19 procédures

Tableau n° 26: octroi du permis de construction

	Algérie	Maroc	Turquie
Nombres de procédures	19	15	20
Délais en nombre de jours	281	97	180

Source : réalisé par nos soins à partir des données de : www.doingbusiness.org

➤ **Le transfert de propriété**

Les procédures de transfert de propriété de l'Algérie sont loin de la moyenne du Maroc et de la Turquie avec 11 procédures contre 8 et 6 au Maroc et en Turquie respectivement. Pour un délai de 47 jours pour l'Algérie et le Maroc contre 6 jours seulement en Turquie. (Tableau n° 27).

Tableau n° 27 : Transfert de propriété

	Algérie	Maroc	Turquie
Procédure (nombre)	11	8	6
Délai (jours)	47	47	6
Coût (% valeur du bien)	7,1	4,9	3,3

Source : réaliser de nos soin a partir des données de :

la Banque mondiale, « Agir pour les entrepreneurs », Rapport doing business, IFC, 2011, P.146-202.
<http://français.doingbusiness.org/data/exploreconomies/turkey?topic=trading-across-borders>.

• **Accès au crédit**

L'attractivité d'un pays pour les IDE dépend des conditions de financement de l'économie et de la présence d'un système bancaire efficace, ensuite pour assurer le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et aussi d'un marché de capitaux capable de drainer une épargne longue vers le secteur productif.

En effet, le tableau n° 28, et en analysant un ensemble d'éléments intervenant dans les procédures d'obtention de crédits, permet de faire ressortir le classement de l'Algérie sur cet indicateur et de relever les obstacles financiers qui entravent l'activité des investisseurs.

Tableau n° 28: Obtention de prêts

	Algérie	Maroc	Turquie
Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	3	4
Etendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	5	5
Couverture par le registre public (% des adultes)	0,2	0,0	23,5
Couverture par les bureaux privés (% des adultes)	0,00	9,9	63,0

Source : réaliser de nos soin a partir des données de :

La Banque mondiale, « Agir pour les entrepreneurs », Rapport doing business, IFC, 2011,
<http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/turkey?topic=trading-across-borders>.

Ainsi, on voit que les indices de l'indicateur pour l'obtention de prêts restent loin des moyennes enregistrées par le Maroc et la Turquie. En effet, pour l'indice de fiabilité des garanties, il est de 3 pour chacun de l'Algérie et le Maroc, alors qu'il est de 4 pour la Turquie. Avec un écart plus grand, nous avons la couverture par les bureaux privés, qui est estimé à 0,0 en Algérie, alors qu'elles sont de 9,9 au Maroc et de 63,0 en Turquie.

3. Le commerce transfrontalier

Dans le commerce extérieur aussi, l'Algérie enregistre un retard qui pénalise les investisseurs et freine de ce fait, le développement des opérations d'importations mais surtout celles des exportations. Ce retard est essentiellement expliqué par le nombre de procédures, les délais, mais aussi les coûts imposés aussi bien aux opérations d'exportation et aux opérations d'importation.

Tableau n° 29: Commerce transfrontalier

	Algérie	Maroc	Turquie
Documents pour l'exportation(Nombre)	8	7	7
Délai à l'exportation (jour)	17	14	13
Coût à l'exportation (USD par conteneur)	1248	700	990
Documents à l'importation (nombre)	9	10	7
Délai à l'importation (jours)	23	17	14
Coût à l'importation (USD par conteneur)	1428	1000	1235

Source : réaliser par nos soins a partir des données de :
la Banque mondiale, « Agir pour les entrepreneurs », Rapport doing business, IFC, 2011.
<http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/turkey?topic=trading-across-borders>.

A partir de ces données, nous constatons que la documentation, les délais et le coût à l'exportation, ainsi que ceux de l'importation en Algérie restent des indices loin de la moyenne du Maroc et de la Turquie.

4. Performance en logistique

La note globale de l'indice de performance de la logistique reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays basées sur l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus. L'indice va de 1 à 5 et la note la plus élevée représente la meilleure performance.

Tableau n° 30: Indice de performance logistique

	Algérie	Maroc	Turquie
2010	2.36	/	3.22
2012	2.41	3.03	3.51

Source : Banque mondiale

L'Algérie accuse un immense retard dans ce domaine par rapport au Maroc et à la Turquie, ce qui réduit la compétitivité de l'économie nationale par rapport à celles des autres Etats de la région. La Banque mondiale place l'Algérie en 2012 à la 125e position sur 154 pays et lui octroi l'indice de performance de 2.41. Selon ce même organisme, la performance

logistique est intimement liée à la qualité des institutions publiques du pays et à la coordination optimale et en temps réel des différents intervenants dans la chaîne, depuis l'appréhension du produit chez le fournisseur jusqu'à sa mise à la consommation. Quant aux considérations de coût, elles ne sont pas du tout appréciées de la même manière que chez nos voisins marocains. En général, au Maroc la chaîne logistique n'est pas autant contrariée par un environnement administratif pointilleux.

Contrairement à notre pays, le secteur de la logistique au Maroc Au cours de ces cinq dernières années, a connu une forte croissance. Une évolution qui s'est traduite par une amélioration de sa performance dans l'Indice de performance logistique (LPI) 2012. Ainsi, le Maroc occupe actuellement le 50ème rang mondial dans la performance logistique après un 113ème rang mondial enregistré en 2007, cette performance a pu être réalisée grâce au port de Tanger Med¹.

Le Maroc a obtenu un score de 3.03 en 2012. Dans le groupe des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, le Maroc affiche des améliorations de sa performance supérieure à la moyenne, ceci est dû à la volonté du gouvernement d'améliorer la compétitivité des entreprises, et la mise en place d'une nouvelle stratégie. Cette dernière a pour objectif principale la réduction des coûts logistiques du Maroc².

Bien que récemment apparu en Turquie, le secteur des services logistiques connaît une croissance rapide et a permis à ce pays d'obtenir la note de 3.22 en 2010 et 3.51 en 2012. Carrefour des principales routes commerciales, la Turquie est un candidat de poids pour devenir une plateforme logistique.

5. La protection des investisseurs

Les pays désireux d'accueillir les investisseurs et les retenir sur le territoire, doivent assurer leur sécurité et leur protection d'une quelconque utilisation abusive des actifs de la société par les administrateurs à des fins personnelles. Les indicateurs distinguent 3 aspects de la protection des investisseurs:

- la transparence des transactions entre parties apparentées (indice de divulgation de l'information) ;
- la responsabilité en cas d'abus de biens sociaux (indice de responsabilité des dirigeants) ;
- la possibilité pour les actionnaires de poursuivre en justice les dirigeants et administrateurs pour mauvaise gestion (indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires).

¹ Port marocain en eau profonde construit en 2007, il est le plus grand port d'Afrique. Il se trouve à 14 km de l'Espagne, dans une position stratégique sur la voie de passage entre l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Il est bordé par une zone franche d'activités industrielles et logistiques.

² <http://www.aujourd'hui.ma/maroc-actualite/special-logistique-un-levier-de-croissance/logistique-au-maroc-des-progres-en-continu-102770.html> ; du 02 septembre 2013.

Tableau n° 31: Protection des investisseurs

	Algérie	Maroc	Turquie
Indice de la divulgation des informations (0-10)	6	7	9
Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	2	4
Indice de la facilité des poursuites judiciaires des actionnaires (0-10)	4	6	4
Indice de protection des investisseurs¹ (0-10)	5.3	5.0	5.7

Source : réalisé par nos soins à partir des données de : www.doingbusiness.org

La Turquie mise beaucoup sur la transparence des transactions entre les parties prenantes, ce qui lui permet d'avoir la note de 9 sur une échelle de 10.

En cas de litiges ou de problèmes entre les investisseurs et les dirigeants, les pays hôtes doivent avoir une réglementation afin de remédier à cela. Concernant l'abus de biens sociaux l'Algérie assure une meilleure protection, justifiée par un indice de 6, la Turquie vient après avec 2 points en dessous et enfin la Maroc avec une très faible note de 2 mais paradoxalement il est y plus facile d'entamer des poursuites judiciaires pour mauvaise gestion qu'en Algérie et en Turquie. Ceci étant, la Turquie obtient tout de même la meilleure moyenne dans la protection des investisseurs qui est de 5.7 sur 10.

6. Le degré d'ouverture sur le monde

Le commerce extérieur est l'indicateur principal du volume du commerce ; si le volume de ce dernier est élevé, cela indique que de nombreux biens sont importés et exportés. Ces biens peuvent prendre la forme d'intrants ou de produits liés à l'exécution de projets d'IDE. Un volume de commerce élevé revêt également une importance particulière pour l'IDE orienté vers l'exportation.

¹ L'indice de protection des investisseurs est obtenu en calculant la moyenne de l'indice de divulgation de l'information, de l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants et de l'indice de facilité des poursuites par les actionnaires

Tableau n° 32 : Montants des importations et des exportations (en Mds USD)

	Algérie			Maroc			Turquie		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Importation	37.07	44.19	/	34.19	40.39	/	166.3	232.9	/
Exportations	52.66	72.66	/	14.49	20.99	/	117.4	143.5	/

Source : réalisé par nos soins suite aux données de <http://www.indexmundi.com>

On remarque que le commerce extérieur de la Turquie est largement avancé par rapport aux deux autres pays, ce qui donne lieu à sa forte ouverture sur les marchés mondiaux, malgré le fait qu'elle réalise des déficits dans sa balance commerciale. Pour le cas de l'Algérie, le solde positif de sa balance est maintenu mais le volume de ses échanges n'est pas aussi important.

7. Les entrées d'IDE

Une économie compétitive ouverte avec une réglementation protectrice attirera plus d'IDE qu'une économie soumise à une réglementation directrice. Une Economie qui fonctionne bien constitue un élément capital dans une décision d'investissement. Les économies ouvertes ont tendance à attirer plus d'IDE, lesquels, à leur tour produisent des influx d'IDE continuels plus élevés.

Tableau n° 33 : entrées nettes d'IDE (en Milliards d'USD)

	Algérie	Maroc	Turquie
2010	2.331	1.240	9.038
2011	2.720	2.521	16.049
2012	1.7	/	12.55

Source : banque mondiale ; dernières données disponibles

D'après ce tableau, on voit que l'entrée nette d'IDE est plus importante en Turquie par rapport à l'Algérie et au Maroc. On remarque que l'Algérie qui attire plus d'IDE en 2010 et 2011 par rapport au Maroc, mais en terme de nombre de projets c'est le Maroc qui précède l'Algérie avec respectivement 118 et 26 pendant l'année 2012¹.

Le stock des investissements directs étrangers, permet de mesurer l'agglomération et la concentration des activités économiques.

Tableau n° 34 : Stock d'IDE en % du PIB

	Algérie	Maroc	Turquie
2010	11.9	49.6	25.6
2011	11.0	44.4	18.1
2012	11.1	49.2	22.9

Source : CNUCED - dernières données disponibles

¹ Observatoire ANIMA-MIPO des Investissements et Partenariats en Méditerranée Bilan au premier semestre 2012

L'Algérie et le Maroc font figure d'exception parmi les pays du Maghreb et du Machrek, avec un nombre d'annonces d'IDE stable en Algérie (à relativiser cependant, en raison du mauvais bilan 2010) et une hausse de 15% au Maroc par rapport à la même période 2010, ce qui place le pays juste derrière la Turquie et Israël en nombre de projets détectés. Si les investisseurs n'abandonnent pas leurs projets d'IDE au Maroc, ils poursuivent néanmoins la dynamique de moindre implication financière qui est à l'œuvre depuis 2009 : les montants en jeu dans les projets d'IDE annoncés au Maroc au cours des 9 premiers mois de l'année 2011 diminuent encore de 50%.

La Turquie, pour sa part confirme sa place de poids lourd de la région en matière d'attraction d'IDE en 2011, avec plus du tiers des annonces régionales d'investissement, et ceci aussi bien en nombre de projets qu'en montants. La Turquie, première au palmarès, creuse encore l'écart en attirant une part record des montants annoncés tels que détectés par l'observatoire ANIMA-MIPO. La Banque Centrale turque confirme cette tendance en annonçant une hausse de 84% des flux d'IDE sur les 10 premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2010, avec plus de 8 milliards d'euros.

II. Comparaison de la situation économique

Les investisseurs sont toujours confrontés à un comportement bureaucratique peu favorable, à un excès de formalités, à des règlementations fastidieuses et à des retards importants pour obtenir des permis et autorisations. Les barrières sont omniprésentes, de ce fait l'Algérie est un pays qui ne bénéficie pas d'un climat des affaires attrayant, ce qui fini par décourager les investisseurs et préfèrent se retourner vers d'autres pays dont les procédures sont allégées et les démarches facilités car comme nous l'avons constaté les conditions mises en place sont défavorables et ne répondent pas forcément aux attentes des investisseurs étrangers. Mais si nous nous penchons sur la situation économique du pays nous constatons que l'Algérie est un redoutable concurrent du Maroc et de la Turquie, vue la réalisation de chiffres très satisfaisants.

Pour mieux présenter la situation économique des trois pays, il est nécessaire de se référer aux tendances de quelques éléments et facteurs constituant le cadre macro-économique, notamment, les principaux indicateurs économiques, le taux de change, taux de chômage, croissance annuelle du PIB, les infrastructures sans oublier la dimension socioculturelle.

1. Présentation générale des pays

L'Algérie, le Maroc et la Turquie, sont des pays qui bénéficient d'une proximité géographique ; situés aux cotes de la méditerranée, l'Algérie et le Maroc présentent l'avantage d'être la passerelle vers l'Afrique. Ils sont considérés comme étant la porte de ce continent sans oublier le fait qu'ils soient proches de la zone euro (le Maroc et l'Espagne ne sont séparés que par le Gibraltar). La Turquie quant à elle, est un pays d'Asie, avec 3 % de son

territoire en Europe . Par sa localisation géographique elle profite d'un double avantage ; elle est à cheval sur deux continents, elle a toujours été un carrefour d'échanges économiques, culturels, en faisant le lien entre l'Orient et l'Occident, d'où sa position géostratégique de premier plan qui se renforce.

Tableau n °35 : présentation générale des pays

	Algérie	Maroc	Turquie
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Europe de l'Est et Asie centrale
Groupe de revenu	Revenu intermédiaire supérieur	Revenu intermédiaire inférieur	Revenu intermédiaire supérieur
population	35 980 193	32 272 974	73 639 596

Source : <http://donnees.banquemondiale.org/pays> ; données 2012.

Mis à part leur proximité, ils sont également du même groupe de revenu, celui des revenus intermédiaires. La dimension d'un marché dépend non seulement de l'importance de la population, mais encore de son revenu national brut par habitant (en parité du pouvoir d'achat), car bien entendu l'existence d'un marché d'écoulement incite l'investisseur à s'implanter et à investir dans les produits qui ont une demande importante pour la consommation.

A cet égard, les pays ayant un revenu élevé par habitant, ont beaucoup d'attrait pour les investisseurs. Relativement à ce point, la Turquie est largement en avance, avec une population qui avoisine les 74 millions d'habitants et un revenu national brut par habitant ; variant entre 15 810\$ à 18 190 \$, elle représente un marché propice aux investisseurs. L'Algérie qui compte presque 36 millions d'habitants ne génère que 7750\$ de RNB par habitant. Mais ces chiffres permettent aux deux pays d'appartenir au groupe de revenu intermédiaire de tranche supérieure. Le Maroc est loin derrière avec un RNB variant de 4610 en 2010 à 5040 en 2012.

Tableau n° 36 : revenu national brut par habitant en parité du pouvoir d'achat (PPA)

	Algérie			Maroc			Turquie		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
RNB par habitant (USD)	7750	7550	/	4610	4860	5040	15810	17070	18190

Source : banque mondiale

2. Principaux indicateurs économiques

La stabilité de la situation macro-économique est considérée comme la principale condition de transition vers l'économie de marché, une meilleure attractivité pour les investisseurs étrangers et pour une réussite de l'ouverture commerciale.

Tableau n° 37 : les principaux indicateurs économiques

	Algérie			Maroc			Turquie		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Solde budgétaire (% du PIB)	-0.2	-3.0	-1.3	-6.0	-7.0	-6.0	-0.2	-2.4	-2.2
Solde courant (% du PIB)	9.9	8.1	6.0	-8.4	-8.5	-6.0	-10	-6.9	-8.1
Inflation(en %)	4.5	8.4	5.0	0.9	1.0	2.1	6.5	8.9	5.9
Dette publique(en Mds USD)	11.0	9.9	8.9	55.5	59.0	60.0	39.3	37.7	36.7
PIB(en Mds USD)	161.77	198.54	207.95	90.77	99.21	97.73	731.14	774.77	789.25

Source : réalisé par nos soins à partir de la base des données

http://www.coface.fr/CofacePortal/FR_fr_FR/pages/home/os/risks_home/environnement_affaires/fiche/Turquie?extraUid=571948

D'après le tableau n° 37, nous pouvons dire que les trois pays ont un déficit budgétaire, néanmoins l'Algérie a un solde négatif mais il est largement maîtrisé.

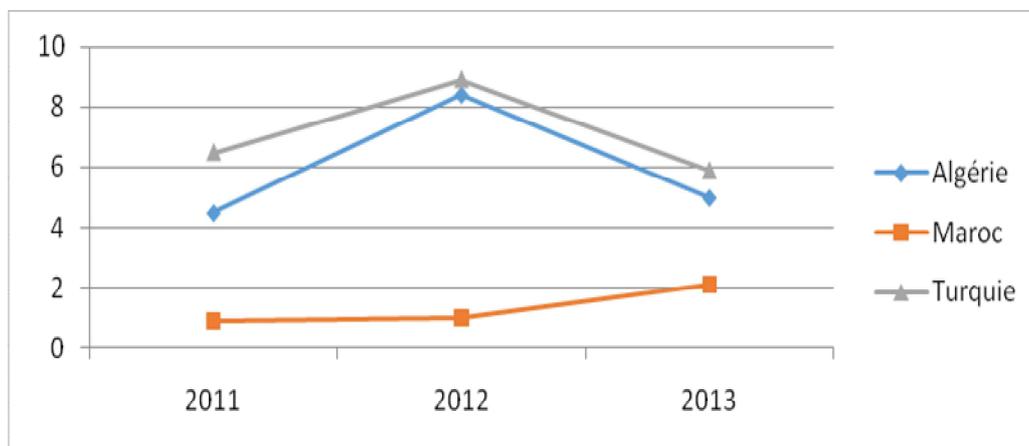
- **Le solde courant** : traduit l'excédent du revenu national sur les dépenses. Toujours d'après le tableau n° 37, nous pouvons dire que l'Algérie gagne plus qu'elle ne dépense puisque son solde courant est supérieur à zéro. Alors que pour le Maroc et la Turquie nous constatons qu'ils dépensent plus qu'ils ne gagnent puisque le solde courant est inférieur à zéro.

- **Le taux d'inflation** : est par définition la stabilité des prix, il préserve et renforce le pouvoir d'achat des citoyens. La stabilité des prix est en outre, un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises et un élément nécessaire pour inspirer confiance aux opérateurs économiques, qu'ils soient épargnants ou investisseurs, nationaux ou étrangers.

Un taux d'inflation peut renseigner sur la politique monétaire du pays, en effet, un taux d'inflation élevé, conduirait à des restrictions de crédit et donc à une politique monétaire anti-inflationnistes qui rendent ainsi l'obtention de capitaux localement, plus difficile.

De même, un taux d'inflation faible et instable rend également difficile l'estimation du prix d'un contrat à long terme, il gêne de ce fait, les anticipations et le calcul économique de l'investisseur étranger et l'oblige à d'incessantes opérations de couverture, tout en dépréciant rapidement les perspectives de profit futur.

Figure n°17 : Evolution du taux d'inflation

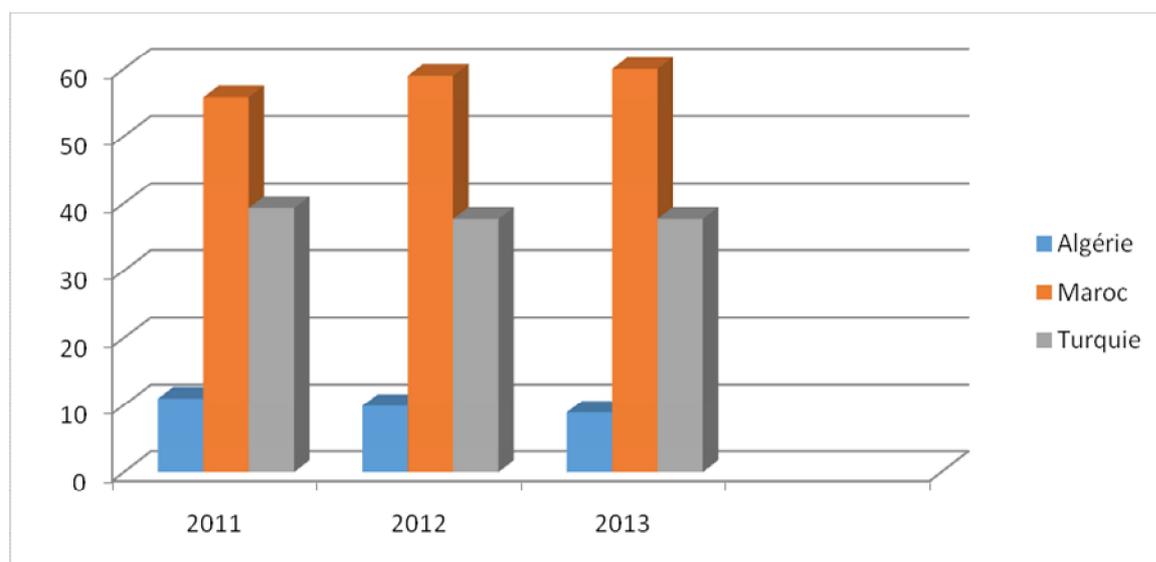


Source : réalisé à partir des données du tableau n°37.

D'après la figure n°16, On peut dire qu'en Algérie le taux d'inflation a fortement augmenté en passant de 4,5% en 2011 à 8,4% en 2012, mais en 2013 il enregistre une baisse de 3,4%. En Turquie, ce taux est de 6,5% en 2011 contre 8,9% en 2012 et 5,9% en 2013. Le taux d'inflation est relativement maîtrisé au Maroc.

- **La dette publique :** est la dette de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des emprunts contractés par l'État (exemple des obligations d'État ou des bons du Trésor), ainsi que celles des collectivités territoriales et des organismes de Sécurité sociale. Il ne faut pas confondre dette publique et dette extérieure, la seconde représentant l'ensemble des emprunts des agents économiques à l'égard des prêteurs étrangers¹.

Figure n° 18: Evolution de la dette publique dans les trois pays



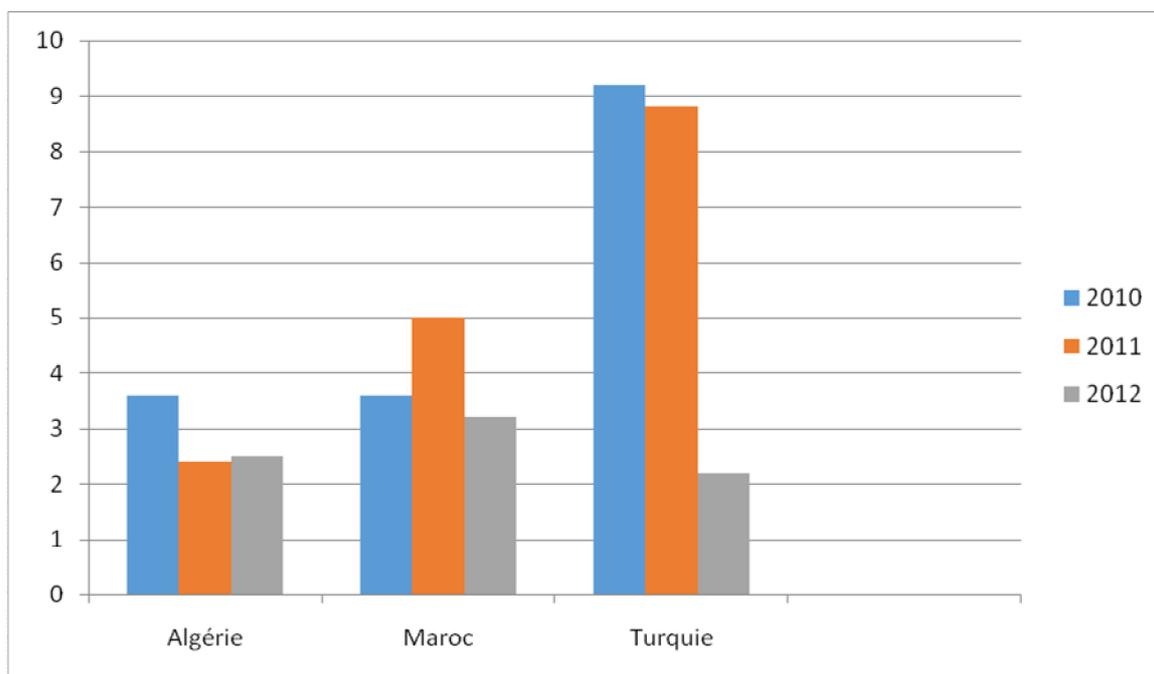
Source : réalisé à partir des données du tableau n° 37.

¹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/dette-deficits-publics/dette-publique-deficits-publics.shtml>

Il ressort de cette figure que l'ensemble des emprunts contractés par l'État Algérien est en baisse qui passe de 11% en 2011 à 8,9 en 2013, ce qui est le même cas pour la Turquie allant de 39,3% à 36,7%. Alors que la dette publique du Maroc augmente de 55,5% à 60%.

- **La croissance annuelle du PIB :** Le taux de croissance donne un aperçu sur la santé de l'économie, sur sa capacité à faire face aux dépenses internes (consommation, investissement) et externes (remboursement de la dette extérieur). Donc elle reflète la bonne santé de l'économie. Une économie en pleine croissance attirera plus d'investissement.

Figure n° 19 : Croissance annuelle du PIB (en pourcentage)



Source : réalisé par nos soins a partir des données de la banque mondiale

L'Algérie continue d'enregistrer de bonnes performances économiques, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 2.5 % en 2012 contre 2.4 % en 2011, un taux qui pourrait être stimulé en valorisant les potentialités du pays, notamment en ressources naturelles, dont les hydrocarbures, pour créer davantage de richesses et d'emplois¹.

Le modèle de développement économique du Maroc, combinant ouverture économique, libéralisation et réformes structurelles, a permis au pays de faire preuve de résilience dans un contexte national et international perturbé. Toutefois, la décélération de l'activité économique en Europe ; principal partenaire économique du pays, couplée à une campagne agricole en-dessous de la moyenne, ont entraîné un net ralentissement de la croissance qui s'est établie à 3.2 % en 2012 alors qu'elle était estimée a 5% en 2011. La croissance devrait néanmoins reprendre en 2013 pour avoisiner 4.6 %².

¹ <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/countries/north-africa/algeria/>.

² <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-du-nord/maroc/>.

La Turquie, dont le PIB a enregistré un taux de croissance de 9.2 % en 2010, est le pays de l'OCDE qui a connu la plus forte croissance depuis 2001 où il était de -5.6 %. Les perspectives de l'économie à court terme sont prometteuses, la Turquie devrait être le pays membre à la croissance la plus rapide entre 2012 et 2017, avec un taux de 5,2 %¹.

3. Le taux de change

En théorie, l'impact du taux de change sur l'IDE est ambigu. La volatilité des taux de changes peut à la fois décourager l'investissement étranger, et produire une incitation à se couvrir contre le risque de change par la localisation à l'étranger. L'impact dépend également des stratégies des firmes : un taux de change très volatile attire les IDE si les firmes ont l'intention de vendre sur le marché local, mais dissuade l'entrée des firmes désireuses de réexporter leur production.²

Tableau n° 38: taux de change pour 1 USD

pays	Algérie (Dinar DZD)			Maroc Dirham(MAD)			Turquie Livre turque(TRY)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Taux annuel moyen pour 1 USD	74.4	72.9	77.3	8.42	8.09	8.63	1.50	1.67	1.80

Source : réalisé par nos soins à partir des données de :

<http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/donnees-statistiques/tableau-5-indicateurs-monetaires/>

<http://donnees.banquemondiale.org>

L'Algérie enregistre un taux de change assez élevé où 1 USD est en moyenne l'équivalent de 75 DZD. Un taux de change élevé dans le pays d'accueil pousse les investisseurs à investir plus dans l'optique de réaliser plus de profit en vendant la production à l'intérieur. Toutefois cet avantage peut devenir inconvenient si la production est destinée à l'exportation. En se basant sur ce point, le taux de change assez faible au Maroc et faible en Turquie inciterait les investisseurs à exporter aux pays voisins.

4. La dimension socioculturelle

La dimension socioculturelle est la dimension la plus répandue et la plus complexe, elle enveloppe tout; elle est donc la plus difficile à changer et ce changement prend plus de temps. Le degré de réceptivité des citoyens d'un pays envers différents modèles socioculturels et commerciaux est fonction de leur niveau d'instruction, de la situation dans laquelle ils ont été exposés à des cultures étrangères et de leur intégration dans l'économie globale. Un degré élevé de réceptivité améliore la capacité d'un pays à attirer l'IDE. Les investisseurs étrangers

¹ <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/turkey/factsandfigures/Pages/Economy.aspx>.

² BENASSY-QUERE A., FONTAGNE L. et LAHRECHE-REUIL A., « Stratégie de change et attraction des investissements directs en Méditerranée », Novembre 2001, p. 6.

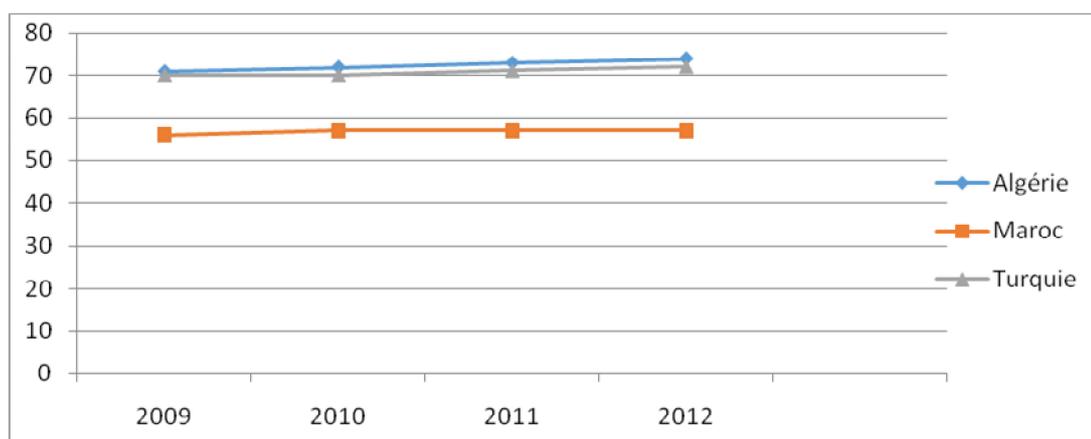
décident souvent d'allouer leurs investissements en se basant sur ce qu'ils perçoivent comme étant une proximité culturelle.

Le système d'éducation constitue l'épine dorsale de la dimension socioculturelle. Il produit une population active ayant les qualifications et les connaissances voulues, il crée les talents et la prospérité nécessaire à se maintenir et à s'améliorer. L'éducation développe le capital humain et le prépare à manipuler avec succès l'économie globale et ses changements rapides. L'éducation crée un environnement attrayant pour l'IDE parce qu'elle améliore l'aptitude à traiter l'information, encourage la créativité dans les domaines de la recherche, du développement et de la technologie et prépare ainsi un terrain fertile pour l'IDE.

Dans cette dimension on va essayer de comparer les trois pays selon les variables suivantes :

- **La population urbaine comme indicateur de l'urbanisation** : La population urbaine en pourcentage de la population totale reflète le degré d'urbanisation, les institutions urbaines et les effets de l'agglomération.

Figure n° 20: Population urbaine (% du total)



Source : réalisé de nos soins à partir des données de la banque mondiale.

D'après le graphique, on peut voir que la population urbaine est plus élevée en Algérie de 71 % du total en 2009 jusqu'à 74 % en 2012. par rapport au Maroc et en Turquie.

- **Indice de développement humain** : il évalue le niveau de développement humain des pays du monde.

Tableau n° 39: Indice du développement humain (Valeur)

	Classement selon l'IDH	Valeur de l'indice du développement humain		
		2010	2011	2012
Algérie	93	0,710	0,711	0,713
Maroc	130	0,578	0,583	0,591
Turquie	90	0,715	0,720	0,722

Source : réalisé par nos soins à partir des données de : <http://hdrstats.undp.org/fr/indicateurs/38006.html>

La position de l'Algérie s'est améliorée. Elle occupe la 93^{ème} position avec un score de 0,713 en 2012, par contre l'IDH classe le Maroc à la 130^{ème} position avec un score de 0,591 en 2012 et pour la Turquie, elle est classée à la 90^{ème} position avec un score de 0,722 en 2012.

- **Le taux de chômage** : Un faible taux de chômage peut renseigner l'investisseur étranger sur deux points. D'une part, il annonce une tension sur le marché du travail qui est de nature à provoquer rapidement des hausses de salaire. D'autre part, il informe sur un état encore peu avancé des restructurations industrielles, ce qui signifie que l'investisseur étranger pourrait faire face à des sur effectifs dans telle ou telle entreprise locale qu'il rachèterait dans le pays hôte.

Quant à un taux de chômage élevé, il renseigne sur la stagnation des activités au niveau de ce pays et sur des niveaux plus élevés des salaires.

Tableau n°40 : évolution de taux de chômage (en pourcentage)

Taux de chômage (%)	Algérie			Maroc			Turquie		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	10	9,8	10,2	9,8	8,9	8,8	12,4	9,8	8,4

Source : réalisé par nos soins à partir de : <http://www.statistiques-mondiales.com/chomage.htm>

L'Algérie est le pays qui enregistre le taux de chômage le plus élevé en 2012 avec 10,2% contre 10% en 2010 et 9,8% en 2011 selon les statistiques officielles. En effet, la fragilité de l'économie et son incapacité à générer une croissance créatrice d'emploi et des taux spectaculaires de la croissance de la population est à l'origine de la crise de chômage en Algérie¹. En Turquie, en 2010 ce taux était de 12,4% pour diminuer en 2012 à 8,4%. Au Maroc, le taux de chômage est relativement stable, il était d'environ de 9,8% en 2010 contre 8,8% en 2012.

5. Les infrastructures

Une offre d'infrastructure suffisante et adaptée est essentiellement recherchée par la firme pour l'implantation de son investissement. Ainsi lorsque sur un territoire,

¹ MEBTOUL A. « L'Algérie Face Aux Défis de la Mondialisation : Réformes Economiques et Privatisation », OPU. Alger, 2002.

l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation, ce qui augmente le rendement de l'investissement et de ce fait stimule les IDE.

Les infrastructures de transport jouent également un rôle important dans l'attractivité des territoires du fait, qu'ils conditionnent les relations entre la firme et ses différents partenaires (fournisseurs, clients, main-d'œuvre, etc). Ainsi, les différents modes de transport doivent être développés, autrement dit, le réseau routier local et international, le réseau ferroviaire mais aussi, le transport aérien, ceci dans le but de faciliter le transport de marchandises, des biens mais encore, pour le déplacement du personnel et dirigeants.

Tableau n°41 : transport ferroviaire, terrestre et aérien

	Algérie			Maroc			Turquie		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
*Ferroviaire	3 512	3 512	/	2 109	2 109	/	9 594	9 594	/
**Terrestre	77.1	/	/	70.4	/	/	89.4	/	/
***aériens	53088	53286	54292	75306	69941	62213	369174	420222	476 115

Source : banque mondiale ; dernières données disponibles

* longueur des lignes de chemin de fer disponibles pour assurer le service ferroviaire, peu importe le nombre de voies parallèles (mesurée en Km)

**exprimées en pourcentage du total des routes du pays mesuré en longueur.

*** décollages intérieurs et les décollages vers l'étranger de transporteurs aériens autorisés dans le pays.

III. Recommandations pour l'amélioration de la situation des IDE en Algérie

La course aux investissements directs étrangers s'est accélérée ces dernières années, et va s'intensifier au fur et à mesure que d'autres pays arrivent sur le marché et que les acteurs existants se livrent une concurrence effrénée. Dans le même temps, les investisseurs sont devenus plus exigeants pour ce qui est du niveau et de la qualité des services qu'ils attendent de la part des pays qui cherchent à attirer des investissements.

Devant les progrès du Maroc et de la Turquie ces dernières années, l'Algérie a reculé en matière d'attractivité des investissements directs étrangers (IDE). Ces pays ne cessent de faire des progrès dans de nombreux domaines, particulièrement en matière de la promotion de l'investissement privé national et étranger. Contrairement à ces pays, notre pays n'arrive pas à profiter des avantages offerts ni par sa proximité géographique avec l'Europe ni par ses réserves énergétiques pour attirer davantage de capitaux étrangers. A part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie ne semble guère intéresser les investisseurs étrangers.

On ne peut nier le fait que la politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprise par les autorités politiques à la fin des années 80 ait

influencé positivement le flux d'IDE en Algérie, et que la position géostratégique du pays, la disponibilité en ressources naturelles, la taille du marché potentiel et l'intégration progressive dans l'économie mondiale représentent des atouts majeurs pour les investissements étrangers.

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie, demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures. Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes.

À la lumière des deux sections précédentes, le Gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, car nous avons remarqué que l'Algérie a une très bonne situation au niveau macroéconomique, elle affiche des chiffres plus que satisfaisants (PIB important, solde BDP positif, solde budgétaire maîtrisé ...etc.), le problème réside donc, dans le climat des affaires. Son classement dans le monde en dit long sur sa situation, force est de constater que les conditions ne sont pas toutes réunies pour assurer une bonne promotion des investissements visant à convaincre les investisseurs de s'implanter sur notre territoire. Pourtant la législation relative aux investissements est encourageante et reflète une forte volonté, mais son application sur le terrain est loin d'être remarquable. Il est donc nécessaire que le gouvernement mette de l'ordre au plus vite dans sa politique d'attractivité et revoit ses dispositions pour corriger les lacunes au plus vite pour bénéficier d'investissements étrangers et pouvoir profiter au maximum de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie. L'accélération des réformes repose sur le renforcement de la coordination entre les politiques économiques sectorielles du Gouvernement ainsi qu'entre les différents acteurs de l'investissement.

Pour se faire, il faut changer d'attitude et adopter une approche plus volontariste et agressive en matière de promotion des investissements. La conférence des nations unies sur le commerce et le développement tient à guider le gouvernement dans cette démarche et propose de poursuivre les grands buts suivants:

1. Moderniser le cadre des investissements (procédures et législation)

Le Gouvernement devrait accélérer le processus de modernisation et de libéralisation du système économique, réduire le poids de l'État dans l'économie, faciliter le renforcement du secteur privé et créer un environnement favorable à la création de richesse permettant de pérenniser les IDE en Algérie, et ceci en :

- *renforçant le réseau des accords bilatéraux* : de protection, de promotion de l'investissement de non double imposition avec les principaux pays investisseurs en Algérie : (Etats-Unis et autres pays de la région).

- *Mettre à jour la législation sur l'investissement et veiller sur sa transparence* : la législation doit être claire, accessible et adaptée. C'est dans cette optique que les lois ou décrets obsolètes qui ne correspondent plus au contexte actuel des investissements, doivent être renouveler, concernant la prévisibilité et la transparence de la législation ; l'investisseur étranger doit savoir à l'avance où se situe exactement les frontières de la liberté d'investir en vue de limiter au maximum les divergences d'interprétation de la législation.

- *Régler la question du foncier économique* : le foncier est un obstacle redoutable à l'investissement à cause des droits de propriété mal définis, des problèmes de spéculation et de la multiplication des acteurs. Sur ce point l'Algérie a fait des efforts afin de faciliter la cession et la concession de terrain destiné à l'investissement grâce notamment à la création d'une agence foncière en 2007 qui est sensée obéir aux attentes ci-après :

- Alléger au maximum les procédures de cession ou de location et réduire les délais d'attribution. Cet allègement doit être accompagné par la récupération rapide des terrains d'origine publique inutilisés et par la création et la réhabilitation de parcs industriels ;

- rendre les prix les plus attractifs possible tout en respectant le rôle régulateur d'un marché assaini du foncier économique. La lutte contre la spéculation foncière devrait être une préoccupation majeure.

- *Réformer le système judiciaire et simplifier les procédures relatives aux sociétés étrangères* : la complexité et la lourdeur des procédures est dans la majorité des cas, la cause de l'abandon de certains investisseurs car ces derniers se trouvent confronter à des retards excessifs dans les étapes de création de leur projet¹. Donc il est impératif de rétablir la confiance des investisseurs dans le système judiciaire selon les principes de simplification.

- *Réduire le décalage temporel entre la promulgation et l'application des lois* : Il existe un laps de temps très long entre la date de promulgation d'une loi et son application par les organismes habilités, ce qui rend les procédures beaucoup plus longues.

- *Améliorer l'image du pays et la communication à l'étranger* : L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays. Par ailleurs, selon la CNUCED, les investisseurs relèvent souvent le manque d'information des agents de l'administration publique qui ne sont pas toujours bien informés de l'existence de nouvelles réformes ainsi que des règles et procédures qui en découlent, et de ce fait, leur application ne

¹ CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004 ; p51.

peut donc être assurée. Le pays doit mettre en place des mesures afin de combler ces lacunes. A cet égard, il convient de :

- mettre en place une stratégie de promotion de l'investissement à travers l'ANDI. Il est cependant nécessaire de faire auparavant l'audit de l'agence afin qu'elle puisse répondre aux critères internationaux de promotion des IDE. La CNUCED affirme dans le contexte actuel, que la création d'une agence exclusivement réservée aux IDE soit la solution la plus indiquée ; Une direction d'assistance et de suivi des entreprises étrangères devrait avoir une place essentielle dans l'organigramme de l'agence de l'investissement et de la promotion de l'investissement avec les moyens adéquats exigés pour la mise en œuvre de cette fonction (banque de données, personnel compétent, coordination avec les organismes ministériels ou autres). En effet, l'actuelle division des IDE de l'ANDI ne semble pas avoir les moyens humains et financiers suffisant pour mener à bien sa mission qui est l'accueil et le suivi des IDE ;
- Dans le but de redorer l'image du pays, une présence dans certaines capitales clefs comme Paris pourrait être fortement recommandée mais pour le moment, il est proposé d'utiliser les attachés commerciaux des ambassades d'Algérie pour promouvoir le pays¹ ;
- Elaborer une politique de promotion et de communication portant sur les réformes les plus importantes réalisées par l'Algérie auprès de la communauté internationale des affaires, par la mise en ligne de textes législatifs en plusieurs langues, la mise à la disposition de ces textes auprès de tous les ambassades algériennes à l'étranger, mais à conditions que la mise à jour continue des sites web de l'Etat soit assurée (en particulier ceux des ministères compétents, de l'ANDI, et du journal officiel).
- Accélérer le rythme des réformes structurelles : à savoir l'intégration dans l'économie mondiale et la poursuite du programme d'ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers. tout en assurant de bonnes infrastructures logistiques de l'arrivée de l'investisseur à la création de son projet. Des efforts particuliers doivent être faits à cet égard car l'image que reflètent bon nombre de ces institutions est loin d'être accueillante².

2. Mettre en place une politique d'investissement proactive

L'élaboration d'une politique nationale d'investissement doit permettre ; d'une part d'éviter le chevauchement de fonctions entre les différentes institutions de l'État, et d'autre part de

¹ Le plan d'action adopté lors de la Commission de l'investissement recommande de former les diplomates algériens en poste à l'étranger, aux nouvelles techniques de promotion des investissements. Dans ce sens, les Ambassades algériennes pourraient jouer le rôle de point focal au sein d'une stratégie de promotion de l'investissement.

² CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004, p97

cibler les investisseurs et les investissements dont le pays a besoin, et ce en se basant sur les critères suivants¹ :

- Adopter une stratégie de promotion clairement définie, répondant aux objectifs de développement identifiés par le gouvernement, pour attirer et retenir les IDE ;
- S'efforcer avant tout d'attirer les industries, là où l'Algérie a un avantage comparatif et celles qui seront d'une importance stratégique pour la diversification de l'économie nationale ;
- Privilégier le développement des opportunités et le ciblage des investisseurs.
- S'engager formellement à maintenir le niveau le plus élevé de service à la clientèle avant et après l'investissement² (accompagnement de l'investisseur);

3. Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif

La privatisation est assimilée à un acte d'investissement et donc un moyen de relance économique et de développement. Menée avec transparence, elle peut constituer un signal fort en vue de l'attraction des IDE. C'est pour cela que l'Etat doit instaurer un dialogue entre le secteur privé et le secteur public car il existe une barrière opaque entre les deux secteurs, et éventuellement simplifier les procédures bancaires et assurer un plus large accès au crédit pour les opérateurs privés, afin de faciliter le lancement de leur activité et pouvoir assurer son évolution

4. Valoriser les ressources humaines

Comme il a été cité auparavant, le niveau de formation du capital humain est un avantage dont le pays doit jouir et demeure un déterminant stratégique des choix d'implantation des IDE³. il est donc un point à ne pas négliger. A cet égard il conviendrait de :

- Augmenter les financements publics destinés à l'université et à la recherche (R-D) ;
- Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé ;
- Promouvoir les liens entre les universités et les écoles de formation avec le secteur privée ;

¹ Idem.

² CNUCED, « évaluation des capacités de promotion des investissements de l'agence nationale de développement d'investissement » ; 2005 ; p9

³ CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004 ; p99.

- Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé par des mesures fiscales incitatives (crédit d'impôts ou réduction fiscale pour les investissements dans la recherche développement).

Conclusion

Les entrées des IDE dans les pays d'accueil et notamment les pays en développement suscite un vif intérêt du fait de leur rôle important dans la modernisation des économies de ces pays. Or, les effets des IDE varient d'un pays hôte à l'autre, selon la nature des investissements, selon la spécialisation, selon les politiques économiques adoptées.

Certains pays sont privilégiés par les IDE en raison de leur stabilité politique, de leur taux de croissance, de leurs infrastructures, de la qualité de leurs institutions et l'importance de leur capital humain. A l'inverse, les pays qui connaissent des difficultés d'attraction (cas de l'Algérie). En effet, La série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien, est un facteur décourageant les IDE. De même, la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement.

Officiellement, le gouvernement demeure engagé dans la libéralisation économique et continue à rechercher l'investissement étranger dans les secteurs où elle en a le plus besoin (infrastructures, télécommunications, énergie et eau). Malgré les facilitations accordées en matière de législation, les investisseurs occidentaux évitent de supporter le risque d'investir en Algérie.

De ce fait l'Etat est obligé de revoir ses politiques d'investissement vis-à-vis des investisseurs étrangers, en introduisant d'importantes réformes visant l'amélioration du climat d'affaires.



CONCLUSION

GENERALE

Conclusion générale

A partir des années 80, un nouveau concept de commerce international a été développé ; Les investissements directs étrangers(IDE), réalisés entre autre par des sociétés multinationales en vue d'acquérir des actifs et gérer des activités de production à l'étranger. Cette tendance prend de plus en plus d'ampleur, devenant, de nos jours, l'un des grands enjeux de concurrence et de rivalité entre les pays. De plus, ils sont considérés comme une source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert de technologies, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion. Ces effets positifs ont incité les pays à améliorer les facteurs attractifs des investisseurs étrangers et à mettre en place des politiques incitatives.

Dans ce travail nous nous sommes penchés sur la problématique qui consiste à identifier les facteurs clés, déterminants l'implantation des IDE dans les pays en voie de développement. Facteurs qui ont été illustrés par une étude comparative entre trois pays de zone méditerranéenne à savoir : le Maroc, la Turquie et l'Algérie.

Ce travail nous a permis de rafraîchir et d'enrichir nos connaissances théoriques sur le thème des IDE et de leur logique d'implantation. Grâce au premier chapitre, nous avons pu distinguer l'investissement direct étranger des autres catégories de flux de capitaux, déterminer les transactions qui font partie de l'IDE et celles qui en sont exclues. Ce chapitre a également mis l'accent sur les différentes stratégies des IDE, qui sont : les stratégies d'accès aux ressources du sol et du sous sol, à la stratégie horizontale et à la stratégie verticale. De même qu'il nous a permis de survoler les différentes théories par lesquelles s'explique l'IDE, La plus aboutie de ces théories est celle de Dunning dite l'approche « éclectique » qui montre que les investisseurs recherchent trois types d'avantages à travers la décision de s'implanter dans un autre pays, basée sur le « paradigme OLI ». Enfin, nous avons traité l'évolution des IDE dans le monde et d'après ce dernier point nous avons vu que L'investissement direct étranger représente un phénomène très ancien lié à l'époque coloniale du 19^{ème} siècle. Cependant, les IDE ne se sont réellement développés qu'à partir de la fin des années 1980, et cette évolution a atteint son sommet en 2000, l'année durant laquelle, on a enregistré près de 1.400 milliards de dollars de flux d'IDE. Cette formidable expansion a été la résultante de plusieurs facteurs, notamment les processus de privatisation de certains pays, les opérations de fusions et acquisitions transnationales, la libéralisation des politiques gouvernementales vis-à-vis des investisseurs étrangers et les accords intergouvernementaux.

Quant au deuxième chapitre son intérêt a été de dégager les déterminants des IDE dans les pays en voie de développement, La revue de la littérature empirique des déterminants des IDE dans les PVD laisse comprendre que les facteurs déterminants des IDE sont

l'ouverture économique, le cadre de la politique économique, la stabilité politique et sociale, le coût et la qualité de la main d'œuvre et la taille du marché, mais les ressources naturelles, sont de loin le principal facteur d'attractivité de l'IDE dans les pays en voie de développement. En revanche, les facteurs d'ordre institutionnel sont les principales limites des entrées d'IDE dans ces pays. Nous avons ainsi pu conclure que Les investissements directs étrangers sont importants pour les pays en développement, car ils représentent des apports de capitaux, ils traduisent la confiance des investisseurs étrangers dans l'économie d'un pays, et montrent aussi le degré d'ouverture d'un pays à l'économie mondiale. L'IDE est devenu une source de plus en plus importante de développement économique et de modernisation, de croissance de revenus et d'emplois. Une large majorité d'études montrent que, avec des politiques adéquates dans les pays d'accueil, et un niveau minimum de développement, l'IDE a des retombées technologiques, contribue à la formation du capital humain, facilite l'intégration aux échanges internationaux, favorise la création d'un climat plus compétitif pour les entreprises et améliore leur développement. Tous ces facteurs contribuent à l'accélération de la croissance économique, qui est l'instrument le plus puissant pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement.

En effet, il a été constaté que les déterminants d'ordre institutionnel sont tout aussi importants que les déterminants d'ordre économique dans l'attractivité des IDE. En montrant que les différences entre pays en termes d'attractivité, peuvent être expliquées, en partie, par la qualité des institutions, dont les éléments de base sont : la sécurité, la transparence, un faible niveau de corruption, l'efficacité de la justice.

Le troisième chapitre, a passé en revue le climat des investissements directs étrangers en Algérie. Deux étapes principales ont caractérisé l'histoire de l'Algérie indépendante concernant sa politique d'IDE. Une première période qui s'est étalée jusqu'à la fin des années 1980, a consisté un rejet systématique des investissements étrangers, comptant uniquement sur les ressources propres du pays. Mais l'Algérie a modifié sa pratique à l'égard des investisseurs étrangers, en instaurant à partir de 1990, une politique graduée d'ouverture et d'attractivité des IDE, entamant alors la deuxième période, elle a proposé des incitations fiscales, douanières et financières. Cependant, ce changement n'a pas eu de conséquences importantes sur les flux d'IDE entrants. Ceci s'explique par le fait que l'Algérie présente un environnement peu propice à l'investissement ; D'une part, les fondamentaux économiques qui commencent juste à s'améliorer sont basés sur une économie fragile. Cette dernière est fondée sur un seul pilier qui est les hydrocarbures. Or le prix du pétrole fluctue constamment. D'autre part, le climat des affaires étouffe les entreprises, qui sont confrontées à la lourdeur de la bureaucratie, la corruption, le secteur informel et au manque d'accès à l'information. Par ailleurs, les investisseurs se plaignent du manque de qualification de la main d'œuvre et de l'accès difficile au financement. Ce sont autant d'éléments qui font de l'Algérie un pays peu attractif pour les investisseurs directs étrangers.

Il a été également nécessaire de consacrer le quatrième chapitre à la situation des IDE au Maroc et en Turquie. Où nous avons essayé de présenter les flux d'IDE vers les deux pays.

En effet, l'économie marocaine a toujours été considérée comme étant la plus libérale et la plus ouverte de tous les pays du Maghreb. Durant les deux dernières décennies, le Maroc a été l'une des destinations privilégiées des flux des IDE parmi les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Elle est celle dont les structures productives, commerciales et bancaires sont les plus conduites par l'initiative privée et les plus exposées aux marchés étrangers. L'accueil des Investissements Directs Etrangers (IDE) est une priorité majeure des gouvernants marocains pour le décollage et le développement économique du pays. Le Maroc a entrepris toute une série de réformes visant à favoriser son ouverture sur le marché international, autant d'atouts pour appâter les entreprises pour qu'elles injectent leur argent sur le sol marocain. Et en ce qui concerne la Turquie, elle a réussi à afficher depuis huit ans de remarquables performances caractérisées par une croissance continue. Grâce notamment à une solide stratégie macroéconomique accompagnée des mesures fiscales prudentes et des réformes structurelles majeures en vigueur depuis 2002, l'économie turque a su s'intégrer dans un environnement mondialisé et transformer le pays en l'une des destinations les plus prisées de la région pour les IDE. Sans oublier le processus de son adhésion à l'UE qui a ouvert la voie à des changements globaux dans de nombreux domaines. Ces efforts visaient principalement à accroître le rôle du secteur privé dans l'économie turque, à améliorer l'efficacité et la résilience du secteur financier et à renforcer les bases du système de sécurité sociale.

Il est à noter qu'au Maroc et en Turquie, les secteurs qui ont attiré la plus grande part d'IDE sont les télécommunications, l'industrie, la finance et les assurances, les services, l'intermédiation financière et l'énergie.

Après avoir assimilé les notions de base, nous avons essayé grâce au cinquième chapitre de dresser une comparaison des déterminants d'implantation des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Turquie.

Dans sa décision d'implantation, l'investisseur étranger prend en ligne de compte le climat d'investissement qui est évalué sur des critères tels que le niveau et la stabilité des variables macroéconomiques (taux d'inflation, croissance du PIB, taux de chômage...). Par ailleurs, il apprécie le risque pays, par l'évaluation des indicateurs d'endettement extérieur, de solvabilité financière, complétés d'une estimation du risque de change, de non transfert de fonds, d'expropriation et de nationalisation. A côté de ces éléments, pour choisir le pays hôte de son investissement, la firme multinationale a besoin d'une évaluation des déterminants liés à la demande du marché d'implantation, il s'agit de la taille et de la richesse du marché. Enfin, l'investisseur potentiel s'intéresse à la qualité du climat des affaires. La bureaucratie, la corruption, la contrefaçon et la concurrence déloyale sont autant de phénomènes qui dissuadent les firmes étrangères à investir dans un pays donné. L'ensemble des éléments qu'on vient d'énumérer représente les facteurs basiques pris en compte par l'investisseur étranger dans sa décision d'implantation. Les avantages fiscaux, douaniers et autres ne jouent qu'un rôle de second rang. En effet, dans sa décision d'investissement, une firme multinationale ne s'intéresse aux incitations que si le pays présente des facteurs attractifs. Par conséquent, afin d'attirer les investissements directs étrangers, un pays doit en premier lieu améliorer et renforcer sa structure économique et son climat des affaires.

Ce chapitre a fait ressortir que le manque d'attractivité de l'Algérie peut être attribué à une mauvaise qualité des institutions. Après avoir longtemps considéré que les IDE étaient la clé de la relance de l'économie, le gouvernement Algérien a décidé de modifier le cadre légal en 2009 alors qu'une certaine stabilité dans le dispositif réglementaire relatif à l'investissement dont les principes reposent sur la liberté d'investir, était assuré depuis 1993. En effet, en réaction à certains événements récents, le gouvernement impose de nouvelles règles aux investisseurs étrangers. Ajouté à cela, la multitude des procédures exigées par les administrations, associées à la lourdeur de l'appareil administratif lui-même et la multiplicité des interlocuteurs, sont autant de raisons qui repoussent la décision d'investissement dans le pays, comparativement aux deux pays en question où les procédures sont plus faciles. En effet l'accès au foncier et au financement, ainsi que les structures de frets (maritimes et aériennes) restent des facteurs bloquants pour le démarrage des projets.

Nous avons pleinement conscience que notre travail n'a fait qu'effleurer le sujet, mais en dépit de sa modestie, il a pu apporter quelques éléments de réponses à nos préoccupations de départ, à savoir la logique d'implantation des IDE dans les PVD. Ce travail nous a permis de comprendre que le manque d'investissements directs étrangers en Algérie, peut s'expliquer par un climat des affaires très contraignant. Ces éléments représentent des obstacles et des facteurs dissuasifs à l'implantation des firmes étrangères. A cet effet, s'appuyer seulement sur une politique incitative par l'octroi d'avantages n'aura pas d'effets sur les entrées d'IDE. L'Algérie est tenue de diversifier son économie, d'alléger les contraintes dont souffrent actuellement les investisseurs et de renforcer ses infrastructures avant d'accorder des incitations qui ne font qu'absorber des capitaux qui auraient pu être utilisés pour renforcer l'attractivité structurelle.



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

• Ouvrages

1. BEKENNICHE.O ; « *la coopération entre l'union européenne et l'Algérie, l'accord d'association* » ; Office des publications universitaires ; Alger ; 2006.
2. BELLON.B ET GOUIA.R ; « *Investissements direct étrangers et développement industriel méditerranéen* » ; Economica ; Paris, 1998.
3. GANNAGE. E ; « *Théorie de l'investissement direct étranger* » ; Economica, 1995.
4. HARISSON A, DALKIRAN E ET ELSEY E ; « *Business international et mondialisation* » ; Boeck ; Bruxelles ; 2004.
5. HATEM. F; « *La firme multinationale en l'an 2000* », Economica, Paris, 1995, P.27
6. JAQUEMOT. P ; « *Les firmes multinationales : une introduction économique* » ; Dunod ; Paris ; 1998.
7. KRUGMAN. P ET OBSTFELD.M ; « *Economie internationale* » ; 2^{ème} édition française ; Boeck et Larcier, 1998.
8. MEBTOUL A. « *L'Algérie Face Aux Défis de la Mondialisation : Réformes Economiques et Privatisation* », OPU. Alger, 2002
9. MICHALET C.A; « *La séduction des nations ou comment attirer les investissements* » ; Economica, Paris, 1999,
10. MUCCHIELLI.J ; « *Multinationales et mondialisation* », édition du Seuil; 1998.
11. MUCCHIELLI.J ; MAYER.T ; « *économie internationale* » ; édition Dalloz, 2005.
12. TERSEN.D, BRICOUT.J-L ; « *l'investissement international* » ; Armand Colin/Masson ; Paris, 1996.

• Articles et publications

1. Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière ; « *au service de l'investissement* » ; revue 2010.
2. BENASSY-QUERE.A., FONTAGNE.L. et LAHRECHE-REVIL.A, « *Stratégie de change et attraction des investissements directs en Méditerranée* », 2001.
3. Cahier de recherche ; « *Nouvelle économie et firmes multinationales, les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme éclectique* », Centres Etudes Internationales et mondialisation CEIM, avril 2003.
4. CHIHA. K ; « *Essai d'analyse de la politique des investissements directs étrangers : cas de l'Algérie* » Maitre de conférences (A) & Pr. KEDDI Abdelmadjid ; Université Alger 3 ; 2012.
5. Fatima BOUALAM. « *Les Institutions et Attractivité des IDE* » Colloque International « *Ouverture et émergence en Méditerranée* », Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. Rabat-Maroc. 17 et 18 Octobre 2008

6. HATEM.F, « *L'attractivité du territoire : De la théorie à la pratique* », Revue de l'OFCE, n°94, 2005.
7. R. Haussmann et E. Fernandez-Arias, « *Foreign Direct Investment: Good cholesterol?* », Inter-American Development Bank, working paper n° 417, New Orleans, Mars 2000.

- **Thèses et mémoires**

1. BENNACER A. « *Attractivité aux IDE : quel rôle pour les villes en Algérie ?, cas de la ville de Bejaïa* », Mémoire de Magistère en sciences économiques, Université de Bejaïa, Mars 2011.
2. HAROUN.H, « *La problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie* », mémoire en master 2 en droit des affaires, faculté de droit et des sciences économiques, université de Perpignan, 2004.
3. Kaci chaouch. T « *Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Etrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb* », Mémoire de magistère en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012.
4. NGOUHOUE I. « *les investissements directs étrangers en Afrique centrale : attractivité et effets économiques* ». Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, Université du Sud Toulon-Var, Année 2008.
5. TOUATI.M. « *l'attractivité des investissements directs étrangers : cas de l'Algérie* » ;
6. mémoire de fin d'études bancaires; école supérieure de banque ; 2005
7. ZINEB EL AOUMARI « *Attractivité de canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance* », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, université de Québec a Montréal, 2009

- **Textes réglementaires**

1. Loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et le crédit en Algérie ; journal officiel n°16. (publié le 18 avril 1990)
2. Loi n° 93-12 du 05 Octobre 1993 relative a l'investissement en Algérie ; journal officiel n°64. (publié le 10 octobre 1993)
3. L'ordonnance n° 01-03, du 20 Août 2001 relative a l'investissement en Algérie ; journal officiel n° 47. (publié le 22 Août 2001)
4. L'ordonnance n°06-08 du 15 Juillet 2006 relative à l'investissement en Algérie : journal officiel n° 47. (publié le 19 juillet 2006)
5. L'ordonnance n°09-01 du 22 Juillet 2009 relative à l'investissement en Algérie; journal officiel n°44. (publié le 26 juillet 2009)

- **Rapports**

1. ANIMA ; « *les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2003* », rapport 2004.
2. ANIMA, « *la Méditerranée entre croissance et révolution* », rapport 2011.

3. CNUCED ; « *Investir dans une économie à faible intensité de carbone, rapport 2010.*
4. CNUCED ; « *Rapport sur l'investissement dans le monde* », 1995.
5. CNUCED, « *examen de la politique d'investissement de l'Algérie* » ; rapport 2003.
6. CNUCED, « *examen de la politique d'investissement de l'Algérie* » ; rapport 2004.
7. CNUCED, « *le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement* », rapport 2005.
8. CNUCED, « *Les sociétés transnationales et leur rôle dans les infrastructures* » ; rapport 2008.
9. CNUCED, « *rapport sur l'investissement dans le monde* »; rapport 2007.
10. CNUCED, « *rapport sur l'investissement dans le monde, vue d'ensemble* », rapport 2012.
11. FMI, « *Algérie : consultation de 2010 au titre de l'article IV* » ; rapport 2011.
12. HIDANE A, BERNOUSSIF.ET TOURKMANI M. : « *Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers* », Ministère des finances et de la privatisation, document n°82, novembre 2002.
13. KPMG ; « *Guide investir en Algérie* » ; rapport 2011.
14. MDPPI ; « *investir en Algérie* » ; rapport 2004.
15. Observatoire ANIMA-MIPO : « *Investissements et Partenariats en Méditerranée Bilan* » au premier semestre 2012.
16. Synthèse du rapport annuel du Forum économique mondial relatif au climat d'affaires et D'investissement 2012-2013.

- **Sites web**

1. www.indexmundi.com
2. www.abhatoo.net.ma
3. www.africaneconomicoutlook.org
4. www.algerian-embassy.be
5. www.andi.dz
6. www.anima.coop
7. www.animaweb.org
8. www.aufaitmaroc.com
9. www.aujourd'hui.ma
10. www.bank-of-algeria.dz
11. www.banquemondiale.org
12. www.bmcetrade.com
13. www.cfiaexpo.com
14. www.cni.org
15. www.coface.fr
16. www.doingbusiness.org
17. www.finances.gov.ma
18. www.hermet.org
19. www.invest.gov.tr
20. www.invest-in-med.eu

21. www.joradp.dz
22. www.journaldunet.com
23. www.lefigaro.fr
24. www.mcinet.gov.ma
25. www.mehdinews.canalblog.com
26. www.memoireonline.org
27. www.mipi.dz
28. www.monde-diplomatique.fr
29. www.oecd.org
30. www.ons.dz
31. www.tcmb.gov.tr
32. www.teoros.revues.org
33. www.teoros.revues.org
34. www.textile.ma
35. www.tresor.economie.gouv.fr
36. www.uncted.org



ANNEXES

comment les IDE affectent le commerce international				(1980) Markussen (1984→1999) Helpman (1984, 1985)
4. Théories de localisations : Quel sont les déterminants de localisation des firmes Général a) Internationalisation b) Les agglomérations c) Taux de change d) Possession de la technologie e) Coûts de transactions	Vernon (1966) Hirsch (1967)	Dunning (1972) Vernon (1974) Root & Ahmed (1979) Johanson & Vahlne (1977→1990) Aliber (1971)	Davidson (1980) Lipsey & Kravis (1982) Shneider & Frey (1985) Cushman (1985) Culem (1988)	Krugman 1991, 1993 Chen (1998) Porter 1998 Audretsch (1998) Froot & Stein (1991) Porter (1994, 1998)
5. Théories de l'IDE : Pourquoi les firmes financent-elles leurs investissements à l'étranger par des capitaux du pays d'origine ? et quel sont les déterminants des IDE ? incertitude et risque Taux de change/ imperfections sur le marché		Rugman (1975, 1979) Agmon & Lessard (1977)	Lessard (1982)	Rivoli & Salorio (1996) Rangan (1998) Frost & Stein

		Aliber (1971)	Cushman (1985)	(1991)
--	--	---------------	----------------	--------

Source: John H Dunning; "A Rose by any other name...? FDI theory in retrospect and prospect" University of Reading and Rutgers University; 2001

Annexe n°2 : comparaison du décret de 1993 et l'ordonnance de 2001 relatif à l'investissement

	Décret de 1993	Ordonnance de 2001
Régime général (délai)	Avantages accordés ne peuvent dépasser 3 ans.	Pas de délai pour les avantages accordés.
Droit de mutation	Exemption.	Exemption.
Droit fixe pour l'enregistrement	Taux de 5 ‰.	Taux de 2 ‰.
Exemption de la taxe foncière	De 5 à 10 ans.	Exonération pendant 10 ans.
Franchise de la TVA	Oui.	Oui.
Droits de douane	Taux réduit de 3 %.	Taux réduit sans précision.
Impôt sur les bénéfices	- Exonération de 2 à 5 ans de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, du versement forfaitaire et de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale. - Au delà, taux réduit pour les bénéfices réinvestis. De 5 à 10 ans en régime dérogatoire.	En régime dérogatoire : exonération pendant 10 ans de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu global, du versement forfaitaire et de la taxe d'activité.
Impôt sur les bénéfices des entreprises exportatrices	- Exonération de 2 à 5 ans de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, du versement forfaitaire et de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale pour les activités exportatrices. - En régime dérogatoire, réduction de 50 % après 10 ans du taux réduit des bénéfices investis.	Droit commun.
Prise en charge totale ou partielle des contributions patronales au régime de sécurité sociale	Oui.	
Prise en charge totale ou partielle des coûts des infrastructures	Oui.	Oui.
Concession des terrains à des conditions avantageuses	Oui.	
Bonification d'intérêt pour les crédits bancaires	Oui.	
Avantages supplémentaires	Régime de la convention.	Decision unilatérale (art. 11, par. 2 <i>in fine</i>) et régime de la convention.

Source : CNUCED ; examen de la politique d'investissement de l'Algérie, 2004 ; p122

Annexe n° 3: Accords et conventions ratifiées par l'Algérie avec les pays d'Europe

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Allemagne	Encouragement et protection réciproques des investissements	11/03/1996	07/10/2000	10
Autriche	Promotion et protection réciproques des investissements	17/06/2003	10/10/2004	-
Autriche	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	17/06/2003	28/05/2005	-
Belgique	Non - double imposition et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	15/12/1991	09/12/2002	-
Bulgarie	Promotion et protection réciproques des investissements	25/10/1998	07/04/2002	15
Bulgarie	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	25/10/1998	29/12/2004	-
Danemark	Promotion et protection réciproques des investissements	25/01/1999	30/12/2003	10
Espagne	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	07/10/2002	23/06/2003	-
Espagne	Promotion et protection réciproques des investissements	23/12/1994	25/03/1995	10
Finlande	Promotion et protection réciproques des investissements	11/12/2006	13/01/2005	20
France	Non - double imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions	17/10/1999	07/04/2002	-

France	Encouragement et protection réciproques des investissements	13/02/1993	02/01/1994	10
Grèce	Promotion et protection réciproques des investissements	20/02/2000	23/07/2001	10
Italie	Promotion et protection réciproques des investissements	18/05/1991	05/10/1991	10
Italie	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	03/02/1991	20/07/1991	-
Portugal	Promotion et protection réciproques des investissements	15/09/2004	28/05/2005	01
Portugal	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	02/12/2003	31/03/2005	
République Tchèque	Promotion et protection réciproques des investissements	22/09/2000	07/04/2002	10
Roumanie	Encouragement et protection réciproques des investissements	28/06/1994	22/10/1994	10
Roumanie	Non - double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/06/1994	15/07/1995	-
Russie	Non – double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	10/03/2006	03/04/2006	
Suède	Promotion et protection réciproques des investissements	15/02/2003	29/12/2004	20
Suisse	Encouragement et protection réciproques des investissements	30/11/2004	23/06/2005	15
Tchèque	-Décret présidentiel portant ratification de l'accord de coopération économique et industrielle entre le Gouvernement de la république algérienne démocratique et populaire et le	21-11-2011	13-06-2012	05

	Gouvernement de la république tchèque signé à Prague, le 21 novembre 2011			
UE Belgo-Luxembourgeoise	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/04/1991	05/10/1991	10
Ukraine	Non – double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	14/12/2002	19/04/2004	

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions>

Annexe n° 4: Accords et conventions ratifiés par l'Algérie avec les pays d'Afrique

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Afrique du sud	Promotion et protection réciproques des investissements.	24/09/2000	23/07/2001	10
Afrique du sud	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/04/1998	04/05/2000	
Egypte	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital	17/02/2001	25/03/2003	
Egypte	Encouragement et protection réciproques des investissements	29/03/1997	11/10/1998	10
Ethiopie	Promotion et protection réciproques des investissements	27/05/2002	17/03/2003	10
Libye	Encouragement, protection et garantie de l'investissement	06/08/2001	05/05/2003	10
Mali	Promotion et protection réciproques des investissements	11/07/1996	27/12/1998	10
Mozambique	Promotion et protection réciproques des investissements	12/12/1998	23/07/2001	10
Niger	Promotion et protection réciproques des investissements	16/03/1998	22/08/2000	10
Nigeria	Promotion et protection réciproques des investissements	14/01/2002	03/03/2003	10
Soudan	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/10/2001	17/03/2003	10
Tunisie	Encouragement et protection réciproques des investissements	16/02/2006	14/11/2006	10

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions>.

Annexe n° 5: accords et conventions ratifiés par l'Algérie avec les pays d'Amérique

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Argentine	Promotion et protection réciproques des investissements	04/10/2000	13/11/2001	10
Canada	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/02/1999	16/11/2000	
Etats-Unis d'Amérique	Encouragement des investissements	22/06/1990	17/10/1990	20

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions>

Annexe n° 6: Accords et conventions ratifiées par l'Algérie avec les pays d'Asie

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Duree de validité
Chine	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	06/11/2007	06/06/2007	
Chine	Encouragement et protection réciproques des investissements	20/10/1996	25/11/2002	10
Corée	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	24/11/2001	24/06/2006	
Corée	Promotion et protection des investissements	12/10/1999	23/07/2001	20
Indonésie	Promotion et protection des investissements	21/03/2000	22/06/2002	10
Indonésie	Non - double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	28/04/1995	13/09/1997	
Iran	Promotion et protection réciproques des investissements	19/10/2003	26/02/2005	10
Malaisie	Promotion et protection des investissements	27/01/2000	23/07/2001	10
Turquie	Non – double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	02/08/1994	02/10/1994	

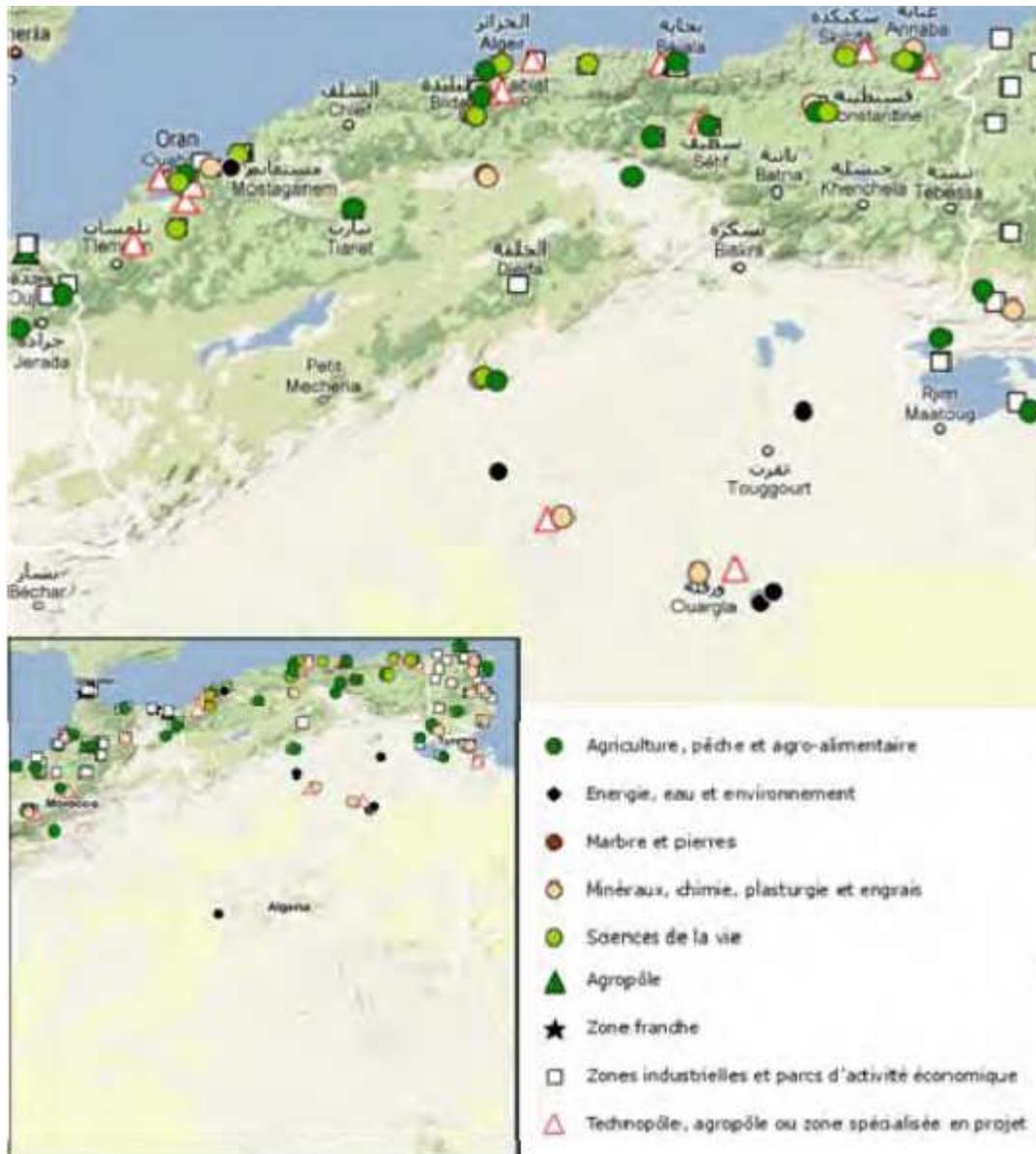
Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions>

Annexe n° 7: Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage ratifiées par l'Algérie:

Nature de l'accord ou de la convention	Organisme	Date de signature	Date de ratification
Convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).	AMGI	30/10/1995	30/10/1995
Convention portant création de la Banque Maghrébine pour l'investissement et le commerce Extérieur entre les Etats de l'union du Maghreb Arabe, signée à Ras Lanouf (Libye).	BMICE	10/03/1991	03/06/1992
Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et Ressortissants d'autres Etats (CIRDI).	CIRDI	30/10/1995	30/10/1995
Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations Unies à New York	Nations Unies	10/06/1958	05/11/1988
Convention portant création de la Société Islamique de Garantie des Investissements et de Crédit à l'Exportation.	SIGICE	23/04/1996	23/04/1996

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions>

Annexe n°8 : Ressources naturelles disponibles en Algérie



Source : invest in med, « la carte des investissements en méditerranée », étude n°7 ,2010.

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Les principales différences entre l'IDE et l'investissement de portefeuille...	07
Tableau n° 2 : Les dix plus grandes firmes multinationales par capitalisation boursière au 31 Mars 2013.....	08
Tableau n° 3 : Les caractéristiques du cycle du produit	18
Tableau n° 4 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises	20
Tableau n° 5 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (en pourcentage).....	24
Tableau n° 6 : Répartition du stock d'IDE par pays destinataires (en pourcentage	25
Tableau n°7 : Entrées d'IDE en Europe (en milliards de dollars)	29
Tableau n° 8 : IDE en Amérique du Nord 2004-2006 (en milliards de dollars)	30
Tableau n° 9 : IDE dans l'Amérique latine 2004-2006 (en milliards de dollars)	30
Tableau n° 10 : Entrée d'IDE en Asie 2004-2006 (en milliards de dollars).....	31
Tableau n°11 : Entrées des IDE en Afrique 2004-2006 (en milliards de dollars)	31
Tableau n°12 : Répartition sectorielle des projets d'IDE	33
Tableau n° 13 : Flux d'IDE par région, 2007-2009	39
Tableau n° 14 : Flux d'IDE entrants en Algérie (en Milliards de dollars).....	66
Tableau n° 15 : Classement de l'Algérie par type d'indicateur de compétitivité économique	66
Tableau n° 16 : Participation des pays investisseurs dans les IDE entrants en 2011.....	68
Tableau n° 17 : Flux d'investissement direct étranger (en millions de USD)	97
Tableau n°18 : Les principaux pays investisseurs en Turquie (en millions d'USD).....	105
Tableau n° 19 : Les flux d'IDE par pays (en pourcentage).....	106
Tableau n°20 : Entrées d'IDE en Turquie par secteur.....	107

Tableau n° 21: Classement Doing business 2012 et 2013 pour la facilité de faire des Affaires.....	110
Tableau n° 22: Démarches relatives à la création d'entreprise	111
Tableau n° 23 : Exécution des contrats	112
Tableau n° 24 : Fermeture d'entreprise	112
Tableau n° 25: Procédure d'imposition	113
Tableau n° 26: Octroi du permis de construction	114
Tableau n° 27 : Transfert de propriété	114
Tableau n° 28: Obtention de prêts	115
Tableau n° 29: Commerce transfrontalier	116
Tableau n° 30: Indice de performance logistique	116
Tableau n° 31: Protection des investisseurs	118
Tableau n° 32 : Montants des importations et des exportations (en Mds USD)	119
Tableau n° 33 : Entrées nettes d'IDE (en Milliards d'USD)	119
Tableau n° 34 : Stock d'IDE en % du PIB	119
Tableau n° 35 : Présentation générale des pays	121
Tableau n° 36 : Revenu national brut par habitant en parité du pouvoir d'achat (PPA)...	121
Tableau n° 37 : Les principaux indicateurs économiques	122
Tableau n° 38: Taux de change pour 1 USD	125
Tableau n° 39: Indice du développement humain (Valeur)	127
Tableau n° 40 : Evolution de taux de chômage (en pourcentage)	127
Tableau n° 41 : Transport ferroviaire, terrestre et aérien.....	128

Liste des figures

Figure n°01 : La combinaison des trois avantages du paradigme OLI.....	22
Figure n°02 : Evolution des IDE dans le monde (1970 à 2003 en millions de dollars)....	26
Figure n°03 : Flux mondiaux d'IDE pour 2002-2011, et projections pour 2012-2014 (En milliards de dollars	28
Figure n°04 : Répartition sectorielle du stock mondial d'IDE (1970-1999 en pourcentage)..	32
Figure n°05 : Part de l'Afrique dans les IDE mondiaux en millions de dollars.....	36
Figure n°06 : La part des pays en développement et des pays en transition dans les entrées et les sorties mondiales d'IDE, 2000-2009 (en pourcentage).....	38
Figure n° 07 : Flux d'IDE entrants en Algérie (1970-2002 en millions de dollars).....	64
Figure n° 08 : Origine des principaux flux vers l'Algérie moyenne 2008-2010.....	67
Figure n°09 : Répartition des IDE par secteurs.....	68
Figure n°10 : Evolution des agrégats macroéconomiques 1999-2011.....	75
Figure n° 11 : Opportunités d'investissement dans le secteur des mines.....	79
Figure n°12 : Flux des IDE entrants au Maroc (en millions de dollars).....	84
Figure n° 13 : Flux d'IDE au Maroc en 2011(en pourcentage).....	85
Figure n°14 : Entrées d'IDE en Turquie (milliards de dollars).....	98
Figure n°15 : Carte définissant l'ensemble des 6 régions.....	101
Figure n° 16 : Repartition sectorielle des IDE en turquie en 2010.....	107
Figure n° 17 : Evolution du taux d'inflation	123
Figure n° 18 : Evolution de la dette publique dans les trois pays	123
Figure n° 19 : Croissance annuelle du PIB (en pourcentage)	124
Figure n° 20 : Population urbaine (% du total)	126

Table des matières

Introduction générale.....	01
Chapitre I: Généralités sur les IDE	04
Introduction.....	04
I. Aperçu sur les IDE et les firmes Multinationales.....	04
1. Définitions de l'IDE et concepts	04
1.1. L'investissement direct étranger (IDE).....	04
1.2. La firme multinationale	07
2. Les formes d'IDE	08
2.1. La filiale	08
2.2. La joint-venture ou co-entreprise	09
2.3. Les fusion-acquisitions	10
2.4. Les sous-traitances	10
2.5. La succursale	10
2.6. La licence et le franchisage.....	11
2.7. Les nouvelles formes d'IDE	12
3. Les stratégies des IDE	12
3.1. Une stratégie d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol	12
3.2. Une stratégie de marché dite ; Horizontale	13
3.3. Une stratégie de minimisation des coûts ou ; Verticale	14
II. Les théories explicatives d'IDE	15
1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement	15
2. La théorie de l'arbitrage financier	16
3. La théorie du cycle de vie du produit	16
4. La théorie de marché	18
5. La théorie éclectique de Dunning	19
III. L'évolution des IDE et leur répartition géographique et sectorielle dans le monde ...	22
1. L'évolution des flux d'IDE dans le monde	23
1.1. Aperçu historique	23
1.2. Evolution récente des IDE	25
2. La distribution géographique et sectorielle des IDE dans le monde	28
2.1. Géographie des IDE dans le monde	28
2.2. La répartition sectorielle des IDE dans le monde	32
Conclusion.....	34
Chapitre II : Les IDE dans les pays en voie de développement	35
Introduction	35
I. L'environnement des IDE dans les pays en voie de développement	35
1. Les flux d'IDE vers les pays en voie de développement	35
1.1. Situation avant la crise	36
1.2. La crise des crédits hypothécaires à risque de 2007	37
1.3. Pays en développement rattrapés par la crise des crédits hypothécaires à risque de	

2007	37
1.4. Situation après la crise des crédits hypothécaires à risque de 2007.....	39
2 .Les pays d'accueil et les secteurs investis dans les PVD.....	40
2.1. L'Asie	40
2.2. L'Amérique latine	41
2.3. L'Afrique	42
II. Les IDE et leurs déterminants théoriques	43
1. Les facteurs déterminants de l'IDE	43
1.1. Facteurs décisifs pour l'IDE	44
1.2. Les facteurs spécifiques dans la décision d'IDE	45
2. Logique d'implantation des IDE dans les pays en voie de développement	47
2.1. Les déterminants d'ordre institutionnel	47
2.2. Les déterminants d'ordre économique	48
III. impacts des IDE sur les pays en voie de développement	49
1. Les IDE et la croissance économique	50
1.1. L'impact des IDE sur les opérations du commerce extérieur	50
1.2. L'impact des IDE sur le transfert de technologies	51
1.3. L'impact des IDE sur l'investissement domestique	52
1.4. L'impact des IDE sur la balance des paiements	53
2. Les IDE et les préoccupations sociales et environnementales	54
2.1. L'impact des IDE sur le développement des ressources humaines	54
2.2. L'impact des IDE sur l'emploi	54
2.3. L'impact des IDE sur la distribution des revenus et les conditions du travail	55
2.4. L'impact des IDE sur l'environnement	56
Conclusion	57
Chapitre III : Le climat des IDE en Algérie	58
Introduction	58
I. l'environnement des IDE en Algérie	58
1. Le cadre légal	58
1.1. Concept de l'investissement selon le code de l'investissement	58
1.2. Les dispositions prises pour la promotion de l'investissement étranger	59
2. Tendances et flux de l'investissement direct étranger en Algérie	64
2.1. Tendances et flux entrants d'IDE en Algérie	64
2.1.1. La première période 1970-1980	65
2.1.2. La deuxième période 1980-1995	65
2.1.3. La troisième période 1995-2002	65
2.1.4. A partir de 2002	65
2.2. Répartition des IDE par pays d'origine et par secteurs	67
2.2.1. Répartition des IDE par pays d'origine	67
2.2.2. La répartition des IDE selon les secteurs bénéficiaires	68
II. Les organes en charge de la promotion des IDE en Algérie	69
1. Sur le plan institutionnel	69
1.1. Le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements(MIPI)	69
1.2. Le conseil national de l'investissement (CNI)	70

2. Sur le plan opérationnel	70
2.1. L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	71
2.2. Le guichet unique	72
III. Les atouts et obstacles aux IDE	73
1. Les atouts de l'Algérie	73
1.1. Atouts sur le plan national	74
1.2. Atouts sur le plan sectoriel	76
2. Les obstacles aux IDE	80
Conclusion	82
Chapitre IV : Aperçu des IDE au Maroc et en Turquie	83
Introduction	83
I. Les IDE au Maroc	83
1. Les flux des IDE au Maroc	84
2. Les principales mesures adoptées en faveur des investissements au Maroc	85
2.1. Les réformes d'ordre législatif	86
2.2. Les réformes d'ordre institutionnel	86
2.3. Les réformes d'ordre réglementaire et organisationnel	87
2.4. Le financement	87
2.5. Les mesures fiscales	87
3. Les IDE par secteurs d'activités au Maroc	88
3.1. Les IDE dans le secteur bancaire	88
3.2. Les IDE dans le secteur de la télécommunication	89
3.3. Les IDE dans le secteur de Tourisme	90
3.4. Les IDE dans le secteur d'Hydrocarbures	90
3.5. Les IDE dans le secteur de Phosphate	91
3.6. Les IDE dans les secteurs de pêche, l'agriculture et agroalimentaire	91
3.7. Les IDE dans les secteurs infrastructure, réseaux et BTP	92
3.8. Les IDE dans le secteur de Textile-habillement	93
3.9. Les IDE dans les secteurs des industries des hautes technologies	95
II. Les IDE en Turquie	96
1. Les flux des IDE en Turquie	97
2. La législation et Les principales mesures adoptées en faveur des investissements	98
2.1. Législation applicable aux investissements directs étrangers	99
2.1.1. Le régime d'incitation à l'investissement général	100
2.1.2. Régime d'incitation à l'investissement régional	100
2.1.3. Régime d'incitation à l'investissement à grande échelle	102
2.1.4. Régime d'incitation à l'investissement stratégique	102
2.2. Conventions et accords bilatéraux	103
2.2.1. Accords bilatéraux sur la promotion et la protection des investissements	103
2.2.2. Conventions contre la double imposition	103
2.2.3. Accords de sécurité sociale	104
2.2.4. Union douanière et accords bilatéraux de libre-échange (ALE)	104
2.3. Les pays investisseurs en Turquie et les secteurs bénéficiaires	104
2.3.1. Les principaux pays investisseurs	104

2.3.2. Les IDE par secteurs bénéficiaires	106
Conclusion	108
Chapitre V : Essai de comparaison des déterminants des IDE entre: l'Algérie, le Maroc et la Turquie	109
Introduction	109
I. Comparaison sur le climat des affaires	110
1. Classement selon le climat des affaires	110
2. les procédures bureaucratique et administrative	110
3. Le commerce transfrontalier	115
4. Performance en logistique	116
5. La protection des investisseurs	117
6. Le degré d'ouverture sur le monde	118
7. Les entrées des IDE	119
II. Comparaison de la situation économique.....	120
1. Présentation générale des pays	120
2. Principaux indicateurs économiques	121
3. Le taux de change	125
4. La dimension socioculturelle	125
5. Les infrastructures	127
III. Recommandations pour l'amélioration des IDE en Algérie	128
1. Moderniser le cadre des investissements (procédures et législation)	129
2. Mettre en place une politique d'investissement proactive	132
3. Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif	132
4. Valoriser les ressources humaines	132
Conclusion	133
Conclusion générale	134
Bibliographie	138
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures	

Résumé

Depuis la montée des investissements directs étrangers (IDE) en puissance à la fin des années 80, l'IDE a gagné en maturité et en complexité. Il contribue à la croissance et au développement en mettant des ressources financières stables à la disposition de l'économie et représente un conduit pour les transferts de technologies et des compétences managériales.

Ce type d'investissement est apparu en Algérie dans les années 70, depuis, les flux des IDE ont touché divers secteurs d'activité. L'Algérie, en dépit de son grand potentiel économique, notamment sa proximité géographique avec l'Europe, ses réserves énergétiques, peine à attirer les capitaux étrangers.

Mis à part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie peine à attirer les investisseurs dans les autres secteurs et à tirer de grands profits des IDE. En effet, notre pays ne cesse de cumuler les maladroites en matière de stratégie d'investissements. Les dernières Lois de Finances Complémentaires notamment celle de 2009 qui réinstaura la règle de 49/51 désignant par cela qu'aucun investissement ne peut être réalisé en Algérie, à capitaux majoritairement étrangers, et exige de la part des investisseur une balance en devise équilibrée apporte une autre preuve de cette difficulté. Face à la concurrence rude des autres pays de la méditerranée, notamment le Maroc et la Turquie où l'environnement est plus propice aux affaires, et dont les flux des investissements étrangers sont élevés et contribuent à leur richesse, l'Algérie continue de lancer de mauvais signaux aux investisseurs étrangers qui recherchent des territoires où il est plus facile de faire des affaires.

Abstract

Since the rise of foreign direct investment (FDI) in power in the late 80s, the IDE has matured and complexity. It contributes to the growth and development through the provision of stable economy and financial resources is a conduit for the transfer of technology and managerial skills.

This type of investment appeared in Algeria in the 70s, since FDI flows have affected various sectors. The Algeria, despite its great economic potential, particularly its proximity to Europe, its energy reserves, is struggling to attract foreign capital. Aside from the oil sector and telecommunications, Algeria difficulty attracting investors in other sectors and reap great profits from FDI. Indeed, our country continues to accumulate blunders in terms of investment strategy. The latest Finance Laws including the 2009 Supplement to reinstate the rule of 49/51 by designating that no investment can be made in Algeria, mainly foreign capital, and demands from the investor a balanced currency brings balance another proof of this difficulty. Faced with stiff competition from other Mediterranean countries, including Morocco and Turkey, where the environment is more conducive to business, and whose foreign investment flows are high and contribute to their wealth, Algeria continued to launch wrong signals to foreign investors looking for areas where it is easier to do business.